This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

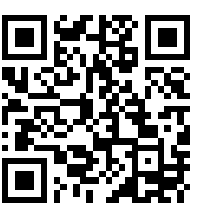

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 377925 DUPL

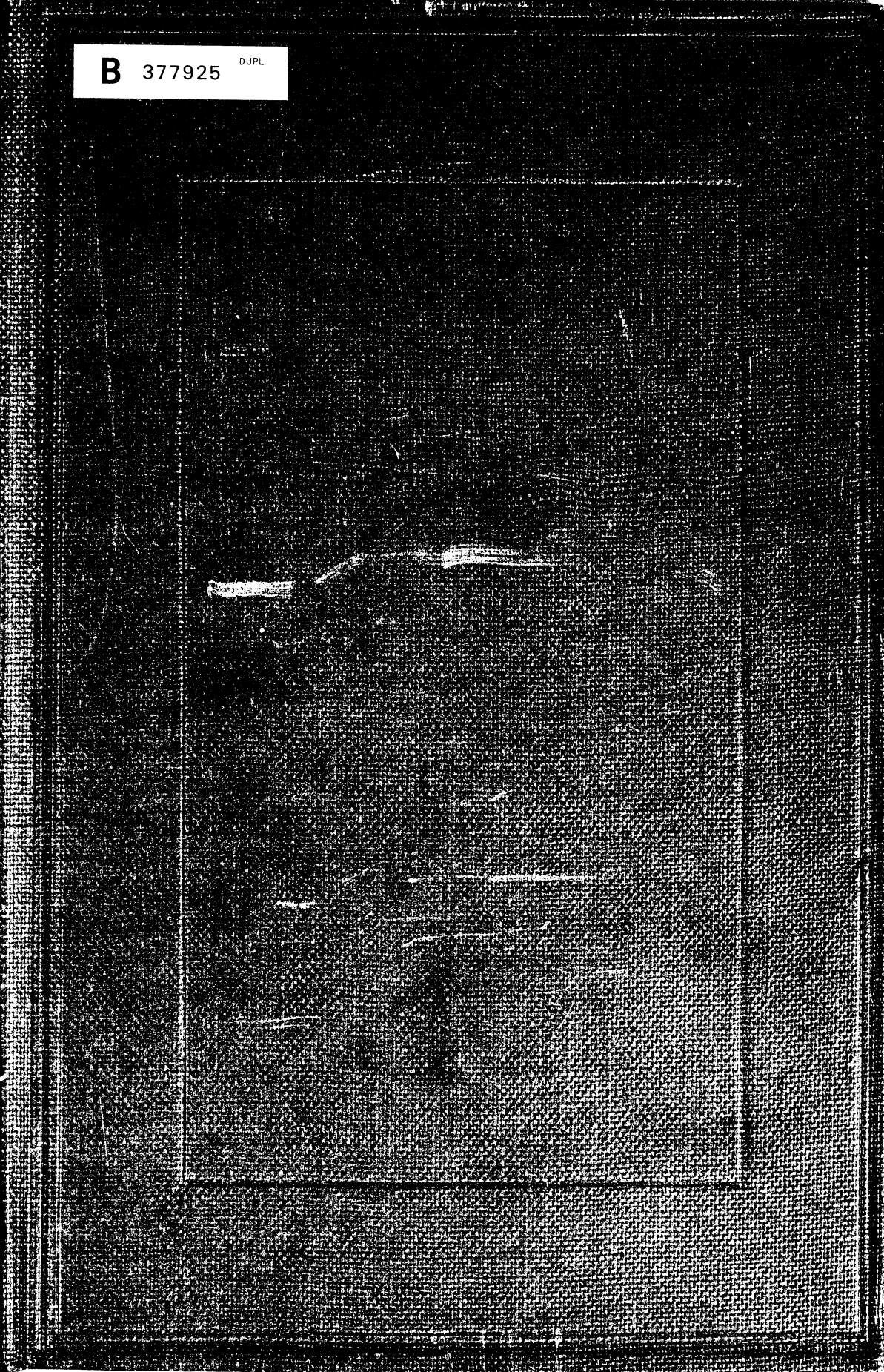

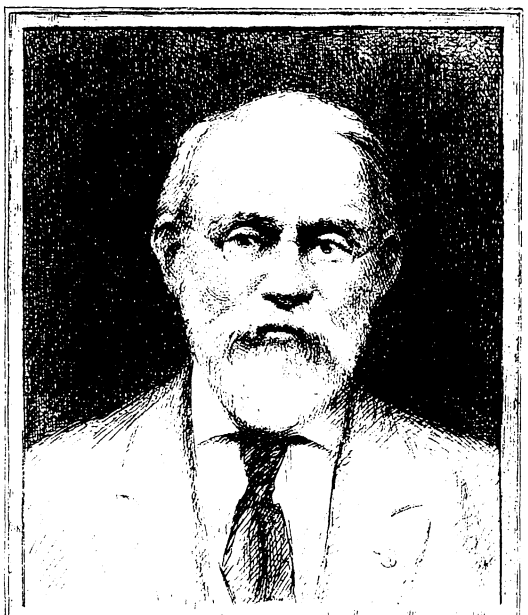

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

AS
152
S512

Hosted by Google

Hosted by Google

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Hosted by Google

Ces huit pages, qui portent pour titre : tome XVIII, 1855-1856, doivent remplacer celles qui ont été distribuées il y a déjà assez longtemps, et qui portent seulement pour titre : tome XVIII, année 1855.

Hosted by Google

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

TOME XVIII. — 1855-56.

NIORT

IMPRIMERIE DE L. FAVRE ET Cie,

RUE SAINT-JEAN, N° 6.

—

1856.

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Année 1855.

Pages.

Liste nominative des membres de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres. V

Rapport sur l'état de l'agriculture dans l'arrondissement de Parthenay, présenté au Comité pour l'Exposition universelle. 9

Exposition universelle de 1855. — Rapport au Comité départemental séant à Niort, lu à la Société de Statistique par M. Grellet.. . . 72

Mémoire statistique sur l'industrie et le commerce de l'arrondissement de Niort, à l'occasion de l'Exposition universelle. 89

Année 1856.

Rapport présenté au Conseil municipal de Niort par la commission des logemens insalubres, concernant l'enquête faite par cette commission pendant les mois de juin et juillet 1853. 156

Mémoire sur ce qui reste de la musique de l'ancienne Grèce dans les premiers chants de l'Eglise, par M. Beaulieu. 190

Hosted by Google

Dupuy
Hist.
M 980
21210

LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

Du Département des Deux-Sèvres.

Année 1855.

Composition du Bureau.

MM. LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES, *Président honoraire;*
DAVID, *Président titulaire;*
BEAULIEU, *Vice-Président;*
ARNAULD (Charles), *Secrétaire;*
DELAVAULT, *Secrétaire-Adjoint;*
RAVAN, *Trésorier.*

Année 1856.

MM. LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES, *Président honoraire*
BEAULIEU, *Président titulaire;*
DAVID, *Vice-Président;*
ARNAULD (Charles), *Secrétaire;*
DELAVAULT, *Secrétaire-Adjoint;*
RAVAN, *Trésorier.*

Conseil d'Administration.

BIARD (l'Abbé).
DE MARTIGNY.
DECEMME.
GIRAUD.
FRAPPIER (Alphonse).
LARY.
TAURY.

Hosted by Google

Commission du Musée.

BAUGIER.
GENET.
DE MESCHINET.
PLASSE.
SCHMITT.
BLANCHARD.

Commission d'Archéologie.

LARY.
BAUGIER.
CHAVONNET.
ARNAULD (Charles).
BIARD (l'Abbé).
TAURY.
SEGRÉTAIN.

Commission de Numismatique.

DE LA VERGNÉE.
LARY.

Commission des Beaux-Arts.

BEAULIEU.
LOUBEAU.
RAVAN.
DECEMME.
LAFOSSE (Charles).
AUDOUIN.
TRIBERT.

Commission pour le choix des Mémoires à imprimer.

DE LINIERS.
BIARD (l'Abbé).
DE BRÉMOND.
FRAPPIER.
TAURY.
PLASSE.

Commission des Rapports pour les Livres et Manuscrits.

LAFOSSE (Charles).
LARY.
DE BRÉMOND.
BIARD (l'Abbé).
DECOLLARD.
MONNET.
TAURY.
DE LINIERS.
SEGRÉTAIN.

Hosted by Google

Membres titulaires résidans.

ARNAULD (Charles).
AUDOUIN.
AVRIL DE LA VERGNÉE.
BARAUD.
BASTARD (Emmanuel).
BAUGIER.
BIARD (l'Abbé).
BIZARD-MORILLON.
BLANCHARD.
BODIN.
BOUCHET DE MARTIGNY.
BRÉMOND (Vte DE).
CHAVONNET.
DAVID.
DECEMME.
DECOLLARD.
DELAVAULT (Eugène).
FONTANT.
FRAPPIER (Alphonse).
FRAPPIER (Alfred).
GAUNÉ.
GENET.
GIRARDIN (DE).
GIRAUD (Henri).
GIRAUD (Alfred).
GRELLET.
HÉLIE.
HÉRISSÉ.
JAUDON,
LARY.
LAUZON (DE)
LESCŒUR.
LINIERS (Amaury DE).
LOUBEAU.
MARTIN-BEAULIEU.
MAUBUÉ (DE).
MESCHINET (DE).
MONNET.
MURISSON.
PLASSE.
RABIER (l'Abbé).
RAVAN.
ROBIN.
ROUGET-LAFOSSE (Charles).
ROUGET-LAFOSSE (Henri).
ROULIÈRE (DE LA).
SAVIGNAC (Alfred DE).
SCHMITT.
SEGRÉTAIN.
SERPH (Gusman).
SERAINE.
SOUTAIN.
TAURY.
TONDUT.
TONNET.
TRIBERT.

Membres non résidans.

BORDIER (fils), à Melle.
BORREAU, à Partheny.
CHAUVIN-LÉNARDIÈRE, à Nueil-sous-les-Aubiers.

Hosted by Google

GAROTTEAU, à Champdeniers.
LA ROCHEJAQUELEIN (le Mis de), à Boismé.
LINIERS (Comte de), au Plessis, commune de Vausseroux.
MORIN, à Airvault.
RICHARD (Jules), à la Mothe.
RONDIER, à Melle.
ROUSSEAU (l'Abbé), à Verruyes.
SAUZÉ, à la Mothe-St-Héraye.

Membres correspondans.

BABINET, à Lusignan.
BIZEUIL, antiquaire à Nantes.
CACARIÉ-VERNÈDES.
CARDIN, à Poitiers.
DE KERSABIEC, naturaliste à Nantes.
DE LA VERGNÉE, avocat à la Rochelle.
DENYS, de Commercy.
DE REUMER, capitaine d'artillerie à Bruxelles.
DE ROCHEBRUNE, à Fontenay.
DE SAINT-GEORGES, directr de l'imprimerie imple, à Paris.
DE SAINTE-HERMINE, à Napoléon-Vendée.
FILLON, à Fontenay.
GRANDMAISON, archiviste à Tours.
GUILLON, à Angoulême.
HUESCHLING, chef de division à Bruxelles.
LACURIE (l'Abbé), à Saintes.
LAMBERT, à Lons-le-Saulniers.
LUNIER, à Blois.
PHILIPPON, chirgien de marine.
POTEL.
ROUSSEAU, suppléant de M. Valenciennes, à Paris.
SAVARY, officier supr du génie. en retraite, à la Rochelle.
SUC, sculpteur à Nantes.

Hosted by Google

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE DANS L'ARRONDISSEMENT DE PARTHENAY,

Présenté au Comité pour l'Exposition universelle

MESSIEURS,

Le Comité départemental, organe de la Commission impériale pour l'Exposition universelle de 1855, par sa lettre du 29 août dernier, a demandé au Comité de l'arrondissement de Parthenay de signaler, dans un rapport circonstancié, les services rendus à l'Agriculture et à l'Industrie par des chefs d'exploitation, des contre-maîtres, des ouvriers ou journaliers, dans le ressort du Comité, et de constater en même temps les progrès réalisés.

Dans sa séance du 12 septembre dernier, votre Comité, jaloux de répondre dignement à la mission aussi importante que délicate qui lui était confiée, délégua cinq de ses Membres à l'effet de rechercher dans chaque canton les hommes voués à la culture, dont les efforts soutenus et intelligens avaient obtenu de bons résultats et méritaient ainsi d'être cités.

Hosted by Google

Dans votre réunion du 17 du mois dernier, vous avez pris connaissance d'un grand nombre de notices individuelles, qui toutes constataient à la fois des perfectionnemens de plus d'un genre introduits, d'utiles services rendus à l'Agriculture, et des progrès considérables réalisés dans toute l'étendue de l'arrondissement. Le Comité aurait pu se borner à mettre en relief le travail de chacun de ses délégués et à faire ressortir les améliorations acquises, les beaux produits obtenus, l'impulsion donnée, et le grand nombre de cultivateurs s'empressant partout de suivre les bons exemples, en adoptant des méthodes confirmées par plusieurs années d'heureuses expériences. Il lui a semblé toutefois que cela ne suffisait pas pour remplir la tâche qui lui était imposée, et il a été d'avis de pousser plus loin ses investigations, en les scindant. Il a voulu que la partie de l'arrondissement comprenant les terres de Bocage proprement dites devint l'objet d'un rapport séparé, auquel se lierait un second embrassant les terrains calcaires; enfin, qu'un troisième portât exclusivement sur l'industrie manufacturière. Dans votre séance du 7 de ce mois, vous avez donné une entière approbation au travail aussi précis que consciencieux présenté par M. le docteur Ganne sur la situation industrielle de l'arrondissement. En même temps, vous avez décidé que les recherches fournies dans cette réunion par M. Fribault et par moi, sur l'état de l'agriculture, fussent refondues dans un seul rapport que vous avez bien voulu me confier. Je vais avoir l'honneur de vous le soumettre, non sans éprouver le regret de n'avoir pas pu le rendre aussi complet que je l'aurais désiré.

TERRES DU BOCAGE.

Les cantons de Mazières, Menigoute, Moncoutant, Parthenay et Secondigny contiennent, avec une portion de ceux de

Hosted by Google

Saint-Loup et de Thenezay, la totalité des terres de Bocage ou de Gâtine que renferme notre arrondissement. La nature du sol, assez variée même dans chaque commune, est généralement argileuse, granitique, argilo-siliceuse ou argilo-schisteuse. Le pays, des plus accidentés, est arrosé par de nombreux filets d'eau; toutes les parcelles, quelle que soit leur étendue, sont closes et entourées de haies vives, de fossés ou de clôtures en bois sec, ainsi que d'une quantité d'arbres de toute espèce; de sorte qu'aperçue de loin, la contrée présente l'aspect d'une vaste forêt. Tout se trouve ainsi réuni pour entretenir une humidité constante dans les terres et les rendre éminemment propres à produire spontanément de l'herbe; aussi l'industrie agricole semblait ne s'être proposée qu'un seul but : l'élève des bestiaux. Pour rendre leur surveillance plus facile, les habitations des fermiers sont éparses et placées au centre des exploitations. Par malheur, l'abus s'est trouvé à côté du bienfait. Tandis que le cultivateur de la Plaine labourait toujours et semait toujours du grain, celui du Bocage labourait le moins qu'il pouvait, donnant des labours des plus superficiels, tant il craignait de détruire, d'altérer ses chers pâcages. L'erreur était aussi grossière d'un côté que de l'autre; car, si d'une part les blés se succédaient pour ne rien produire, ou à peu près, de l'autre, les terres appauvries, épuisées par les ajoncs, les fougères, les ronces, le chiendent et cent autres plantes parasites, rendaient tous les neuf ou dix ans une maigre récolte de seigle, à peine suffisante à la nourriture du fermier et de sa famille. Un état de chose aussi déplorable s'étendait à d'autres contrées que la nôtre, placées dans des conditions à peu près analogues; telles étaient la Basse-Normandie, le Maine, l'Anjou, la Bretagne et le Bocage vendéen. Celles-ci sont parvenues peu à peu, et successivement, à introduire de notables améliorations, à fertiliser leurs terres, à dou-

Hosted by Google

bler et à tripler leurs produits de toute espèce, tout en laissant prédominer ce qui doit constituer le fond de toute bonne culture, l'élève des bestiaux. Les moyens adoptés ailleurs nous étant connus, nous allons examiner jusqu'à quel point nous avons su les mettre en pratique et nous les approprier.

Les moyens pratiques d'amélioration pour les terres de Bocage peuvent se réduire aux suivans : 1° les défrichemens ; 2° l'emploi de la chaux ; 3° les racines fourragères ; 4° la culture du froment substituée à celle du seigle ; 5° les prairies artificielles ; 6° l'augmentation des bestiaux et leur perfectionnement.

Défrichemens. — Les cinq cantons et les portions des deux autres, dont nous nous occupons, embrassent, d'après le cadastre, une superficie totale de 120,000 hectares en chiffres ronds, soit les trois quarts de l'arrondissement. Si on en déduit les bois, mares, étangs, cours d'eau, bâtimens, routes, etc., nous trouvons, d'après les tableaux dressés en 1852, 80,500 hectares de terres labourables et 15,200 hectares de prés, ensemble 95,700 hectares. Dans un tableau statistique publié par Jacques Bujault, en 1836, et fourni par M. le Directeur des contributions directes, on voit que les trois cantons de Parthenay, Moncoutant et Menigoute (les classifications de Mazières et Secondigny n'étaient pas terminées) contenaient alors 50,400 hectares en prés et terres arables. Suivant les recensemens de 1852, dont l'exactitude peut être contestée, mais qui, selon nous, atténuent plutôt qu'ils n'augmentent les chiffres, nous voyons ces mêmes natures de sol portées à 51,172 hectares. Différence en plus, représentant les défrichemens effectués, 772 hectares. L'on pourra, sans crainte d'être taxé d'exagération, arriver par une évaluation moyenne pour Secondigny, Mazières, etc., à 1,200 hectares dans toutes les terres du Bocage. Ce chiffre, rapproché de celui des landes et bruyères

Hosted by Google

encore existantes paraîtra peu élevé, mais il dénote une tendance favorable et constitue une amélioration réelle.

Emploi de la Chaux. — Il serait fort difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer la quantité exacte de chaux employée à la culture, si l'on considère surtout que jusqu'à présent les cultivateurs du Bocage ont dû s'approvisionner de ce précieux amendement à de grandes distances et hors de leur territoire. Les fours à feu continu de Faymoreau et de Saint-Laurs ont satisfait aux demandes des habitans des cantons de Moucoutant et de Secondigny. Ceux de Mazières vont la quérir au four construit d'après le même système aux environs de Champdeniers. Enfin, Parthenay, Menigoute et Thénezay font leurs achats aux fours de la Ferrière et des Noues. M. Alzon, fermier dans la commune de Vasles, dont nous aurons occasion de parler plus tard, a construit un four pour les besoins de son immense exploitation, et tout fait espérer que le four à feu continu établi par M. Guérinière dans la commune de Vausseroux, et qui a déjà commencé à fonctionner, alimentera bientôt les contrées environnantes. Une note due à l'obligeance de M. de Moulins-Rochefort, propriétaire dans la commune de la Ferrière, va nous fournir une idée de la progression toujours croissante depuis cinq ans de l'emploi de la chaux. Les quatre fours existant dans la commune ont livré aux agriculteurs, en :

1850.	4,720 hectolitres.
1851.	7,616
1852.	10,520
1853.	13,416
1854.	16,320

C'est-à-dire que dans ce court espace de temps la production

Hosted by Google

a quadruplé, sans avoir pu pourtant satisfaire à toutes les demandes. Il résulte aussi de ces renseignemens recueillis avec le plus grand soin, que la majeure partie de la chaux se dirige sur le canton de Menigoute.

Plantes fourragères. — La statistique quinquennale donne près de quatre mille hectares livrés à la culture des légumes, racines, etc. Nous soupçonnons que dans ce chiffre on a compris les cultures des jardins, et dès-lors tout ce qui tient à l'alimentation de l'homme beaucoup plus qu'à celle des animaux. A défaut de constatations bien précises, nous nous bornerons à établir que l'industrie maraichère a pris, depuis peu, dans les environs de Parthenay, des développemens presque incroyables, et que pourtant elle ne peut parvenir à répondre aux demandes toujours croissantes des plants de betteraves, choux, rutabaga, etc., et cela nonobstant le grand nombre de cultivateurs faisant naître chez eux les plants nécessaires à leurs exploitations. Il est permis de croire, d'après les essais toujours heureux tentés presque partout, que dans un temps peu éloigné, la moitié ou tout au moins le tiers des guérets de saison donneront d'abondantes récoltes de plantes et racines fourragères.

Froment substitué au seigle. — Il y a dix-huit ans à peine, la culture du froment était pour ainsi dire inconnue dans toute l'étendue de notre Bocage. Suivant la statistique quinquennale, sur 11,130 hectares ensemencés en 1852, 2,202 l'étaient en froment et 8,958 en seigle. Les tableaux synoptiques nous donnent 8,677 hectares en seigle et 2,986 en froment, ensemble 11,663 hectares. Sur les deux grands totaux, nous rencontrons une augmentation, en faveur de la dernière année, de 533 hectares, avec cette différence, toutefois, que tandis que la culture du seigle diminue de 251 hectares, celle du froment s'accroît de 784. Il y a mieux : dans la commune du Tallud, sur 285

Hosted by Google

hectares ensemencés, 150 l'ont été en froment et 135 seulement en seigle, et dans celle d'Amailloux, qui avait cultivé 131 hectares froment et 196 de seigle, les rendemens ont été égaux à 20 hectolitres près. Mentionnons ici l'introduction récente, due à M. le vicomte de Curzay, d'une variété de froment dite *grand-rouge d'Écosse* : il nous a été donné de constater dans les communes de Vasles et de Mazières un rendement de 40 hectolitres à l'hectare, ou de 30 pour un sur la semence, et ce sans versement. Si ce grain s'acclimate, on peut prédire qu'il prendra bientôt la place du seigle. L'étendue cultivée en grains de toute espèce peut être évaluée à environ 20,000 hectares, ce qui établirait, avec la surface totale des terres arables, le rapport approximatif de un à cinq. Ce rapport, suivant l'opinion de plus d'un agronome distingué, serait des plus avantageux et paraît être celui adopté en Angleterre, au dire de M. Weckerlin, dans ses *Études sur l'Agriculture anglaise*. Il faudra seulement atteindre, par l'adoption des cultures perfectionnées, un rendement moyen de 20 hectolitres à l'hectare, tel que l'obtiennent déjà presque tous nos cultivateurs progressistes. Nous aurions alors une production moyenne en grains de 400,000 hectolitres, qui laisserait un excédant, après avoir fourni à tous les besoins de la consommation. Terminons par une dernière remarque : la culture du froment exige de profonds labours, et par conséquent l'usage de charrues perfectionnées; aussi leur emploi tend de plus en plus à se généraliser.

Prairies artificielles. — De 1852 à 1853, elles se sont accrues de 253 hectares à 516, c'est-à-dire qu'elles auraient doublé. Il semblerait pourtant que ce dernier chiffre, quelque considérable que soit l'augmentation signalée, est encore au-dessous de la vérité. Nous n'en voudrions pour preuve que le tableau fourni par le canton de Mazières, sur lequel la commune de Saint-

Hosted by Google

Georges figure seule pour 40 hectares; pourtant il nous serait facile de désigner ici, de suite, au moins quatre autres communes du canton produisant avec succès des fourrages artificiels. Le trèfle entre, jusqu'à présent, presque exclusivement dans la formation de ces prairies, et certes nous ne devons pas nous en plaindre. Ce légumineux possède une grande puissance fertilisante, convient plus que tout autre à nos terres froides et permet d'introduire un excellent système d'assolement; c'est aussi celui que les provinces qui nous ont devancés dans la culture perfectionnée, ont adopté depuis nombre d'années.

Bestiaux élevés. — La supériorité de notre race bovine est incontestable par sa double aptitude au travail et à l'engraissement; aussi voyons-nous tous les ans les étrangers venir acheter nos taureaux pour en faire des étalons de choix. Quel est le nombre d'animaux qu'élève notre Bocage? Les données fournies par les derniers recensemens, et que nous sommes portés à croire exactes, vont y répondre. Il posséderait en chiffres ronds 43,000 bêtes à cornes, savoir: 28,000 bœufs et taureaux et 15,000 vaches. En y ajoutant environ 6,000 chevaux et mules et 42,000 bêtes ovines, nous aurons le chiffre à peu près exact de nos animaux de toutes races. Ce nombre est-il augmenté ou est-il demeuré stationnaire? Deux écrits, remontant à 1835, vont nous guider dans nos recherches. Jacques Bujault (voir l'*Agriculture populaire*, page 435, édition de 1850), portait le nombre des animaux de toute espèce, pour le département des Deux-Sèvres, à 110,000 au plus; encore y comprenait-il la race ovine, calculant que dix moutons représentent une tête de bétail. M. Thiessé, préfet des Deux-Sèvres, dans l'appendice à son rapport au conseil-général, évalue à 3,000 le nombre des bœufs sortant annuellement des arrondissemens de Parthenay et de Bressuire. Maintenant, si nous supposons pour un instant que les existences en animaux pour notre Bocage fussent, en 1835,

Hosted by Google

celles ci-dessus constatées, 53,200 têtes, les moutons comptant dix pour un, il s'en suivrait, d'après M. Bujault, que notre Bocage parthenaisien seulement aurait fourni alors près de la moitié de l'avoir total du département, et que, pour la vente, suivant M. Thiessé, il aurait livré 2,800 têtes sur 3,000, ce qui équivaut presque à l'intégralité des ventes attribuées aux deux arrondissemens du nord. Je dis 2,800 têtes, parce qu'on ne saurait estimer au-dessous d'un dixième l'excédant conduit chaque année aux foires et marchés, et le total de nos bœufs et taureaux, comme nous l'avons vu, s'élève à 28,000. De telles suppositions ne sont pas admissibles. Il est permis de penser que l'un et l'autre de ces messieurs ont commis des erreurs, mais quelque graves qu'elles soient, il ne restera pas moins avéré, et tous les hommes pratiques le proclameront à l'envi, que, depuis dix-huit ans, la production des bestiaux s'est accrue successivement de plus d'un tiers, en dépit des souffrances qui ont longtemps pesé sur ce commerce. Notre Bocage produit-il aujourd'hui tout ce qu'il peut, tout ce qu'il doit produire? nous ne le pensons pas; le laboureur de Chaloüe a dit: « Tout homme qui cultive son bien, soit à moitié ou bien à ferme, doit avoir onze pièces de gros bétail par 15 hectares; » autrement, 1 hectare 35 ares doivent nourrir une pièce de bétail. Le nombre de nos animaux, rapproché de l'étendue du territoire qui nous occupe, donne le rapport de un par 1 hectare 85 ares; il s'en suivrait que nous devrions, pour atteindre le chiffre normal, parvenir à élever 18,000 têtes de bétail de plus. On y parviendra, soyons-en assurés, en progressant comme on le fait d'une manière si sensible, et nous sommes en mesure de vous signaler plusieurs de nos agriculteurs qui se trouvent dans des conditions meilleures que celles voulues par M. Bujault.

Hosted by Google

TERRAINS CALCAIRES.

Le canton d'Airvault, avec environ moitié de celui de Saint-Loup et une partie notable de celui de Thenezay, forment les terrains calcaires de l'arrondissement. Cette fraction importante de notre territoire se trouve à peu près bornée, à l'ouest par la rivière le Thouet, à l'est par le département de la Vienne, au nord et au sud par le canton de Thouars et la route de Poitiers à Nantes. Le calcaire pur ne prédomine pas toutefois dans toute son étendue; on y rencontre des terrains silico-argileux, et une portion considérable du canton de Thenezay appartient à ce que nous pourrions appeler des terrains de transition, participant à la fois à la nature du sol du Bocage et à celui de la Plaine. C'est là, néanmoins, que les gisemens les plus puissans de marne et de pierre calcaire ont été, jusqu'ici, constatés dans nos contrées. L'aspect du territoire dont nous nous occupons contraste singulièrement avec celui de la Gâtine. Les arbres disparaissent pour ainsi dire, le noyer seul se montre par fois, le plus souvent alignés le long des routes. Les habitations rurales cessent d'être isolées et vont se grouper de loin en loin pour former autant de hameaux ou de villages. A de rares intervalles, et comme par exception, apparaît un enclos entouré de haies ou de murs; partout ailleurs, la terre semble morcelée dans un nombre incalculable de parcelles, confondant entre elles leurs formes bizarres et irrégulières, et que l'œil exercé du laboureur peut seul distinguer les unes d'avec les autres. A la place des nombreux animaux errant dans les verts pâturages de la Gâtine, on voit par ci par là des troupeaux de moutons ou de chèvres, ou bien encore, surtout dans le canton de Saint-Loup, quelques ânes sous la surveillance d'un gardien.

La superficie totale de ce territoire peut être évaluée, sui-

Hosted by Google

vant les relevés cadastraux, à 40,000 hectares, et si on en déduit les routes, chemins, cours d'eau, bâtimens, ainsi que les bois-taillis, nous aurons 32,000 hectares livrés à l'Agriculture. Dans ce nombre, les prés naturels ne comptent que pour 1,700 hectares et les terres labourables pour 28,100, attendu que la vigne occupe à peu près 2,200 hectares. Disons un mot sur cette culture pour ne plus y revenir : les opérations cadastrales les faisaient figurer pour 2,235 hectares; suivant les recensemens fournis il y a un an, il s'en trouverait 2,136, ce qui établirait une diminution de 99 hectares. Cette différence est peu importante, et nous sommes en droit de penser que la culture de la vigne est demeurée stationnaire. Les produits, du reste, d'une qualité assez inférieure, se consomment sur les lieux et fournissent aux besoins de la localité.

En remontant à une époque peu éloignée de nous, les cultivateurs des contrées, objets de nos recherches, suivaient sans exception la pratique encore usitée dans une bonne partie du Poitou; les terres se divisaient en trois soles ou guérettes, pour nous servir du mot consacré dans la province, à peu près égales. Deux ensemencemens successifs, l'un en froment, l'autre en orge d'été, formaient, avec une jachère morte, ce qu'on appelait l'assolement triennal; l'usage ayant force de loi allait jusqu'à interdire au fermier de changer ou modifier un aussi détestable système. Ainsi, lorsque dans le Bocage on demandait des pâcages et toujours des pâcages, la Plaine réclamait du blé et toujours du blé, et l'un et l'autre altéraient, appauvrissaient, ruinaient la terre, que l'on osait pourtant accuser de refuser ses dons.

De tout ce qui précède, il est facile de déduire les améliorations agricoles impérieusement réclamées par les terrains calcaires; après les avoir établies, nous examinerons jusqu'à quel point elles ont été introduites et adoptées. Les principales amé-

Hosted by Google

liorations peuvent se réduire à : 1° les Prairies artificielles; 2° les Plantes et Racines fourragères; 3° l'augmentation et le perfectionnement des Races d'Animaux; 4° les Instrumens aratoires perfectionnés; 5° l'introduction d'un assolement rationnel. Nous omettons à dessein de parler des défrichemens, attendu que dans la contrée dont il s'agit on ne saurait en effectuer qu'au détriment des bois-taillis, qui, dans notre opinion, doivent être conservés et bien gardés.

Prairies artificielles. — Nous avons vu que pour 28,000 hectares de terres en labour, il ne se trouve que 1,700 hectares de prés naturels, c'est-à-dire, qu'il faudrait qu'un hectare de pré fumât 17 hectares de terre. Suivant les données fournies par les recensemens statistiques dressés en 1853, les prairies artificielles en luzerne, trèfle, sainfoin, etc., occupent environ 2,300 hectares. Ce chiffre, selon nous, est loin d'indiquer les ressources en fourrages secs de ces contrées. Il est avéré qu'annuellement presque tous les cultivateurs sèment une étendue considérable de vesces d'hiver et d'été, dont une faible partie se consomme en vert. Quoi qu'il en soit, et sans en tenir compte, il ne résulte pas moins qu'au moyen des prairies artificielles, dont nous sommes portés à croire l'étendue déclarée comme au-dessous de la vérité, la proportion, entre les prés de toute nature et les terres arables, se trouve ainsi élevée de 1 à 17 à 1 à 7. Progrès immense, mais qui, certes, ne s'arrêtera pas là, car il n'est pas encore suffisant.

Plantes et Racines fourragères. — Ces cultures ont été introduites depuis peu; dans le canton seul de Thenezay, en 1853, il y avait plus de 60 hectares plantés en rutabagas, betteraves, etc. Leur parfaite réussite et les services immenses que ces plantes rendent pour l'alimentation des animaux, ne peuvent qu'encourager de plus en plus à donner, chaque année à ces cultures, l'extension qu'elles méritent.

Hosted by Google

Bestiaux. — Le nombre des animaux existans constaté lors du dernier recensement s'élève, pour la race bovine, à 3,714 têtes, savoir : 1,782 bœufs, 1,044 vaches et 888 élèves ; pour la race chevaline et mulassière, à 2,019, plus 1,100 ânes ; enfin, pour la race ovine, à 20,559 ; au total 9,888 têtes, en comptant, suivant l'usage, 10 moutons ou brebis pour une tête de bétail. L'étendue de la contrée qui les alimente étant de 30,000 hectares, il s'en suit que 3 hectares nourrissent une pièce de bétail. Quelque défavorable que cette proportion puisse paraître de prime abord, il est bon d'observer que l'augmentation dans le nombre des animaux a été plus rapide que dans le Bocage ; l'on peut affirmer que, depuis vingt ans surtout, elle a été de moitié, et que le morcellement de la propriété sera toujours un obstacle des plus grands à ce qu'elle atteigne le maximum désirable. Quant au perfectionnement des races, celles bovine et mulassière sont généralement remarquables par leur qualité, mais moins peut-être encore que l'ovine, dont l'espèce est une des meilleures des pays environnans.

Instrumens aratoires. — L'ancienne charrue n'a pas entièrement disparu ; on peut encore la voir fonctionner attelée de deux ânes ; elle gratte la terre et ne la laboure pas. Pour ceux qui s'en servent et que nous n'appellerons pas laboureurs, elle est telle que l'exige ce qu'ils nomment leur culture ; aussi tout est à l'avenant, pauvres terres ! pauvres blés ! pauvres fermiers ! Par bonheur, leur nombre est restreint et diminue de jour en jour. A Thenezay, comme à Airvault et à Saint-Loup, l'emploi des charrues en fer se généralise de plus en plus, et il y a lieu d'espérer qu'elles remplaceront, dans un temps donné, le pitoyable *araut*, vrai *aratrum* des temps primitifs.

Assolement perfectionné. — On peut dire que dans les cantons d'Airvault et de Thenezay, s'il n'est admis partout, l'assole-

Hosted by Google

ment septennal, avec culture alterne de céréales, vesces, racines ou prairies artificielles, trouve chaque jour de nouveaux adeptes. Le nombre des cultivateurs dignes de ce nom est déjà considérable; leur exemple se communique de proche en proche, et le temps n'est pas éloigné où toute cette contrée, si éminemment favorisée par la nature, ne laissera guère à désirer, par l'adoption sans réserve des meilleures méthodes et par l'importance de ses produits.

Après vous avoir exposé, Messieurs, aussi brièvement qu'il nous a été possible les améliorations introduites et les progrès réalisés, progrès dont les résultats, nous en avons l'intime conviction, doivent encore s'accroître dans un avenir peu éloigné, il nous reste à signaler les hommes spéciaux auxquels nos contrées sont en grande partie redevables d'aussi heureux changemens. Tant de difficultés ont été vaincues, tant d'obstacles regardés comme invincibles paraissent surmontés, qu'il nous semble parfois que, parvenus, après des efforts aussi constans qu'énergiques, au sommet de la pente, il ne reste qu'à contenir et à diriger. C'est sur ces hommes pratiques aussi patiens que laborieux, qui depuis quinze et vingt ans s'efforcent, moins de faire adopter leurs idées, que de faire suivre leurs exemples, que votre attention doit se fixer. Et pourtant nous serions injustes si nous oubliions qu'à côté d'eux aujourd'hui, devant eux naguère, d'autres hommes non moins dévoués, non moins dignes d'éloges travaillaient par leurs écrits, par leurs paroles, par leurs encouragemens, à faire prévaloir les bons principes et à les introduire dans la pratique. Ils peuvent dire, sans crainte d'être contredits, que leurs louables efforts font plus que commencer à porter leurs fruits. Sans doute ceux-ci doivent devenir plus abondans, mais pour cela la direction forte et intelligente des mêmes hommes, secondée puissamment par l'administration supérieure, est

Hosted by Google

encore nécessaire ; elle n'a pas failli jusqu'ici, elle ne faillira point, soyons-en persuadés, dans l'avenir.

Vous connaissez, Messieurs, le résultat des recherches auxquelles les membres délégués par vous se sont livrés dans les divers cantons. C'est dans ces notices que se trouve désignée l'élite de vos agriculteurs, ceux sur lesquels vous aurez à appeler plus particulièrement l'attention de la Commission départementale. En inscrivant leurs noms, chacun de vos délégués a éprouvé le vif regret de ne pouvoir pas y ajouter un grand nombre d'autres, dont les services rendus méritaient aussi une mention honorable. Si vous jugez que les conditions de perfectionnement établies dans ce rapport soient réellement celles qui doivent être adoptées et suivies, il ne vous restera qu'à en faire successivement l'application, et vous parviendrez ainsi à classer selon leur mérite relatif les cultivateurs distingués de notre arrondissement.

Le Comité s'est trouvé unanime pour les classer dans l'ordre suivant :

M. d'Auzay (Théobald), propriétaire-agriculteur demeurant au Plessis, commune du Tallud. Il fait exploiter par des colons partiaires 150 hectares de terres et prés divisés en deux fermes. Le perfectionnement de ses cultures, tant en plantes sarclées qu'en prairies artificielles, le rendement du froment (25 hectolitres à l'hectare) substitué au seigle, mais surtout la qualité supérieure et le nombre des bestiaux élevés, qui se trouvent dans le rapport de 1 pour un hectare 11 ares, enfin les nombreuses primes et médailles obtenues depuis plusieurs années non-seulement aux concours locaux, mais encore aux régionaux ; tout en un mot concourt à le signaler au premier rang, parmi les hommes qui ont fait progresser le plus l'agriculture. Le Comité se plaît à voir M. d'Auzay établir une véritable communauté d'intérêts avec des laboureurs, qui sont

Hosted by Google

ainsi mis en position d'apprécier par eux-mêmes ce que vaut, ce que rapporte la culture perfectionnée.

M. CHANTREAU (Louis-Félix), propriétaire aux Touches, commune de Vautebis, fait valoir depuis quinze ans avec des domestiques une ferme de 70 hectares. Au moyen des marnages entrepris en grand et de l'emploi de la chaux combinés avec des fumures énergiques, cette propriété a subi une véritable transformation, et ses produits en fourrages artificiels, en racines de toute espèce, en froment et avoine, ne laissent guère à désirer. Le nombre des bestiaux élevés est dans la proportion de 1 sur 1 hectare 18 ares.

M. ALZON-AMIRAULT, agriculteur-fermier à Fonfraide, commune de Vasles, dirige à la fois la ferme qu'il habite et celle des Bruyères, commune de la Ferrière. La première de ces exploitations n'embrasse pas moins de 250 hectares, dont 2 seulement en prés naturels, 90 en terres ouvertes et le surplus en landes et bruyères. Établi à peine depuis cinq ans, il a de suite construit sur la propriété un four à chaux, qui fournit aux besoins de sa culture. Dans ce moment 35 hectares ont été déjà convertis en prairies artificielles, le froment a pris avec le plus grand succès la place du seigle; les plantes sarclées ont prospéré, et tout fait espérer que, dans un avenir peu éloigné, le nombre des bestiaux, qui est actuellement de 72 têtes, aura au moins doublé. M. Alzon a obtenu au Congrès agricole de l'Ouest, en 1854, la médaille d'honneur. L'exploitation de la ferme des Bruyères mérite une mentionparticulière; son étendue est de 38 hectares, dont 15 proviennent de défrichemens parfaitement dirigés. Le froment, le trèfle et les racines ont donné les meilleurs résultats, et les animaux de ferme, tous de bonne qualité, sont dans la proportion de 1 pour 1 hectare 40 ares.

M. VINCENT (Claude-Charles), propriétaire à la Barre-San-

Hosted by Google

glier, commune de Saint-Lin. Les deux exploitations qu'il dirige sont confiées à des colons partiaires, moyen, selon nous, le mieux approprié à la culture des terres du Bocage. Leur étendue est de 124 hectares, dont 10 en prés naturels de mauvaise qualité. La nature du sol des plus ingrates a cédé peu à peu aux efforts intelligens de cet agriculteur; 15 hectares de landes ont été défrichés; des labours profonds, les amendemens calcaires, les fumiers de ville ont amené successivement la fertilité, et les produits en froment, fourrages artificiels et racines, sont des plus satisfaisans. On y recueille en moyenne 150 milliers de foin au lieu de 50, et 67 têtes de gros bétail de bonne qualité et bien nourries à l'étable ont remplacé les 40 de qualité inférieure qu'on y avait naguère de la peine à entretenir.

M. Moreau (Joseph), fermier, cultivateur à Baroux, commune de Soulièvre. Le domaine qu'il exploite a une étendue de 50 hectares. Aussi actif qu'intelligent, après avoir bien étudié les diverses natures du sol qu'il cultive, il est parvenu à tenir constamment les deux cinquièmes des terres en prés artificiels de toute espèce, luzerne, sainfoin et trèfle. Le nombre des animaux nourris, et par suite la quantité d'engrais produits, ont rendu ses cultures de céréales des plus remarquables. On peut le citer comme un excellent exemple à suivre dans la contrée qu'il habite: aussi l'ancien comice agricole d'Airvault lui décernait à tous ses concours des récompenses on ne peut mieux méritées, et pour les améliorations introduites dans la culture, et pour la perfection des races d'animaux produits.

M. le vicomte de Tusseau, directeur de la ferme-école du Petit-Chêne, commune de Mazières.

L'établissement confié à M. de Tusseau aurait déjà été mentionné comme il le mérite, si l'on n'avait songé que, placé dans des conditions exceptionnelles, il ne devait pas être com-

Hosted by Google

pris dans la catégorie de ceux sur lesquels l'attention du Comité avait été appelée. Hâtons-nous néanmoins de le dire, l'assolement adopté, les instrumens perfectionnés employés, les beaux produits de toute nature obtenus, surtout pour les racines fourragères, les défrichemens effectués sur une grande échelle, enfin l'excellente qualité des bestiaux élevés, conservent à cette exploitation la supériorité qu'on est en droit d'en attendre.

J. DE LINIERS.

Parthenay, le 30 novembre 1854.

Hosted by Google

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

RAPPORT

AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL SÉANT A NIORT,

Lu à la Société de Statistique, par M. GRELLET.

MESSIEURS,

Le règlement général pour l'Exposition universelle de 1855, se termine par des instructions sommaires sur les fonctions des Comités locaux, et, parmi ces instructions, on lit au paragraphe 10 que les dits Comités ont pour mission :

« De signaler, dans un rapport écrit, les services rendus à « l'Agriculture et à l'Industrie par des chefs d'exploitation, « des contre-maîtres, des ouvriers ou journaliers demeurant « dans le ressort de leurs localités. »

Il m'a paru, Messieurs, que la tâche dont vous avez bien voulu me prescrire l'accomplissement, ne devait pas consister

Hosted by Google

seulement à citer les noms des hommes les plus méritans, soit en Agriculture soit en Industrie, et à mentionner leurs titres à une distinction quelconque, mais qu'il fallait encore en même temps décrire sommairement les progrès accomplis dans ce département, autant que cela pourrait se faire.

Notre honorable Président a eu l'occasion, pendant son séjour à Paris, de s'entretenir à ce sujet avec quelques membres de la Commission Impériale, et il lui a été dit que c'était ainsi qu'il fallait interpréter le paragraphe 10 que j'ai déjà cité.

Agriculture.

L'Agriculture est entrée depuis vingt ans environ dans une voie de progrès marqués. Une grande part du mérite de cette nouvelle et heureuse tendance doit revenir à la Société d'Agriculture secondée avec zèle par les Comices agricoles des Deux-Sèvres.

Cette Société n'a épargné aucun précepte utile pour déterminer ce progrès : à l'aide des fonds mis à sa disposition par le Gouvernement et le Conseil Général, au moyen de ses cotisations personnelles, elle a su encourager les bonnes méthodes de culture, la pratique du labourage, l'emploi des instrumens perfectionnés ; elle a récompensé les anciens et honnêtes services des valets de fermes, et, par l'éclat donné aux solennités agricoles, elle a grandi à ses propres yeux l'habitant de nos campagnes ; en lui prouvant que sa profession méritait et obtenait de la considération, elle a su trouver un des principaux mobiles pour exciter son émulation.

Le Congrès agricole de l'Ouest a exercé également une très heureuse influence sur les progrès de la culture dans ce pays.

Hosted by Google

Cette institution, en embrassant un champ plus vaste encore que la Société d'Agriculture, en appelant plus de producteurs à prendre part à ses concours et à se disputer les récompenses qu'elle décerne, a contribué à élargir la voie du progrès.

Enfin, Messieurs, il y a unanimité pour reconnaître, et il y aurait ingratitude à ne pas proclamer que la haute sollicitude marquée par le Gouvernement à l'égard de l'Agriculture, que les magnifiques concours auxquels il la convie chaque année, ont dû fortement réagir sur les esprits apathiques et indifférens et ramener le courant de l'opinion publique vers la source de toute vraie richesse.

Pour ne pas sortir de notre département, n'avons-nous pas tous remarqué combien les témoignages d'estime et de bienveillance donnés aux cultivateurs par M. le Préfet, dans les solennités qn'il a bien voulu présider, sont des motifs puissans pour eux d'envisager désormais l'agriculture comme une profession honorée à l'égal de toutes les autres, profession que l'on ne doit pas déserter légèrement, et où l'on peut trouver considération et profit comme dans toute autre, et peut-être plus que dans toute autre, quand on veut conquérir ces avantages par un travail persévérant et rationnel. Espérons donc, Messieurs, que désormais le progrès se consolidera et ne sortira pas de la bonne direction qu'il a prise.

Arrondissemens de Niort et de Melle.

Ce progrès est sensible dans les arrondissemens de Niort et de Melle : mais surtout dans ce dernier. La jachère a presque disparu ; les prairies artificielles se sont développées ; la chaux a été employée en grand, comme amendement dans les terrains argilo-siliceux, et les propriétaires ou fermiers à la tête d'ex-

Hosted by Google

ploitations un peu importantes, s'attachent à cultiver les plantes sarclées et les racines fourragères, à varier leurs engrais, à multiplier leurs bestiaux et à les améliorer. Dans un assez grand nombre de fermes, dont l'exemple se propage dans le voisinage, les bonnes méthodes de culture sont pratiquées avec intelligence; on fait usage d'instrumens aratoires perfectionnés; on sait combiner les assolemens les plus avantageux. L'achèvement des routes et des chemins de grande communication est un puissant stimulant pour la production agricole dans ces deux arrondissemens: l'exploitation prochaine du chemin de fer de Poitiers à Niort et à la Rochelle l'activera davantage encore, et nous pouvons espérer qu'elle tendra surtout à développer les immenses ressources que récèlent nos marais du bassin de la Sèvre-Niortaise et du Mignon, terrains dont la valeur foncière a si notablement augmenté depuis quelques années.

Nous devons maintenant citer les propriétaires, chefs d'exploitation ou les fermiers qui ont été par leurs exemples ou leurs travaux les principaux moteurs des progrès qui viennent d'être signalés dans ces deux arrondissemens de Niort et de Melle.

M. Mangou, propriétaire à Terre-Neuve, commune de Marigny, a toujours été récompensé dans les concours agricoles. Après avoir créé, par des défrichemens opérés sur des terrains provenant de la forêt de Chizé, une propriété de 80 hectares, il a su obtenir des céréales superbes, des plantes sarclées d'une belle venue, des prairies artificielles abondantes, en employant les meilleurs instrumens aratoires, en adoptant des assolemens convenables, en ne reculant devant aucun sacrifice pouvant amener des progrès.

Une foule d'essais en agriculture entrepris par M. Mangou rendent témoignage de ses efforts à poursuivre des améliorations.

Hosted by Google

Nous pouvons mentionner entr'autres l'application qu'il a faite chez lui de la culture du froment en lignes espacées, en employant un piquet-semoir à la main, qu'il a perfectionné par l'addition d'une clef, sorte de clef-flûte, réglant le nombre de grains à déposer dans chacun des trous faits par le piquet.

Bien que le Comité départemental n'ait pu partager la conviction de M. Mangou que ce genre de culture devait amener une révolution dans la production des céréales, et que dans notre opinion à tous, ce procédé, connu du reste depuis longtemps, doive seulement s'appliquer dans les propriétés très restreintes, tant qu'un semoir mécanique irréprochable fera défaut à la pratique, nous n'en sommes pas moins unanimes, Messieurs, pour signaler ce propriétaire comme un excellent agriculteur et un des chefs d'exploitations qui ont donné à la cause du progrès, dans ce département, une très vive impulsion.

M. Lara-Minot, Receveur particulier et agriculteur à Melle, Président du Comice d'arrondissement, est connu par son zèle à propager les méthodes utiles et nouvelles.

Le Jury Central de l'Exposition nationale de 1849 lui a décerné une mention honorable pour les services qu'il a rendus à l'agriculture.

La propriété de M. Lara-Minot est de 160 hectares, assez bien rassemblés et dans un sol argilo-siliceux.

Il y a quinze ans, les prés étaient pleins de joncs, de rouches et autres herbes impropres à la nourriture des bestiaux; la sole des prés bas était pourrie par la stagnation des eaux; les champs rapportaient du seigle, de l'avoine, très peu de froment et jamais d'orge; on ne faisait en prairies artificielles que du trèfle noir en petite quantité et seulement dans les meilleures terres; on n'avait pas essayé la luzerne. A l'aide de la chaux, le propriétaire a obtenu de beaux fromens, des

Hosted by Google

luzernes d'excellente qualité et du trèfle partout. Des pierrées ou évacuateurs souterrains (drainage élémentaire) ont contribué avec la chaux à la réalisation de ces améliorations.

M. Lara-Minot a été récompensé de ses efforts par la mention honorable dont nous avons parlé d'autre part, et par son admission au nombre des membres correspondans de la Société Impériale et Centrale d'Agriculture. (*Décision du 25 mai 1853.*)

M. le baron Aymé, auquel une médaille d'or a été décernée lors de la dernière session du Congrès agricole à Niort, mérite d'être cité pour sa sollicitude à répandre dans sa contrée l'emploi des instrumens aratoires perfectionnés, et l'usage de la chaux comme amendement. Par son zèle soutenu à renseigner ceux de ses voisins peu éclairés qui recourent à ses conseils, M. Aymé déterminera sans doute autour de lui la réalisation d'améliorations importantes.

Dans les concours départementaux, dans les solennités du Congrès agricole de l'Ouest, les noms des fermiers que nous allons relater ont souvent retenti avec éloge, et de nombreuses médailles leur ont été décernées.

Nous devons, Messieurs, les signaler à la Commission Impériale, en mentionnant brièvement les titres qui leur ont valu ces récompenses.

Ce sont Messieurs :

Néraudeau, à Soussigné. — Amélioration de ses terres par des amendemens très bien entendus. — Très belles luzernes destinées à préparer la culture des plantes sarclées. — Bail à long terme avec augmentation graduée dans les prix.

Vandier, au Cluzeau. — Aujourd'hui décédé, mais à citer comme un exemple des bons résultats que procure le travail actif et intelligent et la persévérance à perfectionner sa culture.

Hosted by Google

THOMAS, d'Availles, commune de François. — Labourages soignés, prairies bien tenues, troupeau de mules très beau. — Abattage des blés à la faulx, ce qui est une heureuse innovation dans les Deux-Sèvres, où l'antique faucille est partout employée.

BOINOT, au Prieuré de Saint-Gelais, commune de ce nom. — Culture très entendue des plantes sarclées, soins assidus donnés à l'élève du bétail.

Les frères APERCÉ, commune de Chauray. — Excellens cultivateurs. — Ferme assez restreinte, mais jamais de terres incultes, et assolement alterne, peut-être le seul dans l'arrondissement de Niort.

NOQUET, au Nac, commune de Lenclave, près Melle. — Construction d'un four à chaux sur sa ferme, et emploi très intelligent de cet amendement. A citer pour les avantages dont il fait jouir les cultivateurs ses voisins, en leur livrant de la chaux, provenant de son four, à un prix inférieur à celui du commerce.

ARNAUD, à Prélebeau, commune de Saint-Martin près Melle. — Ferme très soignée et remarquable par l'ordre qui s'y trouve établi. — Système de la stabulation complète du bétail. — Jardin parfaitement cultivé.

MAGNEN, d'Ardilleux, propriétaire. — Exploitation étendue et conduite suivant les bons procédés.

MONTAZEAU, Victor, à Périgné, canton de Brioux. — Ayant fait le premier, dans son canton, l'application du drainage à une surface de 1 hectare 80 centiares.

ARNAUD, fermier à la Blanchardière, canton de Brioux. — Direction intelligente d'une vaste exploitation. Introduction de nouvelles cultures et de nouveaux instrumens.

FRANÇOIS, fermier à Lusserais. — Mêmes motifs que pour le précédent.

Hosted by Google

Après les noms de ces hommes méritans qui consacrent à l'agriculture leur temps, leur intelligence et leurs capitaux, nous devons citer ceux plus modestes des utiles et laborieux valets de ferme qui, pendant longues années, sont restés attachés à la même exploitation avec une constance qui fait leur éloge et celui de leurs maîtres

Nous trouvons dans le compte-rendu du concours agricole départemental qui a eu lieu dans l'arrondissement de Melle, en 1853, les noms des valets de ferme primés par le Comice de cet arrondissement depuis 1846 jusqu'à 1853 inclusivement. Nous remarquons des services réellement exceptionnels : Ainsi, en 1846, le sieur GRÉGOIRE, Jacques, est récompensé pour ses bons services pendant 42 ans chez M. Arnaud, de Prélebeau.

En 1847. — LHOUMEAU, Jacques, 23 ans chez Mme Proust, de la Boulage, commune de Sepvret.

En 1848. — DALIDET, 40 ans chez M. Magnan, de Saint-Génard.

En 1849. — BOUTET, Jean, 35 ans chez M. Proust, au Courteil, commune de Saint-Médard.

En 1850. — DONIZEAU, 33 ans chez M. Bouffard, de la Couture d'Aigonnay.

En 1851. — PICHELIN, Jacques, 37 ans chez M. Gendrault, de Bignolesse, commune de Sainte-Soline.

En 1852. — BRUNET, Louis, 57 ans chez M. Gendrault, à la Villatte, commune de Messé,

En 1853. — CIVADIER, 34 ans chez M. Foucher, à la Carte, commune de Vitré.

Dans l'arrondissement de Niort, je remarque des primes et médailles, en 1852, accordées aux plus anciens et meilleurs domestiques de ferme dont la durée des services est également très notable.

Hosted by Google

Ce sont les sieurs :

MOINDRON, de Faye, domestique dans la même exploitation depuis 28 ans.

MICHAUD, de Chauray ; MESCHINET, Jean, de Frontenay ; LIONNET, Jacques, de Saint-Gelais ; — ayant tous servi depuis 25 ans de suite dans la même ferme.

Enfin je signale une humble femme, FAVRIOU, Marie-Louise, de la commune d'Aiffres, qui elle aussi a vécu comme bergère et domestique dans la même ferme depuis 46 ans.

Vous ne serez pas surpris, Messieurs, de ce que j'ai cité tous ces noms. Les honorer, attirer sur eux l'attention, c'est, je le crois, encourager fortement l'agriculture ; c'est désigner à la Commission Impériale les vaillans ouvriers des Deux-Sèvres que nous trouvons dignes de rivaliser avec ceux des autres contrées. Pouvons-nous faire moins, lorsque nous avons vu, le 14 octobre 1852, l'Empereur lui-même, à son passage à Niort, être heureux de remettre à cette catégorie d'honnêtes et loyaux serviteurs, les médailles destinées à récompenser leur probité, leur dévouement et leur travail.

Industrie mulassière.

C'est également lors de la fête du 14 octobre qu'a été dignement récompensée une industrie agricole qui fait la richesse des deux arrondissemens dont je m'occupe : l'industrie mulassière.

Quarante mules, choisies parmi les plus remarquables de celles qui avaient été présentées au Jury nommé par la Société d'Agriculture, se trouvèrent rangées en ordre sur la place du Donjon : on leur avait adjoint, comme spécimen, des animaux producteurs :

Hosted by Google

2 Etalons mulassiers ;
1 Baudet ;
2 Jumens mulassières.

L'Empereur examina avec beaucoup d'intérêt cette exhibition : le Ministre de la Guerre qui l'accompagnait y donna, de son côté, une grande attention. — La beauté des types producteurs les frappa, et la vue des produits magnifiques qui leur étaient présentés fit ressortir les ressources offertes par cette importante industrie.

Je crois devoir relater les noms des propriétaires des animaux producteurs et des neuf plus belles mules qui ont figuré dans cette solennité.

Propriétaires des Animaux reproducteurs.

MM. ROY, de Bois-Marin ; PROUST, de Neuchaise ; ROY, PELLEVOISIN, de Chauray, et CHARLOT, de Chabans.

Propriétaires des neuf plus belles Mules.

MM. RIMBAULT, de Cherveux ; DISLEAU, de Sainte-Ouenne ; CATHELINEAU, de Villiers-en-Plaine ; APPERCÉ, de François ; PLANTIVEAU, de Vouillé, ayant obtenu deux primes ; POUVREAU, de Rouvres ; SABOURIN, de Sainte-Blandine ; HURTEAU, de Saint-Gelais.

Mécanique appliquée à l'Agriculture.

Une amélioration très importante, qui s'est introduite depuis trois ans environ dans notre contrée, c'est le battage des grains à l'aide de machines mues par la vapeur ou par des manèges auxquels on attelle des animaux. Ces machines sont

Hosted by Google

maintenant en grand nombre, et les avantages qu'elles procurent sur les anciens modes de battage, en plein air et au fléau, ne sont douteux pour personne. Les machines à battre, mues par la vapeur, sont au nombre de 66, et, ce qui est un fait assez singulier, plusieurs propriétaires de ce département ont entrepris, dans la Beauce, des battages en grand de céréales, à l'aide de machines qui leur appartiennent.

On commence également à employer, pour dépiquer les graines fourragères (le trèfle par exemple), une machine à battre les céréales, que M. PETIT, serrurier-mécanicien à Niort, a heureusement modifiée, de manière à la rendre propre à ce dépiquage, qui est, on le sait, une opération difficile et délicate.

Dans un essai fait devant une commission de la Société d'Agriculture, il a été constaté que cet appareil dépouillait parfaitement les graines de trèfle de leur enveloppe, et que, moyennant quinze tours du manège mettant la machine en mouvement, on obtenait trente kilogrammes de graine nettoyée; ce qui est un très beau résultat. Nous espérons que les appréciations du Jury International sur cette machine, admise à l'Exposition, justifieront les espérances qu'elle fait concevoir. M. Petit a généreusement abandonné les profits qu'il aurait pu retirer de son invention, en renonçant à prendre un brevet; mais les propriétaires qui voudront avoir une bonne machine feront sagement néanmoins de s'adresser à lui. Ils auront la certitude qu'elle sera confectionnée dans des conditions à la fois économiques et bien entendues.

Arrondissemens de Parthenay et de Bressuire.

J'ai maintenant à m'occuper des arrondissemens de Parthenay et de Bressuire, dans lesquels ont été réalisés des

Hosted by Google

progrès d'autant plus importans, que, sur une partie du territoire de ces arrondissemens, un sol ingrat oppose aux efforts des cultivateurs de sérieux obstacles.

Si on se reporte à la description de la Gâtine et du Bocage, que nous a laissée M. Dupin, premier Préfet des Deux-Sèvres, et qu'il rédigeait en 1802, on voit que cette contrée était dépourvue de toutes voies de communication; que les campagnes, peu ou point cultivées, ne produisaient que de chétives récoltes en seigle; que l'emploi de la chaux comme amendement était à peu près inconnu, et qu'enfin les ruines, les décombres, suite déplorable des guerres civiles, attristaient partout la vue du voyageur.

Aujourd'hui le changement est grand: partout des routes réunissent les localités entr'elles et facilitent les transports des lieux de production aux lieux de consommation. Les ruines ont disparu, et les habitations tendent à s'améliorer. Les défrichemens des landes et bruyères commencent à s'opérer; l'emploi de la chaux prend un grand développement et permet de substituer à la culture du seigle celle du froment: comme conséquence, l'usage des charrues perfectionnées permettant les profonds labours que cette dernière culture exige, tend de plus en plus à se généraliser.

Les racines et les plantes fourragères, les prairies artificielles, qui sont cultivées avec faveur, facilitent l'augmentation dans le nombre des bestiaux; il y a progrès, et progrès très sensible: mais il reste encore beaucoup à faire, et, afin de hâter les améliorations, on s'occupe de chercher des gîsemens calcaires qui puissent faciliter l'établissement de nouveaux fours, et diminuer le prix de revient de la chaux pour les agriculteurs. On a déjà trouvé plusieurs gîsemens de calcaires ou de marnes calcaires dans les localités où ils n'étaient pas soupçonnés, et ces

Hosted by Google

découvertes vont exciter davantage encore l'esprit de recherche.

Les parties des arrondissemens de Parthenay et de Bressuire, qui appartiennent aux terrains calcaires, ont de tout temps présenté une agriculture plus avancée que celle des terrains granitiques; mais, même dans ces parties, il y a eu progrès, et les instrumens aratoires perfectionnés, des assolemens mieux combinés, une augmentation dans le nombre des bestiaux, attestent que l'élan est donné parmi les propriétaires et que désormais il persistera.

Les hommes qui ont contribué à ces progrès par leurs conseils et surtout par leur exemple, ceux dont le zèle ne s'est jamais démenti pour faire ressortir l'utilité de la chaux, de la marne, des instrumens aratoires perfectionnés, méritent d'être cités avec éloge à la Commission Impériale.

On doit placer dans cette catégorie :

MM. de LINIÈRES, au Plessis-Cherchemont, à qui nous devons un excellent rapport sur la situation agricole de l'arrondissement de Parthenay, rapport où nous avons puisé nos plus précieux renseignemens; de CHANTREAU, commune de Vautebis; de MOCET, à la Roche-Luzay; PIET de BOISNEUF, à Saint-Martin de Sanzay; PROUST, Alfred, à Saint-André-sur-Sèvre; TARTANSON, ancien receveur particulier à Parthenay, et propriétaire dans cet arrondissement, qui s'occupe avec ardeur de perfectionnemens agricoles.

La Ferme-École du Petit-Chêne, commune de Mazières, prospère sous la direction de M. de TUSSEAU, et se recommande à l'attention des amis de l'agriculture par l'assolement adopté, les instrumens perfectionnés qui y sont employés, les beaux produits qu'on y récolte, surtout en racines fourragères, enfin

Hosted by Google

par les défrichemens effectués sur une grande échelle et l'instruction pratique donnée aux élèves.

Dans les concours départementaux de Parthenay et de Bressuire, dans la session du Congrès agricole de l'Ouest, plusieurs agriculteurs de la Gâtine ont reçu des récompenses honorables: il est utile d'entrer dans quelques détails à ce sujet, pour faire apprécier leurs efforts et l'importance des succès obtenus.

Les deux fermes de M. D'AUZAY, Théobald, dans la commune du Tallud, exploitées par des colons partiaires, comprennent 150 hectares de terres et prairies. Les récoltes en plantes sarclées et prairies artificielles sont très perfectionnées ; la culture du froment est substituée à celle du seigle, et il obtient 25 hectolitres de rendement par hectare. Les bestiaux se distinguent par leurs qualités supérieures, et leur nombre s'élève à 1 pour 1 hectare 11 ares.

Les nombreuses récompenses obtenues par M. d'Auzay témoignent que ses succès en agriculture sont appréciés à leur valeur, et son exemple a si bien été suivi dans la commune du Tallud, que maintenant la culture du seigle n'y est plus qu'une exception.

La propriété que M. DE CHANTREAU fait valoir depuis quinze ans, dans la commune de Vautebis, à l'aide de domestiques, occupe une superficie de 70 hectares. Sur cette propriété, l'emploi en grand de la marne et de la chaux, combiné avec des fumures énergiques, a transformé la nature du sol et les produits en fourrages artificiels, en racines de toute espèce, en froment et en avoine, laissent peu à désirer. Le nombre des bestiaux que M. de Chantreau tient sur son domaine est de 1 pour 1 hectare 18 ares. Il a fallu à ce propriétaire beaucoup de persévérance pour obtenir ces heureux résultats.

Hosted by Google

M. ALZON-AMIRAULT a reçu au Congrès agricole de l'Ouest, en 1853, une médaille d'or que ce Congrès décerne si rarement. Sa ferme de Fonfraide, dans la commune de Vasles, sur une superficie de 250 hectares, n'avait, lorsqu'il en a commencé l'exploitation, que 2 hectares de prairies naturelles et 90 hectares de terres ouvertes. Le surplus, ou 140 hectares, était en landes et bruyères. A l'aide d'un four à chaux construit sur sa propriété, il a pu convertir 35 hectares en prairies artificielles; substituer la culture du froment à celle du seigle, après avoir parfaitement préparé le terrain par des plantes sarclées.

Le nombre des bestiaux, qui est actuellement de 72, s'augmentera nécessairement beaucoup dans un avenir peu éloigné.

Ce même cultivateur exploite aussi la ferme des Bruyères, dans la commune de la Ferrière. L'étendue est de 38 hectares, dont 15 proviennent de défrichemens parfaitement dirigés. On y remarque des fromens, des trèfles et des racines d'une belle venue; les bestiaux sont d'une bonne qualité, et dans la proportion de 1 pour 1 hectare 40 ares.

Il faut citer encore M. VINCENT (Claude-Charles), propriétaire à la Barre-Sanglier, commune de Saint-Lin, et M. MOREAU (Joseph), fermier à Barroux, commune de Soulièvre. Le premier, dans une propriété de 124 hectares, avait 10 hectares de prés naturels, mais de mauvaise qualité, et le sol des terres était de la nature la plus ingrate. Avec des efforts intelligens, il a pu défricher 15 hectares de landes, et récolter 150 milliers de foin au lieu de 50, et nourrir à l'étable 67 têtes de gros bétail au lieu de 40, de qualité inférieure, qu'on entretenait autrefois à grand'peine sur la propriété.

Le second, sur un domaine de 50 hectares, est parvenu, après une étude approfondie des diverses natures du sol qu'il travaille, à tenir constamment les deux cinquièmes des terres

Hosted by Google

cultivées en prés artificiels de toute espèce, luzerne, sainfoin et trèfle.

Les quantités notables d'engrais provenant des animaux nourris sur la propriété, font produire des céréales remarquables. L'ancien comice agricole d'Airvault a toujours décerné à M. Moreau des récompenses pour ses améliorations dans la culture et la perfection des races d'animaux qu'il produit.

Le nom de M. VINCENT-FILLON, du Plessis, commune du Tallud, a toujours été proclamé, soit dans les concours départementaux, soit dans le concours d'arrondissement de Parthenay, comme ayant présenté des bestiaux dignes, par leurs formes et leurs qualités, de la répntation acquise à la race de Parthenay. Il a obtenu également des récompenses pour les prairies artificielles en plantes annuelles, et pour les racines fourragères. Au dernier concours universel du Champ-de-Mars à Paris, il a obtenu un prix pour l'un de ses bestiaux.

Dans l'arrondissement de Bressuire, indépendamment de MM. Piet de Boisneuf, de Mocet, Alfred Proust, déjà cités, on doit mentionner, comme agriculteurs zélés et habiles, donnant une impulsion très heureuse aux perfectionnemens divers:

MM. GUÉRINEAU, commune d'Argenton-l'Eglise; de LUSIGNAN, de Coulonges-Thouarçais; de la GUICHARDIÈRE, de Saint-Jouin-sous-Châtillon; LEROUX, de Combrand; BRILLAUD, de Saint-Porchaire, et LIBEAU-BRÉCHET, de Thouars, qui s'occupe avec succès de l'éducation des vers à soie, et qui a envoyé à l'Exposition des échantillons de bonnes matières filées. Il a eu en outre l'heureuse idée d'offrir gratuitement aux éducateurs du Midi l'envoi de ses graines de vers, pour essayer si la migration aurait pour conséquence d'éviter le fléau de la muscardine.

Au dernier concours d'arrondissement de Bressuire, dont les fêtes ont eu tant d'éclat, il a été décerné quinze primes

Hosted by Google

pour les meilleures cultures : quand on est à même, comme je le suis, de parcourir tous les ans cet arrondissement, on est frappé, d'année en année, des progrès qui s'y trouvent réalisés, et l'on comprend ces nombreuses récompenses.

Nous ne devons pas oublier les bons et loyaux services des valets de fermes. Deux primes par canton leur ont été attribuées à ce même concours, et nous nommons ceux qui ont obtenu les premières primes dans chaque canton, en regrettant qu'on ait oublié de mentionner, en regard du nom de chaque lauréat, le nombre des années de service.

Ce sont :

MM. FRADON, domestique, commune de Saint-Aubin-du-Plain ; BRIANT, d'Oyron ; BARREAU, de Saint-Varent ; BODET, des Aubiers ; GUILLOTTEAU, du Pin ; BERTRAND, de Chiché.

Les machines à battre, mues par la vapeur, sont très nombreuses dans l'arrondissement de Bressuire. C'est même dans cet arrondissement qu'elles ont commencé à être employées, avant qu'on en fît usage dans le sud du département.

Statistique des Progrès accomplis en Agriculture.

J'avais cherché à me rendre compte des progrès accomplis en agriculture, dans la production des céréales, en comparant les chiffres fournis par la Statistique dressée en 1802 par M. Dupin, et ceux que donnent les tableaux résumés de 1852. J'ai été conduit à des anomalies si peu justifiables, que j'ai dû abandonner cette comparaison. Notre honorable Président ayant bien voulu faire prendre copie, à la bibliothèque de l'Institut Impérial, des résultats statistiques inédits fournis en 1812 par le même M. Dupin, alors encore préfet des Deux-

Hosted by Google

Sèvres, et qui passent pour beaucoup plus exacts, j'ai dressé le tableau suivant :

NATURE des CULTURES.	SURFACE cultivée. (Hectares.)	RENDEMENT en HECTOLITRES	RENDEMENT EN POIDS. (Quintaux métr.)	SURFACE cultivée. (Hectares.)	RENDEMENT en HECTOLITRES	RENDEMENT EN POIDS. (Quintaux métr.)	OBSERVATIONS.
	En 1812.			**En 1852.**			Les produits de 1852 sont calculés comme il suit :
Froment.	57,639	529,346	205,589	81,173	880,670	624,587	10 h. 85 par hectare. 70 kil. par hectolitre.
Seigle.	22,332	276,262	146,024	23,427	302,094	202,306	11 h. 84 par hectare. 67 kil. par hectolitre.
Orges.	24,003	294,061	158,269	29,000	362,108	211,914	12 h. 48 par hectare. 58 kil. par hectolitre.
Avoine.	9,632	183,804	43,454	22,162	379,185	171,038	17 h. par hectare. 45 kil. par hectolitre.
Méteil, Maïs, Sarrasin et autres menus grains, Légumes secs.	14,091	126,795	70,453	20,139	251,922	149,575	11 h. 50 par hectare. 64 kil. par hectolitre.
TOTAUX.	107,959	1,210,455	604,544	177,925	2,135,977	1,357,508	

Je donne ces résultats comme je les ai trouvés, c'est-à-dire sans y attacher plus de certitude que n'en méritent les résultats

Hosted by Google

statistiques. Je crois ceux de 1812 beaucoup trop faibles, et M. Dupin pensait lui-même qu'il en était ainsi. La surface cultivée en seigle, notamment, et le rendement de cette espèce de céréales sont évidemment atténués, par suite de l'extrême difficulté qu'on a eue pour se procurer des renseignemens auprès des habitans de la Gâtine et du Bocage ; si on les compare à ceux trouvés en 1852, on voit que la diminution de la jachère, dans les contrées où le seigle se récolte, n'a pu avoir pour conséquence que la production, en 1812, fût moindre qu'elle ne l'était en 1852 ; mais si on considère le tableau dans son ensemble, on voit que l'augmentation dans la surface générale cultivée correspond à ce que nous avons dit sur les défrichemens opérés et sur la grande diminution dans la surface en jachère, et le progrès se remarque en outre dans le rendement plus considérable pour une même surface cultivée. Ainsi, en 1812, le rendement en hectolitres, par hectare, n'était pour le froment que de. . . . . 8 h 75

Il est, en 1852, de. 10 85

Augmentation par hectare. . . . . 2 h 10

ou 24 %.

En d'autres termes, on semait par hectare, en 1812, 1 hect. 75, et on récoltait 8 hect. 75 ; on obtenait donc 5 p. 1. Aujourd'hui, en admettant la même semence moyenne de 1 hect. 75, on récolterait 10 hect. 85, ou plus de 6 p. 1 ; mais il paraît certain qu'on réduit aujourd'hui la semence par hectare à 1 hect. 25 ou même à 1 hectolitre, et qu'on obtient les 10 hect. 85, c'est-à-dire de 8 à 9 pour 1, lorsqu'on sème 1 hect. 25, et de 10 à 11 pour 1, lorsque l'on ne sème qu'un hectolitre.

Je fais observer, du reste, que les résultats statistiques de 1852 se rapportent à une année médiocre, en sorte que si l'on

Hosted by Google

avait considéré une année moyenne, on aurait trouvé que, dans les terres à froment, on obtient au moins 10 pour 1. Quoiqu'il en soit de cette appréciation que je crois modérée, il reste acquis qu'un progrès important s'est réalisé dans la production des céréales pendant les quarante années qui séparent les deux époques comparées.

M. Dupin, sans donner de chiffre, énonçait que, de son temps, il se récoltait une très grande quantité de pommes de terre : mais il ne parle point de la culture des carottes, choux, raves, betteraves, qui probablement avait fort peu d'extension : aujourd'hui les pommes de terre et les racines fourragères occupent, pour leur culture, une étendue de 15,776 hectares : suivant les tableaux statistiques, cette surface produit, en pommes de terre seulement, plus de 1 million d'hectolitres.

La surface des prairies artificielles était évaluée par M. Dupin à 11,397 hectares, et leur produit, à raison de 48 quintaux métriques par hectare, à 547,080 quintaux métriques. Le progrès a été énorme ; car la superficie n'est pas aujourd'hui moindre de 29,710 hectares, et la production, évaluée au même taux que celui de M. Dupin, lequel est au-dessous de la vérité, s'élève à 1,426,080 quintaux métriques.

Les prairies naturelles se sont accrues par les dessèchemens opérés dans les vallées de la Sèvre-Niortaise et du Mignon, et par la mise à sec de quelques étangs.

D'après les tableaux statistiques de 1852, la production en fourrages de ces prairies est de 1,373,664 quintaux métriques, ce qui donne une augmentation de plus de 300,000 quintaux métriques sur celle accusée par M. Dupin, et en calculant seulement sur 24 quintaux métriques par hectare.

Au moyen de ces accroissemens, les cultivateurs sont parvenus à nourrir un nombre d'animaux bien plus considérable qu'ils ne pouvaient le faire il y a 40 ou 50 ans.

Hosted by Google

Voici le tableau comparatif aux deux époques :

INDICATION des ANNÉES.	CHEVAUX, JUMENS et POULAINS.	ANES ET ANESSES, y compris la reproduction.	BAUDETS, MULES et MULETS.	BÊTES A CORNES, TAUREAUX, BOEUFS, Vaches, Elèves.	BÉLIERS, MOUTONS, BREBIS, AGNEAUX, nés dans l'année.	BOUCS et CHÈVRES.	PORCS de plus d'un an.
1852.. . . .	33,045	5,453	12,258	149,150	404,372	26,246	16,530
1802	24,399	4,740	7,560	84,502	315,811	13,711	15,363
Augmentons.	8,646		4,698	64,628	88,561	12,535	1,167
Diminutions.		1,287					

Malgré qu'il ressorte de ce tableau que le nombre des animaux a sensiblement augmenté d'une des époques à l'autre, je pense qu'il est pour 1852 au-dessous des existences réelles, en ce qui concerne les mules et mulets et les porcs de plus d'un an. D'après les nombreux troupeaux de ces animaux, qui sont conduits aux foires le plus en renom et qui s'y vendent chaque année, on est porté à conclure que les chiffres donnés ci-dessus sont faibles ; mais en prenant ce tableau tel qu'il est, je crois pouvoir conclure que, depuis 40 ou 50 ans, les progrès réalisés en agriculture, dans les Deux-Sèvres, ont suivi la marche ascendante de la population, qui, de 257,000 âmes en 1802, comme elle est donnée par M. Dupin, s'est élevée à 323,615 en 1851, et a par conséquent augmenté de 66,615 habitans.

Faisons des vœux pour que ces progrès en agriculture se prononcent encore davantage, afin que, malgré les causes

Hosted by Google

nombreuses de renchérissemens des denrées qui n'existaient pas pour nos pères, l'abondance de la production, sollicitée par les prix rémunérateurs qui lui sont assurés maintenant, contribue à faire obtenir quelque adoucissement sur ces prix élevés.

Drainage.

Des fabriques de tuyaux de drainage existent à Niort et à Bressuire. Le comice agricole de Parthenay a obtenu du Gouvernement un fonds de secours qui va permettre d'acheter une machine dont l'installation pourra être faite en 1855.

Les cultivateurs qui voudront se livrer à ce mode d'assainissement de leurs terrains, trouveront ainsi le moyen de s'approvisionner de tuyaux sans avoir à parcourir de trop grandes distances.

M. Abel de MAUBUÉ, propriétaire à Niort, doit être cité comme ayant contribué à donner de l'impulsion à cette méthode nouvelle de dessèchement. Le premier il a introduit dans le département une collection d'instrumens de drainage.

Des essais ont été faits par lui, par M. Alfred PROUST, par M. TARTANSON, par M. JARREAU, de Saint-Jouin-Sous-Châtillon, et par plusieurs autres propriétaires et fermiers dans des localités et des circonstances fort diverses. Ces essais ayant convenablement réussi, il n'est pas douteux que les exemples, ainsi donnés un peu partout, ne soient bientôt imités par un grand nombre de cultivateurs. Les essais ne se sont étendus jusqu'ici qu'à une surface de 15 à 20 hectares; mais, d'après les intentions manifestées par plusieurs propriétaires, notamment dans l'arrondissement de Parthenay, il sera bientôt procédé à des opérations plus importantes.

Hosted by Google

Horticulture.

D'après les tableaux statistiques dressés en 1852, on trouve que la surface totale cultivée en jardins est de 7,643 hectares, distribuée comme il suit entre les quatre arrondissemens :

Niort.	2,420 h.	00
Melle.	2,236	50
Parthenay.	1,920	50
Bressuire.	1,066	00
Total égal.	7,643	00

En déduisant la surface actuellement cultivée en lin et chanvre.	1,682 h.	00
Il reste de consacrés à la production des légumes et des fruits.	5,961	00

M. Dupin ne comptait, en 1802, qu'une surface totale de 5,000 hectares tant pour le lin et le chanvre que pour le jardinage. Ce chiffre, rapproché de celui de 7,643 hectares que nous venons de citer, montre qu'il s'est opéré une amélioration bien sensible dans la surface des jardins, puisqu'elle est de moitié en sus, amélioration dont on doit se féliciter au point de vue de l'alimentation générale de la population.

On connaît la réputation de l'horticulture Niortaise; nous allons en parler avec détail, en nous servant du travail complet, instructif et intéressant que M. de Meschinet, Président de la Société d'Horticulture des Deux-Sèvres, a lu à cette Société le 8 mai 1853.

Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer des renseignemens analogues pour les autres localités où le jardinage est

Hosted by Google

aussi tenu en grand honneur. Parthenay nous paraît, à cet égard, dans la voie d'un progrès remarquable, et nous y avons vu des exploitations parfaitement dirigées et très prospères.

Horticulture Niortaise.

Niort doit son renom en horticulture, principalement à ses pépinières, à ses oignons et à ses artichauts.

Pépinières. — Il y a quelques années à peine, notre contrée était, pour les arbres à planter, tributaire d'Orléans, de Tours et d'Angers : aujourd'hui elle en fournit aux départemens voisins.

Les arbres d'agrément, les arbres fruitiers, les arbres forestiers, comme l'orme, le frêne, le noyer, le platane, tous les érables, les acacias et les peupliers, végètent à merveille dans les pépinières de Niort, qui occupent une superficie de 30 hectares. On calcule que ces 30 hectares, qui doivent contenir chacun 19,000 sujets, et où les arbres restent pour la plupart six ans avant d'être vendus et transplantés, coûtent, par année, 23,675 fr. 49 c. et produisent 38,000 fr. Il y a donc un profit de 14,324 fr 51 c, à partager entre les pépiniéristes qui exploitent la superficie totale dont nous venons de parler. C'est une industrie en voie de progrès, qu'il est très désirable de voir développer.

Il existe aussi à Thouars, à Saint-Maixent, à Bressuire, des pépinières fort bien tenues et assez importantes.

Culture des oignons. — La culture des oignons rouges pâles, dont le plant est très beau et la reprise en terre très facile, occupe à Niort une superficie de 100 hectares. — Les terres sont ensemencées du 25 août au 15 septembre, et les plants sont arrachés et vendus depuis le 6 février jusqu'au 1er mai, ce qui rend possible, pour la terre dont ils proviennent, une

Hosted by Google

seconde culture de nature différente, après que le sol a été purgé de toutes les petites racines que l'arrachage des plants y laisse en quantité.

Année moyenne il se vend dans ce laps de temps 72,000 fournitures, contenant chacune 13,100 oignons divisés en 131 paquets. Le prix moyen est de 16 fr. par fourniture, et le produit brut total annuel de. . . . . 115,200 f 00

Les frais de culture des 100 hectares s'élevant à. 98,344 00

Le bénéfice net qui se répartit entre les jardiniers est de. 16,856 00

Ce bénéfice pourra être beaucoup plus considérable, si le Syndicat que les jardiniers cultivateurs d'oignons avaient formé en 1854, et qui avait fonctionné à leur satisfaction, pouvait continuer à se maintenir en triomphant des difficultés qui ont paralysé son action en 1855.

On peut remarquer, en effet, que, dans l'évaluation des frais de culture, on compte une somme de 17 fr. 50 c. par 15 ares 10 centiares, ou de 115 fr. 89 c. par hectare, qui est consacrée aux dépenses d'auberge à l'occasion des livraisons par les jardiniers aux voituriers qui viennent acheter leurs produits.

Cette dépense, que l'organisation du Syndicat permettrait de ne plus faire à ceux des jardiniers qui en auraient la volonté, s'élève, pour les 100 hectares cultivés en oignons, à 11,589 fr., ou aux deux tiers du bénéfice actuel. Il est à désirer qu'au lieu de profiter aux aubergistes, cette somme soit épargnée par les jardiniers au grand avantage de leurs familles ; car les aubergistes retirent déjà de la dépense faite à Niort par les voituriers une recette totale de 7,021 fr. 80 c., calculée à raison de huit charretées expédiées par jour et employant ensemble 8 hommes

Hosted by Google

et 12 chevaux séjournant 36 heures en ville pour opérer le chargement.

C'est dans les départemens de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Vienne, d'Indre-et-Loire, de la Mayenne, de la Manche, du Calvados et de la Seine-Inférieure, que les oignons de Niort sont exportés : ils parviennent ainsi à une distance de 400 kilomètres environ.

Culture des artichauts. — Les artichauts sont aussi, à Niort, l'objet d'une culture étendue et productive : la superficie plantée est de 35 hectares.

On calcule que le prix de vente est de. . .	47,250 f 00
Et la dépense faite, de.	17,715 00
D'où il suit que le profit net monte à.. . .	29,535 00

C'est au 15 mai que commence ordinairement l'exportation dont la durée est de soixante jours. Les carrioles qui viennent à Niort y séjournent 24 heures.

On compte 8 carrioles par jour, dont la dépense pour les hommes et les chevaux s'élève, pendant les soixante jours, à 2,784 fr.

Les artichauts de Niort sont transportés à d'assez grandes distances, et nous avons vu souvent nous-même, il y a quelques années, arriver et se vendre à Limoges de nombreuses voitures chargées de ce légume.

Autres cultures maraîchères. — Les autres cultures maraîchères de Niort donnent lieu à une exportation assez considérable par les 24 messagers des villes voisines qui, deux fois par semaine, viennent chercher des légumes de toute espèce en apportant les produits de leurs localités.

En calculant sur la moitié seulement des frais faits, à Niort, par ces 24 messagers, on trouve que l'exportation des légumes,

Hosted by Google

autres que les oignons et les artichauts, procure une recette de plus de 7,000 fr. aux aubergistes de la ville. Ce chiffre seul donne l'importance de l'industrie maraîchère; mais on peut l'apprécier, en outre, par la considération suivante: les pois, les choux, carottes, navets, haricots, salades, pommes de terre, céléris, melons, etc., etc., sont cultivés par 450 jardiniers à Niort et autour de Niort; les frais de culture sont en moyenne de 300 fr. au moins pour chacun d'eux, ou en total de 135,000 fr. On n'a pas malheureusement de données sur le prix de vente, mais il doit laisser un bénéfice rémunérateur raisonnable, puisque la culture tend plutôt à augmenter qu'à rester stationnaire. Il est à penser que le chemin de fer en voie de construction lui donnera une activité nouvelle, et que nos jardiniers tireront un meilleur parti encore de leur sol fertile et du climat favorable du pays.

En réunissant les frais de culture actuels, on voit qu'ils s'élèvent, pour les pépinières, à. . . . . 23,675 f 00
Pour les oignons, à.. . . . . 98,344 00
Pour les artichauts, à. 17,715 00
Pour toutes les autres cultures maraîchères, à 135,000 00

TOTAL GÉNÉRAL. 274,734 00

Cette somme de 274,734 fr. représentant en grande partie des loyers de propriétés et des salaires, on peut en conclure combien l'industrie horticole est utile à notre population.

Floriculture. — Le goût des fleurs étant général dans la contrée, elles sont cultivées avec succès dans un grand nombre de localités; mais c'est à Niort surtout qu'il a été fait de véritables efforts pour réaliser des progrès dans cette branche de l'horticulture, et qu'on a obtenu de notables succès.

Les jardiniers-fleuristes dépensent, chaque année, de 7 à

Hosted by Google

8,000 fr. pour cette culture dont ils retirent de 12,000 à 14,000 fr. Ce commerce ne leur est donc pas très avantageux; mais ils peuvent le continuer néanmoins, parce qu'ils s'occupent en même temps de pépinières et de cultures maraîchères. Leur exemple n'est pas perdu, et le nombre des amateurs qui se livrent avec distinction à la floriculture, va toujours en augmentant.

La tenue de nos jardins s'est heureusement ressentie des progrès réalisés en arboriculture et en floriculture. Chez un grand nombre de propriétaires aisés, on a substitué aux anciens tracés des jardins en allées droites et monotones, des dispositions reproduisant les sites naturels, par la combinaison ingénieuse de mouvemens de terrain et de plantations habilement faites, qui reposent la vue ou lui ménagent des perspectives agréables; en un mot, on a heureusement imité les jardins paysagers que les Anglais ont mis les premiers en honneur.

En citant MM. GRISEAU et MICHEL-VESSIÉ comme pépiniéristes et fleuristes habiles et remplis d'initiative, en mentionnant M. GABORIT, du Pontreau, pour ses succès dans la culture maraichère et comme un jardinier ami du progrès, nous ne faisons que rappeler les nombreuses récompenses qui leur ont été décernées dans tous les concours, et que l'opinion publique a considérées comme bien méritées.

J'ai déjà dit qu'à Sainte-Verge, près Thouars, à l'extrémité nord du département, il existe de belles pépinières, qui appartiennent à M. BRIDIER et qui méritent d'être mentionnées. Ce pépiniériste est animé d'un esprit de recherche qui l'a conduit quelquefois à des tentatives dignes d'attention. C'est ainsi qu'il a essayé à faire filer et tisser de l'écorce du mûrier. Il a soumis un échantillon au Comité et vous avez pensé qu'il y avait lieu d'encourager la continuation de recherches qui pourraient, si elles étaient couronnées de succès, procurer des ressources

Hosted by Google

précienses à l'industrie. M. Bridier a donc été admis à l'Exposition, et nous désirons que, sans attendre l'opinion du jury, il se mette en mesure de poursuivre ses tentatives.

En terminant cette partie de mon rapport, je pense devoir signaler les services rendus par l'honorable Président de la Société d'Horticulture de Niort, M. le docteur DE MESCHINET; c'est en effet à son zèle et à son dévouement que l'on doit la fondation de cette Société, qui est appelée à exercer une heureuse influence sur les travaux des nombreux jardiniers de cette ville et même du département, en répandant l'usage des graines et plantes nouvelles, en apprenant à faire un bon choix dans les variétés cultivées, en contribuant enfin à propager peu à peu, dans les campagnes, par l'intermédiaire des associés et correspondans, les conquêtes précieuses en horticulture qui se feront sous les yeux mêmes de la dite Société.

Industrie.

Ce compte-rendu embrassera successivement les industries qui s'exercent dans les arrondissemens de NIORT, PARTHENAY, MELLE et BRESSUIRE.

Ce que nous dirons sur les deux premières cironscriptions est extrait en grande partie des remarquables rapports de MM. E. BODIN et le docteur GANNE.

Arrondissement de Niort.

Mines de Houille de Saint-Laurs.

La concession de la mine de houille de Saint-Laurs, dans la commune de ce nom, a été accordée, par une ordonnance

Hosted by Google

royale du 28 août 1840, à M. le marquis de NETTANCOURT-VAUBECOURT.

C'est grâce à ses efforts persévérans et à l'emploi intelligent qu'il a su faire de ses capitaux, que l'arrondissement est redevable des avantages sans nombre que cette exploitation lui a déjà procurés.

On ne saurait donc proclamer trop haut que M. de Nettancourt doit être signalé à la Commission Impériale comme ayant rendu les plus grands services à l'industrie et à l'agriculture dans le département et ceux voisins où les houilles sont employées, où la chaux fabriquée près des houillères est transportée pour l'amendement des terres.

Trois puits d'extraction sont en activité et sont munis chacun d'une puissante machine à vapeur.

Le puits Saint-Laurent atteint la profondeur de. 75 m

Le puits Sainte-Marie. 120

Le puits Sainte-Clotilde. 60

Malgré que le nombre des couches du terrain houiller de Saint-Laurs ne soit pas encore complètement connu, un des puits traverse quatre couches exploitables, un autre en traverse six, le troisième sept.

La puissance des couches varie, mais leur qualité est à peu près identique. Les plus faibles ont 1/2 mètre d'épaisseur. La qualité de la houille est assez satisfaisante; on cherche du reste à l'améliorer par des lavages. Elle ne contient que très peu de pyrite. Par la calcination brusque, elle donne 71. 4 p. 0/0 de coke et 6. 4 de cendre; par la distillation la quantité de coke peut s'élever jusqu'à 77. 5 p. 0/0 suivant les expériences de MM. LECHATELIER et SENTIS, ingénieurs des Mines.

La production est annuellement de 130,000 quintaux mé-

Hosted by Google

triques : le prix du quintal, sur le carreau de la mine, se monte à 1 fr. 08 c.

Sept fours à chaux appartenant à la compagnie des houillères sont échelonnés le long de la route départementale n° 1, et livrent leurs produits à l'agriculture, généralement au prix de 9 à 10 fr. le mètre cube : les cultivateurs s'y rendent de lieux assez éloignés.

Il se consomme 20,000 quintaux métriques pour l'alimentation des machines à vapeur des trois puits, pour la cuisson de la chaux, pour le chauffage des employés et ouvriers.

La consommation du département étant de 62,737 quintaux métriques, on voit que le reste de la production de Saint-Laurs ou 110,000 quintaux métriques, pourrait y suffire : mais comme le département tire une certaine quantité de houilles anglaises de la Rochelle et de Rochefort, des houilles du nord de la station de Civray où elles sont amenées par le chemin de fer de Paris à Bordeaux, des houilles de Saint-Etienne et anglaises par le canal de la Dive, il en résulte que Saint-Laurs après avoir fourni à la consommation des Deux-Sèvres, expédie le surplus de ses produits dans les départemens de la Vendée, de Maine-et-Loire et de la Vienne. On doit espérer que le chemin de fer de Poitiers à la Rochelle tendra à développer les extractions à Saint-Laurs, en agrandissant le marché d'approvisionnement.

Chamoiserie.

La chamoiserie s'exerce à Niort :

1° Sur les peaux de moutons en laine provenant des boucheries de Bordeaux, de Toulouse et des anciennes provinces du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis ;

Hosted by Google

2° Sur les peaux de moutons réservées parmi leurs approvisionnemens par les mégissiers et parcheminiers de Bordeaux, qui n'emploient que les peaux faibles appelées cuirots ;

3° Sur les peaux de moutons sciées (1) tirées d'Angleterre, de Belgique et de quelques fabriques françaises ; industrie nouvelle dont les produits sont utilisés par nos chamoiseurs en raison de la perfection et du soin de leur travail ;

4° Sur les peaux de chevreuils appelées dans le commerce peaux de daims, venant en partie du Canada, principalement importées en Angleterre, et sur les peaux de cerfs ayant la même origine.

L'huile employée est celle de baleine, ou, à son défaut, l'huile de morue.

Les peaux de moutons chamoisées les plus grandes et les plus parfaites se préparent en blanc et s'emploient à faire des caleçons et des culottes dont l'Allemagne, l'Italie, la Suisse et la Belgique consomment la plus grande partie. D'autres se mettent en couleur, ou se poncent en jaune et s'expédient dans les mêmes contrées. Une partie très notable est destinée à la confection des bandages et se trouve consommée par les fabricans de Paris, de Lyon et du midi de la France.

L'Espagne pourrait aussi être un important débouché pour ces produits si les communications commerciales avec ce pays

(1) Les fabriques de parchemin, de basane, de maroquin, emploient la fleur de la peau, c'est-à-dire le côté qui n'est pas attaché à la chair de l'animal ; la peau chamoisée, au contrairre, se prépare en enlevant à l'aide de larges couteaux cette fleur ou épiderme. L'ancien procédé de chamoisage fait donc perdre toute la fleur que pourraient utiliser les premiers fabricans. Au moyen de scies extrêmement minces mues par la vapeur, on enlève l'épiderme en agissant sur les peaux étendues à plat, et la même peau peut servir à alimenter deux sortes d'industrie. C'est un exemple remarquable des progrès que la perfection des procédés mécaniques permet de réaliser.

Hosted by Google

n'étaient pas sans cesse entravées par les commotions politiques, et si les droits de douane étaient moins élevés.

Puisque je viens de parler du ponçage des peaux, de cette opération qui leur donne ce velouté admirable à l'œil et à la main, je dois dire de suite que la fabrique de Niort en est redevable à M. MAIN, célèbre industriel Niortais, qui n'a quitté les affaires qu'en 1820, après avoir travaillé avec la plus grande distinction pendant 60 années. Il rapporta d'Angleterre cet art de poncer les peaux ; mais il le perfectionna beaucoup ainsi que tous les autres procédés de la chamoiserie, en sorte que dans le passé il doit être considéré comme un des hommes qui ont le plus contribué à fixer à Niort d'une manière certaine le siège principal de cette importante industrie.

Les peaux franches et épaisses trouvent leur emploi dans la confection des gants de troupes, dont la qualité supérieure est appréciée par les régimens de cavalerie, d'artillerie et de gendarmerie.

Grâce aux démarches actives d'un de nos principaux fabricans, M. J. NOIROT, neveu de M. Main, l'attention de l'Empereur fut attirée en 1852 sur l'ancienne importance de la ganterie militaire de Niort et l'utilité incontestable qu'il y aurait à ranimer cette branche de fabrication.

Ce vœu a été exaucé, et aujourd'hui la Garde Impériale tout entière, infanterie et cavalerie, porte le gant de peau. Des commandes importantes faites à MM. NOIROT et LAYDET assurent pour longtemps du travail à notre fabrique. Il n'est pas douteux que l'impression qu'avait produite sur Sa Majesté la belle exposition faite par M. Laydet, à Poitiers en 1851, a dû contribuer à ce résultat.

Une certaine quantité de peaux reçoit la teinture que des ouvriers très habiles de Niort, parmi lesquels nous pouvons citer M. THIÉBAULT, réussissent à merveille, et ces peaux tein-

Hosted by Google

tes, dont de magnifiques échantillons ont été envoyés à l'Exposition universelle, servent à fabriquer des gants qui se consomment en France et à l'étranger.

Les peaux inférieures sont préparées en jaune naturel: elles sont utilisées pour l'entretien des meubles, des voitures de luxe, des wagons de voyageurs des chemins de fer, et leur consommation s'accroît tous les jours.

Nos fabricans sont parvenus à faire avec ces sortes de peaux des gants cousus, d'un prix aussi minime que celui des gants de laine ou de coton, et d'une durée plus longue, qu'ils ont cherché récemment à exporter jusqu'en Californie et en Australie pour ganter les chercheurs d'or. Ces exportations réussissent, et elles se feront sur une très large échelle dès que la qualité de ces produits sera appréciée.

Les peaux de daims étaient autrefois l'un des articles les plus importans de la chamoiserie niortaise ; alors la grosse cavalerie portait des culottes de peaux blanches et des gants blancs en daim. Aujourd'hui l'importance de cette fabrication est subordonnée à la possibilité d'importation des peaux qui se vendent sur le marché anglais par les agens de la compagnie de la baie d'Hudson ; en raison de la concurrence, nos fabricans sont exposés à subir des prix très élevés, d'où il arrive souvent que l'achat de ces peaux est très difficile : mais nos fabricans suppléent avec habileté à cette rareté des peaux de daim, et leurs gants blancs en mouton chamoisé et ramaillé luttent avec ceux en daim pour la souplesse et la beauté, bien qu'ils les établissent à des prix très inférieurs.

Les peaux de cerfs, spécialement employées à la fabrication des touches de pianos, se trouvent dans le même cas que les peaux de daims. Il est très difficile de s'en procurer: cependant M. Noirot et M. Théophile Texier en ont exposé. Les belles peaux de daim reçoivent aussi la destination que nous venons

Hosted by Google

d'indiquer, et la maison Laydet fils aîné et Cie, notamment, livre ses plus beaux produits à MM. Erard et Pleyel, facteurs célèbres et bien connus.

Les dégras qui proviennent du mélange des huiles avec la graisse de la peau, alors qu'on la tord quand elle a reçu par le foulon la souplesse nécessaire, forment une matière précieuse et indispensable aux tanneurs. Nos chamoiseurs en produisent qui ont une véritable réputation.

Si la pêche de la baleine avait plus d'extension, ou si les droits à l'importation de l'huile par navires étrangers étaient diminués, la fabrication du dégras augmenterait nécessairement.

Les produits en peaux chamoisées envoyés à l'Exposition par MM. Texier fils, J. Noirot et Laydet fils aîné et Cie sont tout ce que l'on peut imaginer de plus parfait. Ils réunissent la solidité à la souplesse et au velouté le plus admirable. Les peaux blanches ou jaunes, examinées avec l'attention la plus minutieuse, n'offrent à l'œil aucun défaut, et les nuances obtenues par la teinture sont irréprochables.

Nous espérons que les distinctions méritées à Londres par cette belle industrie sont le prélude de celles qui lui sont réservées à Paris, dans ce concours mémorable de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts, auquel le monde entier a été convié.

Ganterie.

Les progrès accomplis dans la chamoiserie en ont amené de parallèles dans la ganterie; on y a introduit successivement une coupe plus juste à la main et plus heureuse, des formes mieux appropriées à la destination de la marchandise, une

Hosted by Google

piqûre plus parfaite et plus solide, mais toujours en rapport avec la qualité de la peau.

Cette industrie n'employant que des outils très simples, exige beaucoup de main-d'œuvre, et comme le prix de la peau n'entre pas dans la marchandise fabriquée pour moitié de sa valeur, la prospérité de la ganterie est intimement liée au bien-être de la population ouvrière de Niort. M. Bodin dans son rapport sur la statistique de l'industrie Niortaise, en donne un exemple saisissant. Il cite le gant chamois blanc piqué fil pour la cavalerie, qui coûte généralement de 18 à 19 fr. la douzaine, et pour lequel la main-d'œuvre de 10 fr. au moins se partage entre les ouvriers chargés de la préparation de la peau, de sa coupe, et les femmes occupées de la piqûre et de la couture.

Nos gantiers, à la tete desquels marchent MM. LAYDET, NOIROT, TEXIER, BREUILLAC, jeune (spécialité des gants militaires), sont fort ingénieux pour améliorer les détails de leur fabrication, pour se créer des débouchés à l'étranger, quand ceux à l'intérieur diminuent. Pour donner un exemple de leur habileté, on peut citer le gant crispin, d'une seule pièce, qui jouit d'une faveur générale et qui a été créé par la maison Laydet, fils aîné et C^ie^, dont la fondation remonte à 1775. Ils expédient en Belgique, en Italie, en Amérique surtout, des gants de luxe et ordinaires. La perfection de leur fabrication leur permet de lutter avec avantage contre la concurrence anglaise.

En France, si les conseils d'administration des régimens peuvent contracter l'habitude de traiter directement avec nos fabriques en supprimant les commissionnaires, intermédiaires onéreux, la ganterie militaire continuera à offrir des placemens importans à nos industriels, et la rétribution de nos ouvriers deviendra plus élevée.

Hosted by Google

Nombre d'Ouvriers. — La chamoiserie et la ganterie occupent à Niort 300 ouvriers et 1500 femmes employées à coudre, piquer et broder les gants. Les hommes travaillent les peaux et sont chamoiseurs, foulonniers, blanchisseurs, teinturiers, ponceurs et apprêteurs-coupeurs.

Le nombre d'ouvriers que M. Dupin donne comme occupés par ces deux industries, en 1810, était un peu moins considérable.

La diminution dans la consommation des peaux de daim, que nous avons expliquée, est plus que compensée par l'augmentation dans la mise en œuvre des peaux de mouton chamoisées et des peaux d'agneaux, dites castor, tirées des fabriques du midi.

On compte à Niort maintenant 8 fabriques de chamoiserie occupant de 90 à 100 ouvriers. Le foulage des peaux s'effectue dans quatre usines, qui sont celles de Bessac, Bouzon, le Roc, et la Fonderie. Vingt-quatre foulons y sont en activité et occupent de 20 à 25 ouvriers. On consomme annuellement 382,500 kilogrammes d'huile de baleine ou de morue pour faire 900 foulées à 300 peaux chacune, et 425 kilogrammes d'huile pour passer et repasser les peaux. On a donc, en total, 270,000 peaux chamoisées. La quantité de dégras obtenue par la combinaison de ces huiles et la graisse de ces peaux, et qui, chaque année, est livrée au commerce pour la tannerie, s'élève à plus de 400,000 kilogrammes.

Quant à la fabrication des gants, elle est très importante, puisque la maison Laydet fils aîné et C^ie^ en produit environ 17,000 douzaines, et la maison Jean Noirot plus de 10,000 douzaines.

M. Noirot à lui seul met en cours de fabrication, chaque année, 52,000 peaux de diverses natures, qu'il fait chamoiser dans son établissement. Il fabrique, comme je l'ai dit plus

Hosted by Google

haut, au moins 10,000 douzaines de paires de gants, ce qui l'oblige à acheter des peaux en outre de celles qu'il prépare lui-même. Il consomme 100,000 kilogrammes d'huile et vend 91,000 kilogrammes de dégras. Ses débouchés sont : l'équipement de notre armée, le marché intérieur, les Etats-Unis et l'Amérique du Sud. Il occupe 494 ouvriers ou ouvrières, et son chiffre d'affaires varie de 400 à 450,000 fr.

M. Laydet fait fabriquer ordinairement 72,000 peaux de mouton et de daim, et tire du midi au moins quatre mille douzaines de peaux d'agneaux chamoisées, connues sous le nom de castor. Sa fabrication de gants, tant à Niort que dans la maison de Paris, s'élève à 17,000 douzaines. L'exportation absorbe les 2/3 de la fabrication en ganterie et peausserie. Elle se fait aux Etats-Unis, au Mexique, au Brésil, en Suisse, en Italie, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, et jusqu'en Russie et en Californie. L'autre 1/3 de sa fabrication est réparti également entre les fournitures militaires et le marché intérieur. Cette maison occupe de 650 à 680 ouvriers et ouvrières, et son chiffre d'affaires s'élève à 550,000 fr. environ.

M. Texier fils, dont la chamoiserie atteint une si grande perfection, et qui a remporté la 1re médaille à l'Exposition universelle de 1851, fait également des affaires très importantes, puisqu'elles s'élèvent, suivant sa déclaration, à 240,000 fr.

Enfin M. Breuillac, jeune, qui a la spécialité des gants militaires, fournit au moins à 30 régimens.

Je crois, Messieurs, que, d'après ces explications, vous admettrez comme moi, que l'industrie de la chamoiserie et de la ganterie n'est pas déchue dans notre ville. Il me suffira, pour justifier mon assertion, de rapprocher des chiffres que j'ai relatés pour cette industrie en général, ceux donnés par M. Dupin pour l'année 1807, qu'il regardait, en écrivant

Hosted by Google

en 1812, comme ayant été la plus prospère pendant la durée du premier Empire.

	En 1807.	En 1834.
Peaux de daim et de mouton chamoisées.	205,466	270,000
Gants fabriqués.	20,650 douzaines en totalité.	27,000 douzaines pour les maisons Laydet et Noirot seulement.
Dégras livrés au commerce.	100,000 kil. environ.	400,000

Si l'on trouve en moins, dans la production actuelle, une fabrication de 1810 douzaines de culottes de peau, il y a certainement plus que compensation par l'accroissement considérable que présente la confection de la ganterie, et je puis conclure que les deux branches de l'activité niortaise dont il s'agit ici sont toujours dans une voie très prospère. Il est vrai que nos fabricans sont obligés de déployer plus d'efforts que lorsqu'une sorte de monopole leur assurait à l'avance des débouchés ; mais il est résulté de cette situation elle-même des perfectionnemens successifs et une amélioration dans les produits, qui est évidente pour tous. En terminant, j'émettrai le vœu que le Jury International veuille bien consulter sur cette industrie importante nos fabricans les plus renommés : son appréciation des produits Niortais s'en ressentira certainement d'une manière avantageuse.

Fonderies.

Il existe à Niort une fonderie très bien montée, qui est établie sur la Sèvre-Niortaise, et dont les produits se font remarquer par leur perfection.

Hosted by Google

Une autre d'une importance beaucoup moindre est située non loin de la route de Saintes, et enfin une troisième est sur le point d'être établie.

Ces établissemens occupent ou occuperont ensemble une trentaine d'ouvriers dans leurs ateliers.

Chapellerie.

Cette industrie est à peu près représentée par l'établissement de M. BASTARD. On y fabrique avec soin plusieurs sortes de chapeaux, et le propriétaire a obtenu des médailles d'encouragement dans les expositions départementales.

Crins, Soies de Porc mélangées aux Crins ou redressées pour Brosses et Pinceaux.

Cette industrie, qui n'a été fondée dans cette ville que depuis vingt-cinq ans environ, est en bonne voie de prospérité. Les produits de Niort ont acquis une véritable réputation.

Parmi les établissemens qui s'occupent de la fabrication des crins longs pour étoffes, des crins frisés pour meubles et des soies redressées pour la brosserie et la pinceauterie, il faut citer:

1° Celui de MM. PROUST frères et NOIROT fils, qui, après avoir dû longtemps sa prospérité à M. Bizard neveu, son fondateur, n'a fait que progresser encore depuis qu'il est passé aux mains de ses propriétaires actuels;

2° La fabrique établie depuis huit ans par M. BRELAY, près d'Usseau-sur-le-Mignon.

Soies de Porcs redressées pour la Brosserie.

C'est dans le premier établissement que l'on a commencé à

Hosted by Google

préparer pour la brosserie les soies de porc d'origine française.

Autrefois celles que l'on consommait en France étaient presque exclusivement tirées de la Russie et de l'Allemagne.

M. Bizard eut l'heureuse idée de choisir dans les soies de porc échaudées qui se ramassaient en Bretagne et dans le midi de la France, celles qui étaient les plus fortes et les plus longues, de les faire redresser, puis de les mettre en paquets pour les vendre aux brossiers. Cette tentative, qui a parfaitement réussi, est une des plus heureuses qu'on ait pu réaliser dans cette industrie et que l'on doive le mieux apprécier dans les circonstances de la guerre actuelle. Elle aura de plus pour conséquence avantageuse de diminuer l'usage de flamber les porcs après qu'ils ont été saignés, et de procurer quelques bénéfices de plus aux agriculteurs; car les soies redressées se fabriquent maintenant dans plusieurs villes de France, qui ont profité de l'exemple donné à Niort.

Ce progrès réalisé par M. Bizard neveu, et d'autres titres encore résultant des perfectionnemens qu'il a apportés à l'industrie des crins frisés, le désignent à l'attention de la Commission Impériale comme un des hommes méritans qui peuvent lui être signalés parmi les anciens industriels de ce département.

MM. Proust, frères, et Noirot fils, doivent être cités également pour les améliorations qu'ils ont introduites dans le nettoyage des soies et dans la préparation des crins, afin de les mettre à l'abri de l'attaque des vers.

Quelques explications feront comprendre l'utilité de ces procédés.

La matière connue dans le commerce sous le nom de crin frisé, qu'on emploie pour les meubles, les coussins de voitures et la literie, est un mélange de crins et de soies de porc. Il faut purger ces soies de la matière terreuse dont elles sont

Hosted by Google

remplies et des fragmens de la peau de l'animal qui leur sont encore adhérens et pourraient engendrer les vers.

Autrefois les soies étaient mouillées et entassées dans des fosses ou cuves dans lesquelles on les faisait fermenter ; la fermentation détruisait plus ou moins bien les chairs adhérentes, et on pouvait, quand elle avait agi un temps suffisant, teindre les soies, les sécher, les soumettre à l'action d'une machine appelée loup (cylindre armé de pointes), puis les mélanger avec le crin ; mais la fermentation développait une odeur nauséabonde, incommode et insalubre pour les voisins et les ouvriers ; elle diminuait la force de résistance de la soie et ne détruisait les pellicules de chair qu'imparfaitement. Maintenant voici comment opèrent MM. Proust et Noirot :

Les soies sont d'abord passées brutes à un loup marchant avec une grande vitesse qui enlève en partie la poussière et brise les peaux. Elles sont ensuite teintes, sechées et mises dans une batteuse animée d'une grande vitesse de rotation, qui sépare définitivement les soies de la poussière et de la peau, et donne pour le mélange une matière parfaitement nette, brillante et inattaquable par les vers.

Les crins, on le sait, peuvent être eux-mêmes exposés à la longue à l'action des vers ; pour les mettre parfaitement à l'abri, MM. Proust et Noirot les font bouillir dans une dissolution particulière, après qu'ils ont été mis en corde, et depuis cinq ans qu'ils font usage de ce moyen, on ne leur a pas signalé un seul accident.

Ainsi, procédé mécanique de nettoyage des soies substitué à une fermentation insalubre ; procédé chimique pour assurer la conservation indéfinie des crins ; tels sont les titres principaux qui, indépendamment de la beauté de leurs produits, recommandent MM. Proust, frères, et Noirot, fils, à l'attention de la Commission Impériale.

Hosted by Google

Cette industrie des crins et soies est pratiquée également avec une grande distinction par M. Brelay, Charles, dans son domaine d'Ussolière, à 30 kilomètres de Niort. Bienfaiteur de la contrée où sa fabrique procure de l'ouvrage et des moyens de subsistance à une population nombreuse, M. Brelay a, depuis deux ans, apporté de grands perfectionnemens à la marche de son établissement, et ses produits sont aussi bons qu'on puisse le désirer.

En résumé, les crins longs préparés pour le tissage des étoffes, les crins frisés, les soies redressées, exposés par MM. Proust et Noirot, ainsi que par M. Brelay, sont parfaits à tous les points de vue : Résistance, netteté et brillant des matières, perfection de la teinture, élasticité et douceur au toucher, tout se trouve réuni dans les échantillons exposés, qui, nous l'espérons, conquerront tous les suffrages.

Ces deux établissemens et un troisième existant à Niort et qu'exploitent MM. Cadiot, frères, emploient 330 ouvriers, parmi lesquels on compte 90 femmes ou enfans.

Brosserie.

Le développement et les progrès de la brosserie dans la ville de Niort ne datent que de quelques années. Aujourd'hui cette industrie occupe environ 350 ouvriers, en y comprenant les femmes et les enfans.

Les deux principales fabriques sont celles de MM. Bignonneau frères, et de MM. Vien et Meiniel.

Les produits de MM. Bignonneau qui, seuls, se soient présentés pour l'Exposition universelle, y ont été admis et méritent une mention particulière.

Façonnés exclusivement avec des soies françaises, ces produits comprennent la brosserie civile et la brosserie militaire

Hosted by Google

dans tous leurs détails ; la fabrication complète des pinceaux pour la peinture des bâtimens.

Ces industriels ont, en outre, une usine dans laquelle ils préparent les bois de brosses à l'aide d'une scierie mécanique et de machines à percer les trous.

Ils ont produit des placages en platane et en frêne du pays, remarquablement bien réussis. Autrefois les placages et les bois préparés se tiraient de pays fort éloignés ; maintenant nos racines de frênes du marais employées par ces messieurs, et qu'ils font peindre et vernir, peuvent rivaliser avec les plus beaux bois des îles.

La Savoyarde qu'ils ont exposée en offre un très beau spécimen : leur tapis en soies de porc, avec des dessins de roses très fraîches, est un ouvrage solidement et très habilement établi. Les brosses de la confection la plus difficile se rencontrent dans leur vitrine à côté de celles dont la composition est la plus simple, et tout est travaillé avec la même attention.

MM. Bignonneau ont donc une fabrique de brosserie complète, et comme à ce mérite ils réunissent une perfection réelle d'exécution, nous ne doutons pas qu'ils n'obtiennent à Paris la juste récompense de leurs efforts.

Fabrication des Blouses.

La fabrication des blouses occupe à Niort un très grand nombre de femmes, et cette industrie fournit ainsi une ressource précieuse, qui s'ajoute à celles offertes par la ganterie, pour aider à la subsistance d'un grand nombre de familles.

Cordonnerie.

La cordonnerie de Niort, qui occupe au moins 500 ouvriers

Hosted by Google

dans notre ville, est représentée à l'Exposition par M. MARCARD, Charles. Il a exposé des chaussures pour l'armée de terre (infanterie et cavalerie) et pour la marine, réunissant la solidité au bon marché.

En outre, il a produit des échantillons de chaussure civile commune et des brodequins de chasse d'un travail remarquable. M. Marcard occupe 45 ouvriers et doit être considéré comme un des premiers maîtres cordonniers de notre ville.

Les débouchés de cette industrie sont: la Rochelle, Rochefort, l'arrondissement de Marennes, les îles de Ré et d'Oleron, et les pacotilles d'expéditions dans les pays d'outre-mer. Il faut y ajouter les fournitures pour les armées de terre et de mer. C'est une industrie qui a progressé depuis 1810; car M. Dupin ne donnait, pour le nombre total des ouvriers du département, que 661, et ce nombre a certainement doublé maintenant, parce que l'usage des sabots a notablement diminué, et que la population a d'ailleurs beaucoup augmenté.

Filature de Coton.

M. Charles MATHÉ a commencé, il y a quelques années, sur une échelle assez modeste, l'établissement à Niort d'une filature de coton mue par la vapeur: cet établissement a prospéré, et son propriétaire, encouragé par ses succès, vient de faire bâtir des ateliers très importans, dont les métiers seront mis en mouvement par une roue hydraulique et par une machine à vapeur d'une force de 30 chevaux. Non-seulement il filera le coton, mais encore il tissera des futaines et des toiles en occupant 150 ouvriers.

Cette fabrique sera une ressource précieuse pour le pays. On doit de la reconnaissance à M. Mathé, qui n'a pas reculé, pour lui assurer ces avantages, devant des difficultés réelles

Hosted by Google

résultant de l'éloignement où il se trouve des grands marchés de la matière première. Le coton, en effet, pour son transport du Hâvre à Niort, est grevé d'une charge de 54 fr. par tonne; ce n'est donc que par une attention scrupuleuse à réaliser des économies dans tous les détails de la fabrication, qu'il sera possible à M. Mathé de parvenir à livrer ses produits à des prix convenables. La capacité de cet industriel et sa probité sont la garantie des efforts qu'il fera pour fabriquer solidement et à bon compte, et on doit être certain qu'il réussira.

Industries agricoles.

La fabrication des huiles de colza et de lin; la fabrication de l'alcool de betterave, des fécules de pommes de terre; telles sont les industries qui, s'exerçant immédiatement sur des produits agricoles que le pays peut fournir en abondance, encouragent la production et stimulent l'agriculteur. Ces industries sont prospères, et les usines de MM. DE MARTIGNY, GIRAUDEAU, DÉMORY et DE LA ROCHEBROCHARD, FOUBERT et Compagnie, RIMBAULT, sont des établissemens très bien installés et qui occupent au moins 140 ouvriers. Ils donnent lieu à un chiffre d'affaires de trois millions au moins.

La fondation de ces établissemens remonte à très peu d'années. M. Démory le premier a introduit la fabrication de l'huile de colza dans une usine appartenant à M. de Martigny; et M. Foubert vient d'organiser, il y a huit mois à peine, la distillerie d'alcool de betteraves.

M. RIMBAULT, à Niort, prépare avec beaucoup de succès dans sa féculerie de pommes de terre, des fécules blutées et des fécules amidon. Il a joint à son établissement la pulvérisation du plâtre. Ce plâtre pulvérisé est employé à la fabrication du papier à lithographie et des cartes de visite. Les produits

Hosted by Google

de M. Rimbault se font remarquer par leur perfection, et, dans nos expositions départementales, des médailles de premier ordre lui ont été décernées toutes les fois qu'il s'est présenté au concours.

Etablissemens de Saint-Maixent.

Saint-Maixent, petite ville située sur la Sèvre-Niortaise, dans un pays des plus fertiles, possède quelques établissemens industriels importans.

Une filature de laine, appartenant à M. BLOT, est mue par la vapeur et une roue hydraulique ; elle occupe de 55 à 60 ouvriers.

Deux fabriques de gilets de laine tricotée exploitées, l'une par M. CHABROL, et l'autre par M. CABAILLE aîné, possèdent chacune 63 métiers et occupent de 110 à 120 ouvriers.

L'emploi des laines du Midi et du Médoc, la régularité de la filature et le soin apporté dans la confection assurent aux produits de nombreux débouchés, en raison de la solidité et du bon marché des articles.

MM. COURALEAU, frères, ont depuis quelque temps établi à Saint-Maixent une manufacture de chapeaux souples, dans les ateliers de laquelle ils emploient de 35 à 40 ouvriers.

Le comité n'a pas oublié qu'il s'était trouvé très satisfait des échantillons qui avaient été mis sous ses yeux, et il avait admis ces fabricans à l'Exposition. On ne sait pourquoi, au moment où l'expédition des produits devait être faite à Paris, ils n'ont pas répondu à toutes les demandes d'envoi qui leur ont été adressées.

Nous avons, tous, vivement regretté cette négligence de MM. Couraleau, ou la fâcheuse détermination qu'ils ont pu prendre de se retirer du concours.

Hosted by Google

Vous vous rappelez, Messieurs, que la 3e qualité de chapeaux livrée par ces industriels au prix de 3 fr. la pièce, et qu'ils confectionnent avec les laines d'agneaux du pays, vous avait paru établie dans des conditions favorables de solidité, de légèreté et de souplesse; que la teinture offrait toutes les apparences de solidité, soit à la pluie, soit au soleil.

Nous avions tous conclu de notre examen, que ce produit était susceptible d'attirer l'attention du Jury, et nous ne pouvons dès-lors, je le répète, que regretter, dans l'intérêt même de MM. Couraleau, qu'ils aient renoncé à figurer à l'Exposition.

Des Contre-Maîtres et Ouvriers dans l'arrondissement de Niort.

Parmi les contre-maîtres et ouvriers qui se recommandent par de longs et honorables services, il en est trois surtout que nous jugeons dignes d'être signalés à la Commission Impériale.

Ce sont MM. CHÉRAU père, FAUCHER et SIMON.

M. Chérau père est attaché depuis 63 ans à la maison de chamoiserie et ganterie, d'abord dirigée par M. Main, puis ensuite par M. Jean Noirot.

Cette durée exceptionnelle de services, qui est à elle seule un éloge aussi bien pour les fabricans que pour le contre-maître, suffirait pour mériter une récompense à M. Chérau; mais à ces titres s'ajoutent une honorabilité de conduite et de caractère qui ne s'est jamais démentie et qui lui a mérité, dès 1831, une médaille de bronze de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

M. Faucher, contre-maître dans la fabrique de crins frisés fondée par M. Bizard neveu, et qui est exploitée aujourd'hui par MM. Proust frères et Noirot fils, s'est, depuis plus de 21 ans, toujours fait remarquer par son exactitude et son zèle à remplir ses devoirs, son intelligence et la bonne direction qu'il a

Hosted by Google

su donner aux ateliers, s'occupant des intérêts de ses patrons comme s'il s'agissait des siens; qualités bien rares et par cela même d'autant plus méritoires.

En 1820, M. Simon entra à l'âge de dix ans et comme apprenti chez M. Laydet fils aîné, où il se fit distinguer, malgré sa grande jeunesse, par sa bonne volonté, son intelligence et son assiduité. Son patron, appréciateur éclairé du travail, ne tarda pas à lui accorder sa confiance, et le jeune ouvrier devint contre-maître. Depuis 26 ans qu'il remplit ces fonctions, M. Simon s'est de plus en plus concilié l'affection de M. Laydet, qui l'a pour ainsi dire élevé, et il a payé cette affection par son dévouement et sa fidélité dans l'accomplissement de tous ses devoirs.

Nous devons enfin citer, comme ouvriers très distingués, deux chaudronniers de Mauzé, MM. LESCURE et AUDOUIN, qui ont envoyé à l'Exposition des ouvrages en cuivre rouge et jaune, travaillés au repoussé et sans soudures.

Nous pensons que ces ouvrages, remarquables par la difficulté d'exécution qui a dû être vaincue pour les mener à fin, attireront l'attention de la Commission Impériale, et témoigneront de l'habileté hors ligne des ouvriers qui les ont confectionnés.

Arrondissement de Parthenay.

En 1821, feu M. le colonel BLOT fonda une filature de laines dans la commune de Châtillon-sur-Thouet près Parthenay; mais, nonobstant cet exemple, le mouvement industriel ne s'est prononcé dans cet arrondissement qu'à dater de 1833, époque de l'ouverture des routes stratégiques. Nous allons passer successivement en revue les établissemens les plus importans qui existent aujourd'hui, et ce résumé prouvera qu'il

Hosted by Google

y a eu un progrès très réel accompli, si on veut bien se souvenir que la seule fabrication qui existât autrefois dans cette contrée était celle des étoffes dites tiretaines, serges, trois-marches, etc., etc., confectionnées avec des laines filées par des procédés imparfaits.

Filatures de Laines.

On en compte trois qui sont mises en activité à la fois par l'eau et par la vapeur.

La filature de M. BARDET, gendre de feu M. le colonel Blot, occupe 100 ouvriers toute l'année. Des appareils perfectionnés y ont été introduits en 1854, et son propriétaire a eu l'heureuse idée d'y fonder des logemens d'ouvriers. Il en existe huit aujourd'hui, et ce nombre s'augmentera bientôt. Ces logemens consistent en deux pièces; l'une au rez-de-chaussée, et l'autre au premier, avec un jardin et des servitudes. Ils coûtent chacun 50 fr. de location, et un four banal est à leur service.

Une deuxième filature existe dans la commune d'Azay-sur-Thouet: M. RIVIÈRE en est le propriétaire exploitant.

La troisième se rencontre à la Viaillière, sur la Sèvre-Nantaise, dans le canton de Moncoutant: elle appartient à MM. CARTIER, TAFFOIREAU et CRÉPEAU.

Ces usines, qui emploient ensemble 200 ouvriers environ, filent des laines cardées de toute provenance, et alimentent non-seulement l'industrie du tissage du pays, mais encore expédient leurs produits dans un rayon assez étendu.

Usines à foulon, Apprêts des Etoffes.

M. DELAVEAU possède dans la commune de Châtillon-sur-Thouet, à peu de distance de la filature de M. Bardet, une

Hosted by Google

usine mue par l'eau et par une machine à vapeur de la force de 8 chevaux, dans laquelle il foulonne et apprête les étoffes de laine d'une partie de la fabrique de Parthenay.

M. FORESTIER a, dans la commune d'Azay-sur-Thouet, deux usines très importantes du même genre. Il est en même temps négociant et livre au commerce les étoffes apprêtées et non apprêtées, telles que des serges en laine; des tiretaines avec chaîne en fil; des draps dits de Parthenay. Cet industriel est un exemple de la prospérité à laquelle peut prétendre un homme probe et intelligent, doué de la ferme volonté de réussir. Il a commencé avec des ressources très modiques, a d'abord travaillé pour les autres; aujourd'hui il est riche et à la tête de deux usines parfaitement installées. Sa maison est connue sous la raison Forestier fils et Merle.

Fabrication des Etoffes en laine et des Droguets moitié laine et moitié fil.

A Parthenay, de nombreux tisserands s'occupent de la fabrication de ces étoffes, qui est également assez développée dans les cantons de Secondigny et de Moncoutant.

Les flanelles chinées pour pantalons, de M. RIVAULT, Jean-Antoine, de Parthenay, ont été admises à l'Exposition universelle: il les confectionne avec les laines du Poitou, et cet article, parfaitement travaillé, réunit la souplesse à la solidité. La composition du tissu est d'ailleurs de bon goût, et nous ne doutons pas que ces qualités, réunies au prix modéré de ce produit, ne le fassent apprécier du Jury international.

Gilets en Tricot de laine.

MM. BOULEAU et CABAILLE jeune, ont, depuis 1853, introduit dans la même ville de Parthenay une fabrique de gilets

Hosted by Google

en tricot de laine, confectionnés au métier. Ils possèdent 14 métiers et occupent 35 ouvriers.

Nous pensons que cette industrie a de l'avenir, et que M. Cabaille jeune marchera bientôt sur les traces de son frère aîné, dont nous avons parlé à propos des établissemens de Saint-Maixent.

Toiles de lin et de chanvre.

M. PERRIER dirige aussi à Parthenay, dans des ateliers spéciaux, une fabrication de toiles de lin et de chanvre, qui prend du développement; car cet industriel est à la recherche d'un local convenable pour fonder un établissement plus important que celui qu'il exploite actuellement. Les toiles ont de la qualité et de l'apparence: les prix sont modérés.

Fabrication des Thies ou Douilles de Fuseau.

On sait que toutes les fileuses à la main, qui transforment en fil le lin ou le chanvre après qu'ils ont été peignés, se servent d'un fuseau en bois garni à l'une de ses extrémités d'une petite douille cannelée en fer ou en cuivre polis, et à laquelle on a donné le nom de Thie.

Mlle Marguerite DAVID se livre à cette fabrication à Parthenay, et emploie à son aide huit jeunes ouvrières qu'elle occupe à ce travail depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre. Pendant le reste de l'année, elle confectionne des bonnets d'enfans pour la campagne. Elle vend chaque année environ 60,000 thies aux marchands merciers et aux marchands ambulans. Elle débite 3,000 bonnets aux ménagères de la campagne.

Le Comité a pensé que cette industrie de la fabrication des Thies méritait de fixer l'attention, en ce qu'elle a permis de

Hosted by Google

livrer au commerce ces petits objets avec une économie très considérable sur les prix anciens relativement très élevés, parce que ceux qui les confectionnaient n'en faisaient point leur spécialité.

Comme Mlle David fabrique d'ailleurs avec uue grande perfection, elle a été admise à exposer ses produits.

Minoteries.

Deux minoteries importantes, construites dans les meilleurs systèmes, existent à Parthenay, sur la rivière du Thouet. Les eaux de cette rivière faisant souvent défaut au commencement de l'automne, M. Decaix, propriétaire de l'un de ces établissemens, va monter une machine à vapeur pour pouvoir continuellement disposer d'une force motrice suffisante.

M. Foureau père, a fondé également une minoterie très bien installée sur le ruisseau des Moulines, dans le canton d'Airvault.

Poteries.

Le même M. Foureau vient d'établir, à la porte d'Airvault, une fabrique de poterie dont il s'efforce de perfectionner les produits, et à laquelle il se propose de donner beaucoup de développement.

Au village de la Pionnière, dans la commune de la Peyratte, il existe une fabrication assez importante de grosse poterie de terre, destinée à contenir des viandes salées et à servir de cuves à lessives. Les produits sont consommés dans le pays et exportés au loin.

Hosted by Google

Forges de la Peyratte.

Dans cette même commune, à quelques kilomètres de la Peyratte, on rencontre, sur le bord du Thouet, une forge à fer très ancienne, qui autrefois avait une grande importance. Après avoir été un grand nombre d'années inactif, cet établissement s'est ranimé, et il mérite de fixer l'attention, car il trouve son minerai sur son propre terrain ou dans les communes voisines, et consomme les charbons des bois du pays. De plus, les trois fourneaux qu'il possède permettraient de donner beaucoup de développement à sa production.

On y coule de la fonte, des poteries et autres ustensiles de ménage en fonte. On y fabrique un excellent fer martelé au bois, des essieux et ferrures pour le gros roulage, des socs de charrue, etc., etc.

La remise en activité de cette forge a été très utile à la prospérité de la contrée environnante.

D'après ce résumé, on croit devoir proposer de signaler à la Commission Impériale, comme chefs d'exploitation ayant contribué au progrès industriel, dans l'arrondissement de Parthenay :

M. BARDET, filateur, qui se recommande par la bonne installation de sa fabrique et la création de logemens pour ses ouvriers ;

MM. DELAVEAU et FORESTIER, foulonniers et apprêteurs ;

M. RIVAULT, fabricant de flanelles, admis à l'Exposition ;

MM. BOULEAU et CABAILLE, pour la création d'une fabrique tricots de laine ;

M. PERRIER, fabricant de toiles ;

Mlle Marguérite DAVID, fabricante de Thies, admise à l'Exposition ;

Hosted by Google

Enfin M. FOUREAU, père, pour ses efforts réitérés en faveur du développement de l'industrie.

Arrondissement de Melle.

Industrie des Laines.

Les laines de l'arrondissement de Melle sont très estimées, et il s'en fait un commerce assez considérable.

Une filature qui emploie 60 ouvriers existe à Salles, dans le canton de la Mothe-Saint-Héray. On y file la laine que les divers fabricans ou tisserands du pays viennent apporter à l'établissement.

Les fabriques d'étoffes de laines de la Mothe-Saint-Héray se sont beaucoup perfectionnées depuis quelques années. On produit en laines du Poitou, dans cette localité, des draps dits cuir-laine, des baguettes ou étoffes légères pour doublures, des boulangers ou tissus en laine et fil.

Deux fabricans de cette localité, MM. Henry et Paul JOLLET, ont été admis à l'Exposition et ont envoyé des étoffes parfaitement bien réussies quant à la solidité du tissu et de la teinture.

M. Henry Jollet a exposé :

Des 5/8 grande largeur bleu monté ;
Des 5/8 petite largeur bleu-ciel ;
De la baguette bleue ;
Le tout teint en laines.

M. Paul Jollet, de son côté, a fourni :

Des 5/8 grande largeur bleu anglais ;
Des 5/8 petite largeur bleu monté ;
Le tout également teint en laine.

Ce fabricant a de plus joint à son envoi des échantillons de

Hosted by Google

laines filées et teintes en diverses nuances qui ne laissent rien à désirer.

Ces étoffes des deux exposans sont uniquement en laines du Poitou, et cette circonstance ajoute au mérite de leur bonne confection.

A Chef-Boutonne, la fabrication des étoffes de laine se fait aussi sur une assez grande échelle, et MM. MORISSON, frères, ont une réputation méritée pour les tissus unis ou de fantaisie.

Sculpture industrielle.

M. GUÉTROT, René-François, domicilié à Melle, y exerce la profession de sculpteur industriel. Il a été admis à exposer des bustes et médaillons en plâtre stéariné, moulés, sculptés et ciselés, dont tout le monde peut reconnaître la perfection d'exécution, mais qui se recommandent au moins autant à ceux qui connaissent les modèles vivans, par leur parfaite ressemblance.

La sculpture industrielle, comme M. Guétrot la pratique, se rapproche beaucoup du domaine de l'art, et pour saisir la nature vivante d'une manière aussi frappante, il faut être doué de facultés toutes particulières.

Cet artiste industriel a perfectionné le stéarinage du plâtre en augmentant sa dureté, en le rendant susceptible d'être travaillé au ciseau, et permettant ainsi au sculpteur d'atteindre à une grande finesse de détails.

A l'Exposition nationale de 1849, une mention honorable est venue récompenser l'habileté, pour le moulage, de M. Guétrot; mais, à notre avis, depuis cette époque, le talent de cet exposant a grandi, et nous espérons pour lui, en 1855, une récompense plus élevée.

Comme travailleur d'une intelligence très remarquable dans

Hosted by Google

cet arrondissement, nous devons citer M. Louis DECHAINE, horloger à Saint-Romans-les-Melle, qui, pour apprendre son état, n'a pas eu d'autre secours que la lecture du Manuel de l'Horloger, édité par la maison Roret, de Paris.

M. Dechaine a présenté, trop tard malheureusement pour qu'elle pût être admise à l'Exposition, une horloge dont il a lui-même combiné tous les mécanismes et fabriqué tous les rouages, ainsi que toutes les pièces de mouvement.

Cette horloge est à balancier circulaire, avec un échappement à repos que le constructeur croit être de son invention. Son ressort moteur est muni d'un compensateur destiné à corriger l'effet des variations de la température. Elle porte sept cadrans.

Le 1er, consacré aux heures et aux minutes, est surmonté d'un 2e cadran divisé en 360 degrés, pour représenter l'intersection des divers méridiens avec l'équateur; en sorte qu'on peut, au moyen de l'heure connue sous le méridien où se trouve placée l'horloge, lire quelle heure il doit être en même temps sous un méridien quelconque.

Le 3e cadran indique les jours de la semaine, et l'aiguille y accomplit sa révolution en sept jours.

Le 4e sert à marquer le jour du mois et porte 31 divisions. Quand le mois n'a que 30 jours, l'aiguille passe du 30 au 1er du mois suivant; dans le mois de février, elle franchit, par la disposition du mécanisme moteur, l'intervalle du 28 février au 1er mars, et seulement du 29 au 1er dans les années bissextiles.

Le 5e cadran indique le nom des 12 mois, et son aiguille n'accomplit sa révolution que dans une année. Celle du 6e cadran destiné à faire connaître si l'on est dans une année commune ou dans une année bissextile, marchant encore avec plus de lenteur, met quatre ans à faire un tour entier.

Hosted by Google

Enfin, dans le 7me cadran, l'aiguille marque les jours et les phases de la lune, et le mouvement complet de la dite aiguille s'effectue en 29 jours 12 heures, ce qui est à peu près la durée moyenne de chaque lunaison.

En présentant au Comité de Niort cette pièce curieuse d'horlogerie, le sieur Dechaine a généreusement déclaré qu'il n'avait point l'intention de prendre de brevet d'invention pour son système d'échappement, et que si ce système est effectivement nouveau, comme il le croit, dans son entier ou du moins dans ses détails essentiels, il en fait l'abandon au domaine public.

Arrondissement de Bressuire.

Industrie des Laines.

L'industrie est assez développée dans le canton de Châtillon. C'est là qu'on trouve la fabrique de flanelle de MM. COINET et GABARD, qui, dans les années de travail actif, emploie 80 hommes, 25 femmes et 15 enfans. La valeur des produits est de 300,000 fr. au moins.

La flanelle fabriquée est un tissu avec chaîne en fil ou en coton et trame en laine lisse ou croisée. Elle sert à l'habillement des femmes et à faire des pantalons pour les hommes.

Les laines employées sont en partie celles du Poitou, en partie celles d'autres contrées. Les produits se consomment dans les Deux-Sèvres, la Vendée, Maine-et-Loire et les cinq départemens de la Bretagne.

Articles de Chollet.

Moulins, sur la rivière de l'Ouin, et dans le même canton, est le siège d'une fabrication d'articles de Chollet qui occupe

Hosted by Google

un grand nombre d'ouvriers. Ces articles et les toiles de lin sont aussi confectionnés en assez grande quantité dans les environs d'Argenton-Château et de Bressuire. On estime à 400,000 francs annuellement le chiffre des affaires de cette sorte dans l'arrondissement.

Noir-Engrais.

Deux fabriques de noir-engrais, l'une à Saint-Jouin-sous-Châtillon, exploitée par M. JARREAU, qui est un industriel fort actif, et l'autre à Cerizay, dirigée par M. GUIGNARD-GOUGEARD, de Bressuire, livrent à l'agriculture des produits estimés et dont la consommation s'augmente chaque année.

M. Guignard-Gougeard, le seul qui se soit présenté pour l'Exposition, y a été admis, ses produits ayant paru dignes de cette distinction.

Poteries.

M. BRAUD-PHYOLLE a établi à Bressuire une fabrique de poterie et de tuyaux de drainage.

Les établissemens de Saint-Porchaire ont diminué d'importance ; cependant, il y existe encore douze ateliers de poteries où l'on travaille avec des manèges. Malheureusement, on ne cherche pas assez à perfectionner et à varier la fabrication, en sorte que les produits ont de la peine à lutter contre la concurrence du dehors.

Tanneries.

La tannerie est en voie de progrès à Châtillon, à Thouars et dans d'autres localités. On évalue au chiffre considérable de

Hosted by Google

100,000 kilog. la quantité de cuirs levée chaque année par ces fabriques.

Fours à Chaux.

Il s'est établi à Thouars et dans les environs, presqu'à la limite du Bocage et du sol calcaire, des exploitations importantes de fours à chaux, afin de livrer en quantité considérable, à l'agriculture, ce précieux amendement des terrains argilo-siliceux.

La cuisson des pierres calcaires se fait avec les houilles amenées à Pas-de-Jeu par le canal de la Dive. Le débit de la chaux aux cultivateurs est très considérable.

Moulins et Minoteries.

On compte dans l'arrondissement sept moulins perfectionnés et une minoterie, appartenant à M. ROHAN-CHABOT, à la Forêt, sur la Sèvre-Nantaise.

L'arrondissement de Bressuire est, comme celui de Parthenay, sillonné par des voies nombreuses de communications bien entretenues. Le commerce peut facilement partout exercer son action féconde, et nous espérons que le développement industriel et agricole sera la conséquence de cette situation nouvelle, heureuse pour un pays qui, jusqu'en 1833, était à peu près inabordable.

Je termine ici, Messieurs, l'exposé que vous m'avez chargé de vous présenter, des tentatives faites dans ce département pour progresser en agriculture et en industrie, et des résultats obtenus. Je ne me dissimule pas tout ce que mon travail a d'incomplet; c'est en pénétrant dans ce sujet si vaste et si intéressant à la fois, que je me suis facilement aperçu de tout ce qui

Hosted by Google

me manquait pour le traiter convenablement. Quelque peu fructueux qu'aient pu être mes efforts, ils ne seront pas perdus si, en signalant seulement une partie du bien entrepris et réalisé, j'ai pu, au moins, attirer l'attention sur les hommes par qui ces choses utiles ont été faites, et leur obtenir les justes éloges qui leur sont dus.

Niort, le 10 juillet 1855.

Le Membre du Comité départemental, Rapporteur,

GRELLET.

Hosted by Google

Hosted by Google

MÉMOIRE STATISTIQUE

SUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE NIORT,

A L'OCCASION DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Pour satisfaire aux prescriptions renfermées dans votre lettre du 29 août dernier, conformément aux instructions de la Commission Impériale pour l'Exposition universelle de 1855, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, de vous adresser un rapport sur l'état industriel de l'arrondissement de Niort, et de signaler à l'attention du Comité les fabricans, contremaîtres et ouvriers qui, dans une carrière longue et laborieuse, ont rendu des services à l'Industrie.

Afin de mettre de l'ordre dans ce travail, nous nous occuperons des choses avant de nous occuper des personnes.

Lorsqu'on a à traiter de la situation industrielle et commerciale d'un pays, la première question à examiner et à résoudre est celle de savoir :

1° S'il est en progrès ou en déchéance ;

2° Quelles sont les causes de sa prospérité ou de son abaissement ;

Hosted by Google

3° Quels sont les moyens de maintenir une position prospère, ou d'améliorer une situation fâcheuse.

Afin de répondre à ces diverses questions, il est donc nécessaire de jeter un coup-d'œil rapide sur notre commerce général et sur nos établissemens industriels.

Si, dans le département des Deux-Sèvres, l'Industrie occupe le second rang dans les forces productives du pays, abandonnant à l'Agriculture, source de sa richesse, cette première place qu'elle est si digne d'occuper, il n'en est pas moins vrai que, dans l'arrondissement de Niort, le Commerce et l'Industrie méritent une attention sérieuse, non-seulement par leur importance, mais encore par l'utilité et la variété des produits.

Placé au centre des provinces de l'Ouest de la France, indépendamment des débouchés que peuvent lui ouvrir les chemins de fer et l'amélioration de sa navigation, Niort sera toujours une place de commerce d'une assez grande valeur, où l'intérêt commercial sera tellement lié à l'intérêt agricole, qu'il ne saurait s'en séparer. Aussi, cette position heureuse, jointe aux richesses naturelles de son sol, attire-t-elle dans le chef-lieu du département des affaires considérables qui mettent en mouvement une grande masse de capitaux.

Nous n'avons pas à signaler dans notre arrondissement ces grandes industries, ces vastes manufactures, ces puissans commerçans qui excitent l'attention ou la convoitise par les millions qu'ils exploitent avec plus ou moins d'habileté. C'est par la multiplicité des affaires, par la variété des produits, que Niort surtout se distingue, et c'est dans cet arrondissement que l'on peut dire que les infiniment petits produisent les infiniment grands; aussi, chacun faisant des affaires en proportion de ses ressources, le crédit s'y est-il fondé d'une manière inébranlable.

Au point de vue commercial, l'arrondissement de Niort n'a

Hosted by Google

pas perdu ; au contraire, il est plutôt en progrès ; et chaque année, des opérations sagement conduites, qui tiennent peut-être plus à l'Agriculture qu'à l'Industrie, ou plutôt à ces deux forces réunies, donnent aux capitaux une impulsion nouvelle.

Bornée il y a quelques années à la chamoiserie, à la ganterie et à la préparation de quelques peaux tannées, l'industrie à Niort, par suite des épreuves fâcheuses auxquelles cette branche de commerce a été soumise, et des échecs sans nombre que les circonstances lui ont fait éprouver, semble entrer aujourd'hui dans une autre phase. Des établissemens nouveaux se sont créés, des industries de diverses natures se sont élevées et ont ajouté au développement commercial et industriel de notre arrondissement. Sous l'empire d'une mauvaise récolte en vins, une distillerie de betterave est en pleine activité. Pour lutter avantageusement avec cette concurrence si habile à se transformer, et qui tient toujours le fabricant en éveil pour qu'il soit à la hauteur du progrès, des procédés nouveaux ont été introduits dans quelques fabrications : tantôt des machines ingénieuses ont remplacé un travail pénible qui se faisait à la main ; tantôt la vapeur a été substituée ou est venue en aide aux moteurs hydrauliques qui, souvent, ne pouvant plus fonctionner, étaient une cause de chômage dans le moment où le travail était le plus utile. Onze machines (1) à vapeur marchent aujourd'hui et assurent à l'ouvrier un travail de chaque jour. La prospérité de ces divers établissemens démontre que le succès est toujours réservé à ceux qui savent suivre d'une manière intelligente les lois infinies du progrès.

(1) Les trois machines à vapeur de la mine de Saint-Laurs ne sont pas comprises dans ce chiffre, ce qui porterait à 14 dans l'arrondissement, le nombre des machines à vapeur, d'une force de 210 chevaux.

Hosted by Google

Mentionner nos fabriques de crins, nos huileries, notre filature de coton, nos fabriques de brosses et de soies redressées pour la brosserie, nos mines de houille, la filature de laine à Saint-Maixent et les fabriques de tricots et de chapellerie de cette ville, c'est signaler une amélioration sensible dans notre état industriel, qui est appelée à régénérer l'industrie de notre arrondissement.

Il ne faudrait cependant pas conclure de cet exposé que notre principale industrie, la chamoiserie et la ganterie, soit entièrement tombée. Si, pendant quelques années, elle a perdu son ancienne splendeur, cela tenait plutôt aux choses qu'aux personnes, et les voies que cherchent à s'ouvrir chaque jour nos fabricans en Amérique, en Italie, en Allemagne, en Belgique, témoignent de leurs constans efforts pour maintenir la réputation justement méritée de notre industrie niortaise.

Si nous ne montrons pas à l'Exposition universelle les produits de ces manufactures qui attirent tous les regards par la richesse et la beauté de leur travail, où le talent de l'industriel s'efface sous celui de l'artiste, espérons que le modeste gilet de laine qui garantit le travailleur contre la rigueur des saisons, la peau chamoisée qui sert à confectionner ces instrumens de musique qui font le charme de nos salons; que le gant destiné à nos guerriers; le crin, complément nécessaire au confortable des wagons de chemins de fer; la brosse, meuble indispensable de nos maisons, seront dignes de l'attention bienveillante de la Commission Impériale.

Trois causes principales ont exercé une influence funeste sur notre situation commerciale et industrielle : la transformation de la société niortaise à la suite de la révolution de 1789, l'amour de la propriété, l'éducation oratorienne et l'instruction universitaire qui l'a suivie.

L'origine de la fortune de la plupart des familles de Niort

Hosted by Google

vient du Commerce et de l'Industrie. Modeste négociant, le père de famille n'avait d'autre ambition que de transmettre à ses enfans une fortune péniblement acquise et un fonds de commerce noblement recommandé par une réputation de probité à toute épreuve.

La révolution éclate; avec l'amour de la patrie et l'indépendance politique, l'ambition des richesses bouillonne dans toutes les têtes. La vente des biens nationaux était un appât trop puissant pour que l'esprit mercantile du commerçant de Niort ne se jetât pas avidemment dans ces entreprises. Dès-lors, la propriété fut le but vers lequel toutes les idées se tournèrent; le commerce, avec les bénéfices lents à s'accumuler, fut pour ainsi dire abandonné. Les capitaux suivirent une autre route, et le grand propriétaire terrien remplaça le fabricant et l'homme du comptoir. C'est ainsi qu'ont disparu successivement les fabriques d'étoffes et de grosses draperies, quelques grandes fabriques de pelleterie, des filatures, des négocians importans en laines, en rouennerie et de quelques articles de consommation usuelle dans le Poitou. Revenant pour ainsi dire son point de départ, dans cette pensée, à laquelle les changemens de condition sociale avaient donné une force puissante, que c'est en raison seulement de la profession qu'il exerce que l'homme s'élève et s'honore, le père de famille voulut donner à son fils une éducation et une instruction qui semblaient n'être plus compatibles avec les habitudes de sa vie.

L'institution des Pères de l'Oratoire, qui jouissait à Niort d'une haute considération et qui précéda de quelques années les collèges universitaires, était de nature, par l'uniformité de l'instruction, à justifier de la manière la plus éclatante l'opinion d'alors, car toutes les études étaient dirigées vers les lettres et les professions libérales. Il n'y a pas longtemps encore, et c'est avec un sentiment pénible que nous faisons un semblable aveu,

Hosted by Google

que cette idée était généralement accréditée, que l'ignorance était le lot du commerce. Les faits, l'expérience, et surtout nos grandes assemblées politiques, ont donné le démenti le plus manifeste à cette fausse pensée.

L'amour de la propriété avait donc tout envahi ; le sentiment commercial n'existait plus : être avocat, notaire ou médecin, était le but que chacun voulait atteindre. Tombées entre les mains d'hommes qui n'avaient souvent pour toute fortune que leur travail et leur probité, les affaires commerciales et industrielles furent arrêtées dans leur essor au moment où l'avenir le plus brillant leur était offert. Le capital et l'esprit de suite qui, seuls, peuvent conduire à de grandes affaires, manquaient complètement.

Heureusement, ce temps est loin de nous, et notre Industrie se relève non-seulement par les jeunes hommes qui sont à la tête, mais encore par ceux qui ne craignent pas de débuter dans cette carrière, de laquelle, jusqu'à ce jour, ils se tenaient éloignés, et surtout par les négocians intelligens et habiles qui, depuis plusieurs années, s'y sont distingués, et qui occupent toujours la première place, comme de nobles héritiers des successions les plus légitimes.

Imitons en cela une ville voisine, longtemps notre rivale, où l'esprit de commerce s'est conservé comme une vieille tradition de famille ; et tandis que Niort perdait son ascendant commercial, La Rochelle a reconquis celui qu'elle avait perdu, et semble être appelée aujourd'hui à de hautes destinées.

Chamoiserie.

Il y a peu d'années, quelques établissemens de tannerie et de mégisserie existaient encore ; aujourd'hui ils ont disparu ou ont été remplacés par des fabriques de peu d'importance.

Hosted by Google

Cependant nous devons faire toutes réserves relativement à la corroyerie et au commerce des gros cuirs qui feront l'objet d'un article spécial. Nous n'aurons à nous occuper ici que de la chamoiserie, des divers produits de cette industrie et de ses débouchés.

Les élémens qui concourent à cette fabrication sont de diverses natures.

1° Les peaux de mouton en laine provenant des boucheries de Bordeaux, de Toulouse et des anciennes provinces du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis;

2° Les peaux de mouton spécialement destinées à la préparation des peaux chamoisées par les mégissiers et parcheminiers de Bordeaux, qui se réservent les peaux faibles, que l'on appelle *cuirots;*

3° Les peaux de mouton sciées (1), tirées d'Angleterre et de quelques fabriques françaises, industrie de création nouvelle, que notre fabrique a su utiliser avec le plus grand avantage par le soin et la perfection de son travail;

4° Les peaux de chevreuil, appelées dans le commerce peaux de daim, venant en partie du Canada, importées principalement en Angleterre, et les peaux de cerf ayant la même origine;

5° Enfin, comme complément indispensable de la fabrication, l'huile de baleine, et, à son défaut, l'huile de morue.

(1) Les fabriques de parchemin, de basane, de maroquin, emploient la fleur de la peau, c'est-à-dire le côté qui n'est pas attaché à la chair de l'animal; la peau chamoisée, au contraire, se prépare en enlevant, à l'aide de larges couteaux, cette fleur ou épiderme; toute la matière à l'usage des premiers fabricans était donc entièrement perdue. Au moyen de scies d'une délicatesse extrême, mises en mouvement par la vapeur ou par tout autre moteur, on obtient le dédoublage, et la même peau peut servir alors à alimenter deux industries. C'est un des exemples remarquables des progrès industriels.

Hosted by Google

270 à 300,000 peaux d'une valeur de. . . 7 à 800,000 fr.
4 à 500,000 kilos d'huile, valant. . . . . 4 à 500,000 fr.

Telles sont les matières premières employées à la fabrication de la chamoiserie, s'élevant annuellement à plus d'un million.

Des produits et de leurs débouchés.

Les peaux de mouton chamoisées subissent des préparations variées, suivant la qualité et l'objet auquel on les destine.

Les plus grandes, celles qui sont sans défaut, se mettent en blanc et s'emploient à faire des caleçons et des culottes. Les états d'Allemagne, d'Italie, le Piémont, la Suisse, la Belgique, en consomment la plus grande partie. D'autres se mettent en *couleur* ou se poncent en *jaune*, et s'expédient dans les pays déjà nommés. Cependant, la majeure partie de ces peaux sont destinées à la confection des bandages, et jouissent d'une réputation justement méritée auprès des fabricans de Paris, de Lyon et du midi de la France.

Lorsque les communications avec l'Espagne deviendront plus faciles, cet article trouvera dans cette contrée un débouché considérable.

C'est par le ponçage que les peaux acquièrent cette souplesse et ce velouté admirable qui sont une des séductions de l'acheteur, et c'est grâce à l'habileté des teinturiers que nos fabricans pourront présenter à l'exposition ces échantillons en peaux teintes, si remarquables par la variété des couleurs.

Une troisième sorte, prise dans les peaux franches et épaisses, trouve son emploi dans la confection des gants de troupe. La belle qualité de nos gants, si bien appréciés par les régimens de cavalerie, d'artillerie et de gendarmerie, dépend du bon choix de ces peaux. La garde de nouvelle création, se fournit chez un de nos principaux fabricans.

Hosted by Google

La quatrième sorte se met en teinture et sert à faire des gants qui s'expédient en France et à l'étranger.

Les peaux les plus inférieures sont réservées pour être employées *jaune naturel*.

Le lavage des voitures de luxe, des wagons de chemins de fer, consomme une grande quantité de ces peaux, et chaque jour l'écoulement en devient plus considérable.

Le bon marché, ce besoin impérieux de notre époque, et surtout la concurrence, ce mobile puissant de la perfection du travail, ont excité l'habileté de nos ouvriers, qui ont trouvé le moyen de faire avec ces sortes de peaux, des gants cousus d'un prix aussi minime que celui des gants de laine ou de coton, et d'une durée au moins égale, si elle n'est pas supérieure, et ne perdant, après le nettoyage, ni leur souplesse, ni leur douceur.

Cet article qui va jusqu'en Californie ganter les chercheurs d'or, s'exporte par milliers de douzaines. Le Mexique et principalement les Etats-Unis d'Amérique, sont les débouchés les plus importans de notre industrie. Aussi, son développement et sa richesse se trouvent-ils essentiellement attachés à l'exportation. La liberté des mers et les franchises commerciales, réclamées avec autant de persévérance que de talent par les hommes les plus considérables de la France, ce sont là les élémens généraux de sa prospérité et de son avenir.

Une fabrique de colle-forte, établie depuis peu de temps à Niort, trouve dans les rognures et râclures des peaux la matière première nécessaire à sa fabrication.

Enfin, comme en industrie les plus petites choses trouvent leur emploi, nos jardiniers achètent les déchets, qui sont un puissant engrais pour notre agriculture maraîchère qui, chaque jour, prend une plus grande extension.

Quant aux peaux de daim, qui étaient jadis une des parties

Hosted by Google

considérables de la fabrique de Niort, lorsque la grosse cavalerie portait des gants *daims blancs* et des pantalons de peaux, l'importance de cette fabrication est entièrement subordonnée à l'importation. La concurrence qui se fait sur le marché anglais et l'élévation du prix qui en est la conséquence, en rendent l'achat très difficile. Il en est de même des peaux de cerf spécialement employées à la fabrication des touches de *pianos*.

La préparation des peaux de moutons recouvertes de leur laine et l'emploi de l'huile de baleine qui sert à les convertir en chamois, créent deux autres produits.

Les laines d'abats, désignées dans le commerce sous le nom de *pelures*, dont la quantité peut s'élever de 70 à 75,000 kilos, qui se consomment dans les fabriques d'étoffe du Poitou, de la Vendée, de la Bretagne et de l'Anjou, et le *dégras* qui provient du mélange de l'huile avec la graisse de la peau; cette matière si précieuse pour les cuirs s'expédie principalement en France, les frais de transport en permettant difficilement l'exportation. La vente annuelle est au moins de 450 à 500,000 kilogrammes.

A l'occasion des dégras ou plutôt des huiles animales qui en sont le principal élément, et dont la cherté occasionnée par les faibles arrivages apporte très souvent des entraves à la fabrication, qu'il nous soit permis d'émettre un vœu qui, tout en se rattachant au développement de notre navigation, se lie intimement au progrès de notre industrie, c'est de voir le gouvernement qui s'occupe avec la plus grande sollicitude de tous nos intérêts matériels, encourager par une augmentation de prime la pêche de la baleine, et diminuer les droits à l'importation sur navires étrangers.

Signalons en passant l'importance que notre fabrique donne au commerce de transit.

Hosted by Google

Quatre moulins à foulon, 180 à 200 ouvriers gagnant en moyenne 1 fr. 75 à 2 fr. par jour, sont occupés à ce travail, qui coûte de main-d'œuvre de 100 à 120,000 francs.

Ganterie.

Nous emprunterons la plus grande partie de cet exposé au travail que nous avons soumis en 1848 à l'autorité municipale au nom de la chambre consultative des arts et manufactures. Quoique le développement que nous sommes obligés de donner nous fasse sortir des limites qui nous sont imposées, cependant l'intérêt de notre industrie manufacturière, les réclamations incessantes qu'elle a adressées, sans aucun résultat, nous font un devoir de signaler de nouveau à l'autorité, dans un moment surtout où la classe ouvrière est appelée à subir de nouvelles épreuves, les moyens de rendre à cette branche d'industrie sa prospérité tout entière.

La ganterie et la chamoiserie sont unies par la conformité de leurs intérêts, puisque la première de ces deux industries emploie et consomme une notable portion des produits de l'autre; l'écoulement rapide de la ganterie répand immédiatement l'aisance et le bien-être au sein des classes laborieuses de notre cité ; car toute la fabrication se fait à la main sans le secours d'aucune machine, et la matière première n'entre que pour une faible part dans la valeur de la marchandise fabriquée. Pour en donner un exemple saisissant, il nous suffira de mentionner le gant de *chamois blanc piqué fil* pour la cavalerie qui se vend généralement 18 à 19 francs la douzaine. La main-d'œuvre nécessaire pour la confection ne s'élève pas à moins de 10 fr. qui sont versés entre les mains des ouvriers chargés de la préparation de la peau, de sa coupe, et des femmes qui piquent et cousent les gants.

Hosted by Google

Cédant à l'empire de la mode qui a substitué le gant de tissu et celui de chevreaux aux gants de daim, de castor et de chamois, qui étaient généralement portés, cette industrie est tombée pendant quelques années dans un grand discrédit. Les États-Unis eux-mêmes qui consommaient une énorme quantité de ces produits, car l'exportation Niortaise s'élevait jadis à plus d'un million, ont remplacé le gant de daim et de chamois par le gant de laine d'Allemagne d'une qualité et d'une durée bien inférieures, mais d'un prix infiniment plus modéré. Notre industrie s'est donc trouvée bornée à la fabrication de quelques peaux chamoisées pour le besoin de la France, à la confection des gants de castor et de daim qui se consomment encore dans notre pays, et à celle des gants d'ordonnance pour la cavalerie.

Luttant avec ardeur contre la concurrence des villes de Montmédy et de Marville (Meuse) pour la confection des gants militaires, l'industrie niortaise est parvenue à faire reconaître la supériorité de ses produits sur ceux de ses concurrens qui avaient la prétention de l'emporter par leurs bas prix aux dépens de la qualité. L'Amérique du Nord semble enfin revenir à son ancien usage, et si ce débouché n'est pas encore complètement assuré à nos industriels, il faut espérer qu'ils trouveront de ce côté la juste récompense de leurs constans efforts.

En dehors des moyens généraux indispensables à la prospérité de toute industrie, le crédit, la confiance, la probité, l'activité des industriels et les progrès de la fabrication, il est des mesures qui appartiennent au gouvernement et qui sont de nature à imprimer un essor favorable à l'industrie.

C'est donc sur ces mesures spéciales que nous appellerons pour le moment l'attention de l'autorité.

Les régimens traitent directement des fournitures relatives

Hosted by Google

au petit équipement, qui comprennent le linge, la chaussure et les gants, etc.; quelques-uns s'adressent aux fabricans, mais un grand nombre, en passant avec les fourniseurs de Paris des marchés pour les articles de linge et chaussures, s'adressent également à eux pour la fourniture de gants. Nos fabricans, afin d'écouler leurs produits, sont alors forcés de passer par l'intermédiaire des fournisseurs et d'accorder de fortes concessions sur les prix. Une mesure qui obligerait les régimens à conclure les marchés de gants directement avec les villes de fabrique, serait donc fort avantageuse pour notre ville, en ce qu'elle délivrerait nos fabricans de l'intermédiaire des fournisseurs et leur permettrait, par une augmentation de bénéfice, de rétribuer les façons d'une manière plus large.

Dans l'état actuel des choses, 80 à 90 ouvriers, 1,000 à 1,200 femmes de tout âge, sont employés à la confection des gants; malheureusement, le ralentissement dans les commandes occasionne très souvent une grande perturbation dans le travail et une mobilité trop fréquente dans la rétribution (1).

Si les produits soumis à l'examen du comité n'étaient pas là pour démontrer quel peut être l'avenir de notre industrie sagement encouragée, les médailles, les mentions honorables obtenues par nos industriels dans les diverses expositions en France et en Angleterre, seraient la preuve la plus éclatante des progrès de notre fabrication.

Pour justifier cette assertion de la manière la plus complète, et pour démontrer encore combien à l'époque actuelle notre chiffre d'affaires s'est accru, nous prendrons pour terme de comparaison avec notre situation, celle présentée par M. Dupin, notre ancien préfet, dans le mémoire statistique du département des Deux-Sèvres, qui est en manuscrit à l'institut.

(1) Le prix de la piqûre de gants est aujourd'hui très élevé.

Hosted by Google

Année 1810.				Année 1854.				
MATIÈRES.	QUANTITÉ.	PRIX.	PRODUIT.	MATIÈRES.	QUANTITÉ.	PRIX.	PRODUIT.	OBSERVATIONS.
		fr.	fr.			fr.	fr.	
Peaux de daim.	18,085 peaux.	12 la pièce.	217,020	Peaux de mouton chamoisées, en y comprenant les peaux de daim, qui sont en quantité minime. . . .	12,500 dnes.	20 la dne.	250,000	La quantité de peaux fabriquées est de 23 à 24,000 douzaines environ, et comme il faut une douzaine de peaux pour faire trois douzaines de gants, on voit que la confection des gants a nécessité l'emploi de 11,000 douzaines de peaux, et qu'il n'en reste plus alors que 12 à 13,000 pour l'expédition.
Peaux de mouton chamoisées.	2,846 dnes.	20 la dne.	56,920					
Gants mouton remaillé.	3,835 } 10,335	24 id.	140,040					
Gants de daim.	4,500 }	32 id.	144,000					
Façon et fourniture, à 80 douzaines de culottes de daim.	80 id.	60 id.	4,800	Gants.	33,000 dnes.	20 la dne.	660,000	
Culottes de peaux de mouton.	246 id.	132 id.	32,472					
Peaux d'agneau remaillé.	580 id.	15 id.	8,700	Dégras.	450,000 k.	120 les 100 k.	540,000	
Cuirs de bœufs chamoisés.	50 cuirs.	50 la pièce.	2,500					
Laine d'abat..	22,950 kilos.	3 80 le k.	87,210	Laine d'abat..	70,000 k.	3 le k.	210,000	Les évaluations ont été données sur des prix moyens. Pour les dégras surtout, le prix est beaucoup plus élevé ; cependant, il n'atteint pas encore celui de 1810.
Colle provenant des peaux.	9,500 kilos.	72 les 100 k.	6,480					
Dégras.	76,985 kilos.	200 les 100 k.	153,970	Colle.	40,500 k.	30 les 100 k.	12,150	
			854,472				1,672,150	

Hosted by Google

La valeur totale du commerce de la chamoiserie et de la ganterie s'était élevé en 1807 à 1,200,000 francs, l'année 1810 était donc, d'après M. Dupin, une année faible. Mais si l'on considère, que, dans l'année 1807, on avait fabriqué 103,000 peaux de daim, au lieu de 36,085 en 1810, on s'expliquera facilement la différence qui existe entre les produits totaux des deux années. Cette circonstance fait d'autant plus ressortir les progrès de nos industriels, qui, ne pouvant plus aujourd'hui compter sur la fabrication des peaux de daims dont le monopole leur assurait de vastes débouchés, sont obligés de déployer plus d'efforts pour lutter, dans un autregenre de fabrication, avec la concurrence qui s'élève chaque jour.

Tanneries, Fabricans Corroyeurs, commerce des Cuirs.

A l'article tannerie, M. Dupin dans ses derniers mémoires statistiques constate le fait suivant :

« Avant la chamoiserie c'était la tannerie qui occupait spé-
« cialement l'industrie Niortaise. Aucun monument ne fait
« mention de la quantité de tannerie que Niort possédait autre-
« fois. Rien n'atteste ni la qualité de ses cuirs, ni la direction
« que le commerce lui donnait, mais les vieux titres de pro-
« priété de presque toutes les maisons des quartiers de la
« Regratterie et de Pelet, les désignent comme tannerie. On
« doit donc croire que cette branche d'industrie était dans une
« grande activité, elle est maintenant fort déchue, elle ne
« présentait plus que sept ateliers en 1810. On tenterait vai-
« nement de la relever. La chamoiserie offre au négociant
« un placement bien plus avantageux de ses capitaux, qui,
« dans ce dernier commerce rentrent avec de gros bénéfice au
« moins six fois dans l'espace de temps qu'ils dormiraient em-
« ployés dans la tannerie. »

Hosted by Google

Depuis cette époque, la situation de cette industrie, si on la considère dans ses établissemens manufacturiers, ne s'est pas pas améliorée, mais elle prend de suite des proportions considérables si on l'envisage au point de vue commercial. Nous avions donc raison dans la notice précédente sur la chamoiserie de faire toutes nos réserves pour le commerce des cuirs.

Dans les Mémoires de 1810 déposés à l'Institut en 1821 (1), ainsi que dans ceux de l'an IX et de l'an X, il n'est pas fait mention de ce commerce ni de la préparation des cuirs par les corroyeurs. En 1810, sept ateliers de tannerie occupant 22 ouvriers, donnaient un produit de 56,500 fr.

En l'an X les tanneries de Niort fabriquaient 1,050 cuirs bœufs et vaches, 95 douzaines de veaux, d'une valeur de 40,509 fr. 50 c.

Aujourd'hui quatre tanneurs occupent trente fosses desquelles ils font sortir chaque année 3,000 cuirs mâles et femelles d'une valeur de 180,000 fr. Ils emploient 19 ouvriers.

Huit corroyeurs et marchands de cuirs donnent du travail à 18 ouvriers, et font un commerce qui s'élève annuellement à 910,000 fr.

Deux tanneurs étant en même temps corroyeurs, nous aurons 10 maîtres et 37 ouvriers, créant à Niort des affaires dont le chiffre est de 1,090,000 fr.; tandis qu'en 1810 il n'était que de 56,500 fr.

Ces chiffres parlent assez haut et dispensent de tous commentaires.

Nous ferons seulement observer, afin de faire une plus juste appréciation de la différence dans les produits, que les cuirs sont calculés à raison de 60 fr. la pièce valeur actuelle, tandis

(1) Mémoires statistiques du département des Deux-Sèvres (manuscrit), Bibliothèque de l'Institut.

Hosted by Google

que leurs prix aux époques qui servent de termes de comparaison était de 30 à 40 francs.

Niort est l'entrepôt des petites fabriques de tanneries du département, dont les principales sont à Parthenay, Saint-Maixent, la Mothe-St-Héray, Thouars, Melle, Champdeniers et Coulonges. Les produits se vendent aux foires de mai, juin, octobre et novembre ; la foire de février est la moins importante.

Cette situation favorable aux intérêts de notre cité explique les affaires considérables du commerce local.

Crins, Soies de porcs pour Brosserie.

Nous sommes heureux d'avoir à signaler ici un véritable progrès et une prospérité constante dus autant à l'intelligence et à l'activité des fabricans qui dirigent cette industrie, qu'aux circonstances qui ont pu en favoriser le développement.

Parmi les établissemens qui s'occupent de la fabrication des crins frisés et des soies redressées pour brosserie dans le rayon industriel dont Niort est le centre, et qui sont au nombre de trois, nous devons citer d'abord celui de MM. Proust frères et Noirot fils, tant sous le rapport de l'importance que sous celui de la perfection de ses produits. Créé par un des honorables habitans de notre cité, M. Bizard neveu, il est dirigé depuis 1847 par ses propriétaires actuels, et, bien qu'il ait eu à traverser depuis cette époque la crise de 1848, si fatale à toutes les industries de luxe, dont il est le tributaire, grâce au zèle de la direction, aux perfectionnemens nouveaux introduits avec autant d'intelligence que d'habileté, l'importance des affaires n'a fait que s'accroître et de nouveaux débouchés se sont ouverts pour remplacer ceux qui pouvaient manquer.

Les produits fabriqués sont de trois genres ; nous allons les passer successivement en revue :

Hosted by Google

Soies de porcs redressées pour Brosserie.

C'est dans cet établissement qu'ont été apprêtées les premières *soies redressées* pour brosserie

Frappé de la consommation qui se faisait en France des soies de Russie et d'Allemagne et désirant soustraire son pays à la dépendance de l'étranger, M. Bizard eut l'idée de faire choisir dans les soies de porcs échaudées qui se ramassaient dans le midi de la France et dans la Bretagne, celles qui étaient les plus fortes et les plus longues, de les faire redresser et mettre en paquets pour les vendre aux brossiers, de fabriquer en un mot un article à l'imitation de la Russie et de l'Allemagne.

Après plusieurs essais, cette tentative réussit parfaitement, et si nos soies sont inférieures à celles de l'étranger sous le rapport de la force et de la longueur, qui sont des conditions dépendant essentiellement du climat, du moins elles les surpassent sous le rapport de l'apprêt.

Les soies redressées se fabriquent maintenant dans toute la France, à Niort, d'abord, par quantités assez notables, à Bordeaux, à Metz, etc., etc. Les circonstances présentes donnent à cette fabrication un caractère de haute utilité, car, privés de l'importation russe, les fabricans brossiers eussent été très embarrassés s'ils n'eussent trouvé dans les produits français une ressource qui leur eût manqué il y a quelques années. L'établissement de MM. Proust frères et Noirot fils a su conserver la supériorité que lui avait justement acquise son fondateur.

Crins longs préparés pour le tissage des étoffes.

La fabrication de cet article est une affaire de soin et de conscience; elle consiste à disposer les crins par longueurs

Hosted by Google

uniformes depuis 50 centimètres environ et au-delà, ils sont ensuite vendus aux fabricans de toile de crin pour tamis et surtout aux fabricans d'étoffes de crin pur ou d'étoffes contenant un mélange de crin. Ce commerce n'est pas sans importance; plusieurs fabriques établies à Paris où l'on fait des étoffes d'une beauté remarquable et que l'Angleterre vient nous acheter, ne pouvant en reproduire la perfection, en sont la preuve la plus évidente. Ces étoffes d'une solidité inaltérable sont employées à la confection des meubles destinés aux pays chauds; la soie ou la laine ne résisteraient pas aussi bien aux effets d'une température brûlante. Il faut voir cette fabrication pour se rendre compte des précautions qu'elle exige, pour satisfaire à toutes les conditions de son emploi.

Crins frisés pour meubles, voitures et literie.

Cette branche d'affaires la plus considérable de l'établissement qui nous occupe est aussi celle où le plus d'améliorations ont été introduites, et où le progrès se fait sentir d'une manière plus évidente encore.

Le crin, avant d'être mis en corde pour le faire friser, est peigné par des machines nommées *loups*, semblables à celles employées dans les fabriques de laine; ces *loups* étaient primitivement mis en mouvement par un manège, les propriétaires actuels ont substitué le travail à la vapeur à celui des chevaux et ont obtenu ainsi, en même temps qu'une production pour ainsi dire infinie, un travail plus régulier et meilleur. Les *loups* eux-mêmes ont subi des changemens notables qui ont accru leur puissance et donné un crin peigné d'une supériorité marquée. Ce n'est pas à dire que rien ne reste à faire; en mécanique on peut toujours améliorer, mais il faut du temps à

Hosted by Google

tout, et le passé de MM. Proust frères et Noirot fils nous répond de leur avenir.

Ce n'est pas tout encore : on emploie dans la fabrication des crins frisés un mélange de soie de porc; ce mélange, nécessité par le bon marché, est parfois aussi indispensable pour certains usages particuliers. Ces soies arrivent des lieux de production, fort sales, remplies de terre et surtout de pellicules qui y sont restées adhérentes et qu'il s'agit d'enlever. Pour arriver à ce résultat, on entassait autrefois ces soies dans de grandes fosses et on les faisait fermenter par l'addition d'un mélange d'eau ; on les passait ensuite à la teinture et les pellicules détruites par la fermentation tombaient en poussière lorsque la soie passait au *loup*. Ce procédé avait un double inconvénient, la soie était dénaturée, elle perdait sa force; en second lieu la fermentation dégageait des odeurs (1) nauséabondes, dangereuses pour la santé des ouvriers et même pour celle des voisins. Tout cela a été changé, et l'action mécanique, qu'on nous passe l'expression, a été substituée à l'action chimique. Les soies sont d'abord passées à un *loup* spécial qui les dégage des impuretés et commence par briser les pellicules; elles sont ensuite teintes et séchées, et, en dernier lieu, on les soumet à l'action d'une *machine batteuse* excessivement puissante, puisqu'elle exige, pour être entraînée, la force de 4 chevaux vapeur environ.

Cette mécanique a pour effet d'enlever toute la poussière et les pellicules qui pouvaient rester encore adhérentes à la soie, et de la rendre brillante et d'un nettoyage parfait. Enfin, pour

(1) A Bordeaux, par exemple, dit le journal la *France Industrielle*, dans un article très intéressant sur les produits exposés par MM. Proust et Noirot fils, quand on approche de la place d'Aquitaine on sent l'air infecté de miasmes putrides. Cette odeur insupportable s'exhale des fosses dans lesquelles cinq ou six fabricans enfouissent leurs soies de porcs mouillées conservant encore des fragmens de peau, et les laissent ensuite fermenter.

Hosted by Google

les teintures à l'ébullition desquelles les crins frisés ont besoin d'être soumis, partout le chauffage à la vapeur a remplacé le chauffage au feu nu. Du générateur de vapeur partent des tuyaux qui vont chauffer toutes les cuves ; il n'y a jamais qu'un seul feu allumé, qu'un homme pour le conduire, et, par le moyen de robinets, on produit, on arrête à volonté l'ébullition de 5 à 6 cuves. C'est une notable économie de temps, ainsi qu'un moyen de diriger le travail d'une manière plus régulière.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de signaler un fait qui nous a frappé dans l'examen de cet établissement ; tout est disposé en vue de l'hygiène ; dans tous les ateliers, l'air et la lumière circulent avec abondance ; de nouvelles constructions viennent d'être ajoutées aux anciennes, pour augmenter l'espace ; les ouvriers ne passent qu'une heure de suite occupés au *loup*, au bout de ce temps ils sont remplacés ; les enfans ont un atelier donnant sur la campagne et dans la plus heureuse exposition, leur besogne est variée ; ils ne sont pas, comme dans de certaines manufactures, toujours renfermés entre quatre murailles, constamment astreints au même ouvrage et n'ayant qu'un horizon de pierre, ce qui les étiole au physique et au moral ; au contraire, ils circulent au grand air dans une vaste cour, occupés à des travaux qui mettent en jeu tous leurs membres. Si à ces précieux détails on ajoute que ces fabricans emploient une substance chimique qui, tout en augmentant la force et l'élasticité de la matière, la préserve de l'atteinte des vers ; si l'on remarque que les cuves à teinture ont été déplacées de manière à ce que leur vapeur délétère ne pénètre plus dans les ateliers, on sera convaincu que MM. Proust frères et Noirot fils ont fait tout ce qu'il était dans leur pouvoir de faire pour améliorer les conditions hygiéniques de leurs ouvriers, et qu'ils ont apporté dans le mode de fabrication qui existait

Hosted by Google

avant eux un changement radical dont il doit leur être tenu compte.

Cet établissement emploie 135 ouvriers, dont 30 enfans, 10 femmes, 15 adultes, 80 hommes, qui mettent annuellement en fabrication 3 à 400,000 kilogrammes de marchandises.

Fabrique de M. Brelay, à Usseau..

Habitant la campagne, dans un pays où la culture de la vigne est presque l'unique occupation des habitans, M. Brelay a été, pour ainsi dire, la providence de cette localité, dans les momens difficiles que nous venons de traverser.

L'établissement industriel qu'il a fondé depuis peu d'années est dans la situation la plus heureuse. Une machine à vapeur, de la force de six chevaux, sert de moteur aux divers instrumens employés à la confection des crins.

Cette fabrique élégante, construite au milieu d'un joli parc dont elle fait un des plus beaux ornemens, remplit toutes les conditions d'hygiène si nécessaires pour une industrie qui occupe un assez grand nombre d'ouvriers, surtout des enfans et des adultes.

Nous regrettons de n'avoir pas visité cette usine, dont les produits sont de même nature que ceux de MM. Proust frères et Noirot fils, et qui nous eût procuré l'avantage d'entrer dans quelques détails sur le mode de fabrication employé; mais nous avons au moins la satisfaction de savoir que ce manque de connaissance ne peut être préjudiciable à cet honorable industriel, puisque M. Brelay, membre du Comité, peut donner à M. le Rapporteur les renseignemens indispensables pour faire connaître dans toutes ses parties un établissement à la prospérité duquel nous associons tous nos vœux, et qui emploie 130 ouvriers, en y comprenant les femmes et les enfans.

Hosted by Google

Fabrique de MM. Cadiot frères.

Tout en s'occupant de la fabrication des crins frisés, qui est leur article spécial, MM. Cadiot frères préparent aussi des soies redressées.

Si cette fabrique est moins importante que celles que nous venons de citer, si le nombre des ouvriers est moins considérable, les industriels qui l'exploitent ont au moins le mérite d'avoir eu la pensée d'employer les momens si pénibles des détenus de la maison d'arrêt, au triage des soies brutes. Ces malheureux trouvent ainsi dans le travail un léger soulagement aux peines qui les affligent, et un effet moral qu'il est bon de constater.

Cet établissement emploie 60 ouvriers, dont 20 dans la maison d'arrêt.

Brosserie.

Un des accessoires de la fabrique de crins et de soies redressées, c'est la brosserie. A peine cette industrie était-elle connue à Niort il y a quelques années; aujourd'hui on compte 5 fabricans de brosses, qui occupent 208 ouvriers, en y comprenant les femmes et les enfans.

Cette fabrique s'est trouvée dans notre cité dans les meilleures conditions de production; aussi les affaires avantageuses qui en ont été la suite ont été cause des progrès rapides de cette industrie. Rien n'est plus ingénieux que les moyens mécaniques employés pour faire les bois des brosses, rien ne dispose plus au bon marché que l'emploi minutieux de toutes les matières qui servent à leur confection. Nos fabricans utilisent avec une rare habileté les bois du pays et principalement le platane et les racines de frênes de nos marais. Les placages

Hosted by Google

qu'ils en tirent sont d'une beauté remarquable. Ce ne sera certainement pas une prétention hasardée de notre part de dire que non-seulement nous pouvons rivaliser avec Bordeaux, Paris et Nantes pour la qualité de ces produits, mais que, pour le bon marché, nous ne craignons pas de concurrence.

Huileries.

Quatre fabriques ayant pour moteurs, suivant la saison, soit la vapeur, soit la roue hydraulique, sont en pleine activité à Niort et dans la banlieue.

90 à 100 ouvriers travaillent annuellement à la fabrication des huiles de colza et de lin. Cette industrie, dont l'agriculture fournit la matière première, est appelée à lui rendre les plus grands services, en obligeant nos agriculteurs routiniers à changer leur mode d'assolement et à augmenter ainsi, par la variété de leurs produits, leurs ressources agricoles.

Soit que la nature de notre sol ne soit pas propre à la production du colza, soit que l'intérêt des agriculteurs n'ait pas été suffisamment excité, c'est la Vendée qui a eu jusqu'à présent sa plus large part dans l'alimentation de nos usines. N'y aurait-il pas avantage pour l'agriculture à s'occuper de cette question, afin que nous ne soyions pas tributaires de nos voisins. Crédit, travail et intelligence, ces trois forces corrélatives, qui s'enchaînent par un lien indissoluble, sont depuis longtemps le partage des honorables industriels qui dirigent ces établissemens. La prospérité constante dont ils jouissent, les développemens qu'ils ont reçus, les améliorations dont ils ont été l'objet, sont les témoignages les plus éclatans du succès de cette industrie, qui met chaque année en circulation plus de deux millions en capital.

Hosted by Google

Filature de Coton.

Qui aurait dit, il y a peu d'années, que Niort verrait s'élever une filature de coton et des métiers à tisser, aurait passé pour un de ces entrepreneurs hasardeux voulant créer une impossibilité. Cependant cette impossibilité s'est réalisée. C'est qu'on ignorait alors que l'apparence d'un commerce modeste cachait des affaires considérables, et que les débouchés étaient assurés lorsque l'usine a été construite.

Si cette industrie débute avec les élémens principaux de prospérité : le crédit et la confiance, nous devons avouer que ses conditions de production ne sont pas avantageuses. Éloignée des grands marchés de la matière première dont le prix s'élèvera en raison des frais de transport, il lui faudra racheter, par une sévère économie dans la main-d'œuvre, cette circonstance fâcheuse, dépendant entièrement de la localité.

Nous saisirons cette occasion pour rappeler les promesses faites depuis si longtemps, et toujours restées à l'état de lettre morte, d'améliorer la navigation de la Sèvre. Si nous désirons le développement de nos établissemens industriels, si nous voulons, sans sacrifier les intérêts du travail, soutenir la concurrence, nous devons avant tout nous occuper de la question des transports, qui est aujourd'hui la question vitale de toutes les industries ; car le succès n'appartient pas seulement au plus habile, mais le plus souvent à celui qui peut importer la matière première et exporter les produits fabriqués au meilleur marché. Pour toutes les marchandises encombrantes, les canaux et les rivières remplissent seuls cette condition.

Malgré la réserve que s'est imposée l'honorable négociant qui, à son début, a voulu rester en dehors de l'Exposition, nous engageons le comité à ne pas être indifférent pour un

Hosted by Google

établissement plein d'avenir, qui compte 12 métiers à filer, 23 cardes, 40 métiers à tisser, mis en mouvement par une roue hydraulique et une machine à vapeur de la force de 30 chevaux, occupe 150 ouvriers des deux sexes, et qui accroît la puissance industrielle de notre arrondissement.

Fabrication de l'Alcool de Betteraves.

Depuis quelques années, la maladie de la vigne, la disette du vin qui en a été la suite, l'élévation de son prix et la difficulté d'alimenter les distilleries, ont donné, même dans nos contrées, où la récolte en vin est ordinairement abondante, une haute importance à la question de la fabrication de l'alcool, au moyen des diverses matières qui peuvent le produire. La cherté des céréales et des différentes denrées alimentaires ont dû faire rechercher, en dehors des substances indispensables à la nourriture de l'homme, quelles étaient celles qui étaient le plus propres à se transformer en alcool. La betterave, qui joue un si grand rôle dans l'industrie par ses propriétés saccharifères, offrait trop d'avantages à la distillation pour ne pas frapper tous les esprits. Aussi, depuis 1853, une grande partie des fabriques de sucre de betteraves se changèrent-elles en distilleries, indépendamment des établissemens nouveaux qui se formèrent. En effet, le prix de l'hectolitre de l'alcool, qui, de 1847 à 1853, s'était élevé de 57 fr. à 215 fr, présentait des bénéfices trop considérables pour ne pas tenter la spéculation.

Notre pays n'est pas resté en arrière de ce grand mouvement industriel. Atteint, par la privation de récolte en vin, dans ses intérêts directs, il eût été pour ainsi dire forcé d'abandonner des affaires qui étaient une source de richesses pour notre arrondissement, si des établissemens ne s'étaient pas créés

Hosted by Google

pour conserver au commerce des eaux-de-vie toute l'importance qu'il avait acquise.

Aujourd'hui, deux distilleries de betteraves sont en pleine activité, en attendant d'autres établissemens qui sont sur le point de se créer. Comme les procédés de fabrication sont aussi différens que le but qu'ils veulent atteindre, nous les examinerons successivement, en faisant ressortir les avantages qu'ils peuvent présenter, soit au point de vue agricole, soit au point de vue commercial.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le mérite de tels ou tels systèmes qui ont déjà subi l'épreuve de critiques sévères, où l'intérêt personnel dominait souvent plus que l'intérêt général. Il faut tout attendre de l'expérience, et les circonstances actuelles font, pour ainsi dire, un devoir d'encourager une industrie nouvelle, qui est devenue une nécessité et dont il est difficile de préjuger l'avenir.

M. Mangou, l'un de nos agriculteurs distingués, et qui marche toujours, dans les améliorations agricoles, à la tête du progrès, a, le premier, établi dans sa ferme de Terre-Neuve, commune de Marigny, une distillerie de betteraves. Dans ses terres arables, qui s'étendent dans la forêt de Chizé, sur 80 hectares, 33 hectares ont été, cette année, ensemencés en betteraves, dont on estime le rendement, en poids, de 4 à 500,000 kilogrammes, soit 15,000 kilog. par hectare.

Cette production est minime sans doute, si on la compare à celle de nos terres fortes, qui donnent en moyenne 30 à 40,000 kilogrammes par hectare. Mais nous ferons observer que M. Mangou opère sur un terrain calcaire très léger, et qu'il rachète par l'excellente qualité de ses produits, qui contiennent une très grande quantité de matière sucrée, ce qu'ils perdent en poids et en grosseur.

Pour M. Mangou, améliorer ses assolemens, ses semences,

Hosted by Google

nourrir une quantité considérable de bétail, produire beaucoup d'engrais, tels sont les résultats qu'il cherche à obtenir, et nous faisons des vœux pour que ses constans efforts soient couronnés d'un entier succès.

La transformation des betteraves en alcool n'étant donc qu'un accessoire et comme le complément de ses améliorations en agriculture, il a dû s'attacher au procédé le plus simple, le plus économique, et qui entraîne le moins de main-d'œuvre; il a adopté le système de fabrication de M. Champonnois.

Nous n'entreprendrons pas de décrire ce procédé, qui a déjà reçu la sanction des hommes compétens, et qui se trouve consigné dans les principaux ouvrages d'agriculture. Il nous suffit de citer les conclusions du rapport de MM. Dailly et Delafond, pour signaler aux agriculteurs un procédé qui a pour lui l'autorité de la chose jugée et l'approbation des hommes les plus éminens dans le monde scientifique.

Le système Champonnois, dit M. Dailly, a pour but:

« 1° D'épargner du combustible;

« 2° De conserver, autant que possible, aux pulpes macé-
« rées, leurs principes alibiles immédiats;

« 3° De n'avoir besoin d'introduire dans la distillerie aucune
« quantité d'eau, et de n'avoir à écouler aucun résidu liquide,
« double avantage dont ne jouissent pas les autres systèmes.

« Il termine en déclarant, au nom de la commission dont il
« est l'organe, que la fabrication à laquelle donne lieu ce pro-
« cédé est des plus simples, qu'il assure un bon épuisement de
« l'alcool en laissant des pulpes très favorables à l'alimentation
« du bétail, et qu'il peut, avec grand avantage, être appliqué
« dans les exploitations rurales. »

Tout le système de distillerie agricole se résume donc ainsi: Les betteraves sont découpées en petites tranches et macérées avec les vinasses bouillantes qui sortent de l'appareil de distil-

Hosted by Google

lation, puis la fermentation du liquide sucré s'établit d'une manière continue par l'écoulement de ce liquide dans les cuves en fermentation, qui communiquent toutes entr'elles :

1° Un manège, comme force motrice, qui fait marcher le cylindre dans lequel se nettoient les betteraves, et le coupe-racines ;

2° Trois cuviers, dans lesquels s'opère la macération des betteraves coupées en cossettes ;

3° Quatre cuves en fermentation ;

4° Un appareil à distiller.

Telle est l'installation de la distillerie de M. Mangou, qui peut donner, par jour, deux hectolitres d'eau-de-vie non rectifiée, appelée *phlegmes*, à 45 degrés, d'une valeur actuelle de 50 à 60 fr. l'hectolitre.

M. Mangou ne traite que des betteraves qu'il retire de son sol. La fabrication de cette campagne, qui était à l'état d'essai, a porté sur 400,000 kilogrammes environ de betteraves dont le rendement se décompose comme suit :

7 0/0 d'eau-de-vie à 45 degrés.	28,000 litres
72 0/0 de pulpes.	288,000 kilog.
21 0/0 d'eau.	84,000 kilog.
	400,000 kilog.

L'appareil distillatoire a fonctionné du 1er octobre 1855 au 15 février, pendant 135 jours, a produit 280 hectolitres d'eau-de-vie en phlegmes, qui, rectifiées en alcool à 100 degrés, donnent 126 hectolitres d'une valeur de 16 à 17,000 fr.

Au moyen des pulpes, qui contiennent toute la matière nutritive de la racine, moins le sucre transformé en alcool et en acide carbonique, mais auxquelles leur nature trop aqueuse nécessite le mélange d'alimens plus secs, M. Mangou a nourri soixante génisses.

Hosted by Google

Vingt travailleurs, tant hommes que femmes, sont journellement employés aux divers travaux nécessités par la distillerie.

Transporter l'industrie dans l'agriculture, exploiter les fermes comme on exploite une fabrique, est un progrès immense qui doit un jour, en accroissant les produits agricoles, en diminuer la valeur, et nous éviter peut-être le retour périodique d'une insuffisance de récolte qui apporte dans l'économie sociale les perturbations les plus inquiétantes.

Rendons donc hommage à M. Mangou, d'avoir su, le premier, comprendre d'une manière aussi intelligente les besoins de la société.

Le fondateur du second établissement est M. Foubert. M. Foubert est commerçant et industriel, il devait, par conséquent, suivre un procédé tout différent de celui de M. Mangou.

Le but qu'il doit avoir en vue, c'est de produire des alcools rectifiés qui puissent être livrés immédiatement au commerce, et en quantité suffisante pour couvrir les frais généraux, la main-d'œuvre, le combustible et les intérêts de capitaux considérables représentés par une usine d'une grande importance.

Arriver aux meilleures conditions de fabrication, et avec le moins de frais possibles, tel est le système que M. Foubert a dû adopter.

La concurrence peut-elle avoir lieu entre l'établissement de M. Foubert et celui de M. Mangou? Non, au contraire, l'un est le complément de l'autre, et les distilleries agricoles, d'après le procédé Champonnois, auront cet avantage immense, de trouver dans l'usine de M. Foubert, établie à Niort, au centre des affaires, un écoulement assuré de leurs produits, puisque, par la perfection de ses appareils distillatoires, cette usine peut fabriquer des 3/6 ou esprits de 90 à 100 degrés, avec les eaux-de-vie ou *phlegmes*, sortis des appareils Cham-

Hosted by Google

ponnois (le goût prononcé de betteraves rendant ces eaux-de-vie impropre à la consommation).

Nous avons visité avec le plus grand intérêt l'établissement de M. Foubert, où nous avons pu constater encore les effets merveilleux de la vapeur. Pour tous ceux qui s'occupent de l'industrie, de la classe ouvrière et de la substitution des moyens mécaniques au travail manuel, avec quel intérêt ne verront-ils pas combien une machine à vapeur de la force de 12 chevaux, donne de travail et d'activité à une quarantaine d'hommes et d'adultes, occupés, sans une minute d'interruption, à laver les betteraves, à les jeter sous le pousse-racines qui les force à être râpées, puis à les étendre, au moyen d'un rouloir, dans des sacs qui sont immédiatement placés sur des cadres en fer et entassés sous une presse hydraulique ; le piston de la presse s'élève graduellement, le jus coule en abondance dans un réservoir, et de là, au moyen d'une pompe, il se rend dans les cuves à fermentation.

Douze cuves immenses reçoivent successivement le jus des betteraves ; ce jus, qui prend le nom de vinasse, après avoir acquis le degré de fermentation convenable, se rend dans les chaudières; là, il entre bientôt en ébullition, se vaporise, la vapeur alcoolique s'élève alors dans la colonne à distiller, traverse les plateaux, passe dans le chauffe-vin, s'y condense et tombe dans un tuyau de rétrogradation. Le liquide qui sort d'abord à l'état de *phlegmes* ou d'eau-de-vie, retourne se rectifier pour produire de l'alcool à 94 degrés.

M. Foubert distille dans ce moment par jour, le jus produit par 25,000 kilog. de betteraves, qui donnent 10 hectolitres d'alcools; et si nous calculons sur 200 jours de travail, nous aurons un rendement de 2,000 hectolitre qui, à 100 fr. l'hectolitre, donneront un chiffre d'affaires de 200,000 fr., pendant une période de 6 à 7 mois.

Hosted by Google

Lorsque cette usine aura acquis tout son développement, elle pourra fabriquer 20 à 25 hectolitres d'alcool par 24 heures, occuper près de 100 ouvriers travaillant par intervalle 12 heures de jour et 12 heures de nuit, et arriver à près de 500,000 fr. d'affaires.

M. Foubert paie aux cultivateurs les betteraves de Silésie 18 fr. les 1,000 kilog., et vend les pulpes qui, sorties de la presse, sont arrivées à un état complet de dessication, au prix de 6 fr. Ces pulpes, outre l'avantage immense d'être une nourriture excellente pour le bétail, deviennent encore une des substances les plus précieuses par leur conservation indéfinie; la pression à laquelle les betteraves ont été soumises ayant enlevé aux résidus toutes les matières délétères.

Si, comme nous l'avons dit dans le cours de cette notice, les terres fortes de nos contrées donnent 30 à 40,000 kilogrammes de betteraves par hectare, nos cultivateurs retireront un produit brut de 630 fr.

En 1841, 24 hectares 50 centiares de terre étaient cultivés en betteraves et produisaient 1,547,100 kilos, soit 18,237 kilogrames par hectare. Aujourd'hui, pour alimenter seulement l'nsine de M. Foubert, il faudra une étendue de terre de 320 hectares, pouvant produire 11,000,000 de kilogrames de betteraves, d'une valeur de 198,000 fr.

Il est une vérité, en agriculture, que la pratique ne permet plus de contester: c'est que les jachères doivent être supprimées; que les façons données aux plantes sarclées débarrassent la terre des mauvaises herbes, l'ameublissent, et que, sa fertilité est augmentée par la profondeur des labours. Un assolement bien entendu, qui ramène la betterave à un intervalle de quatre années, permet de nourrir une plus grande quantité de bétail, donne des engrais en abondance et développe la production dans une proportion extraordinaire.

Hosted by Google

La moyenne du rendement en blé, dans l'arrondissement de Niort, est de 10 hectolitres 23 litres par hectare. Pourquoi, par une culture perfectionnée, n'atteindrait-on pas les 30 à 40 hectolitres par hectare obtenus dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

Les propriétaires de vignobles redoutent déjà la concurrence, ou prédisent la chûte d'établissemens fondés sur une insuffisance de récolte. Nous leur dirons que le champ de l'industrie est assez vaste pour permettre à tous les produits de se placer, et que les progrès dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie, sont comme la liberté civilisatrice qui, malgré les obstacles qu'on lui oppose, marche toujours sans s'arrêter jamais. La sucrerie indigène semblait, il y a quelques années à peine, ne pouvoir soutenir son existence qu'à l'aide de droits protecteurs qui s'élevaient jusqu'à 50 fr. par 100 kilogrammes de sucre. Aujourd'hui, non-seulement elle est arrivée à l'état le plus prospère avec l'égalité de droits, mais encore elle supporte une charge de 5 fr. par 100 kilos pour favoriser nos sucres coloniaux, qui ne peuvent plus soutenir la concurrence.

Avant de porter un jugement sur l'avenir de cette industrie, attendons tout de la science, qui n'a pas dit son dernier mot.

Sur 71,635 hectares de terre mis en culture dans l'arrondissement de Niort, 9,829 hectares sont plantés en vignes. La production en eau-de-vie est de 6,300 hectolitres, d'une valeur de 441,000 fr., au prix moyen de 70 fr. l'hectolitre (1).

En présence des résultats agricoles et industriels que nous avons indiqués par la culture de la betterave, et des faits statistiques que nous venons d'énoncer, nous n'hésitons pas à conclure qu'il est de l'intérêt du pays d'encourager et de sou-

(1) *Statistique de France*, Agriculture, p. 419.

Hosted by Google

tenir une industrie qui crée dans nos contrées une source de richesses nouvelles.

Confection des Blouses.

La confection des blouses est une industrie nouvelle pour notre pays. Douze maisons de commerce s'occupent de cet article ; pour l'une d'elles, c'est sa spécialité ; pour les autres, cette confection, qui est une des branches importantes de leur commerce, se lie avec d'autres affaires, et particulièrement avec les articles de rouennerie.

Jadis Lille avait le privilège, pour ainsi dire exclusif, de cette industrie, et fournissait la plus grande partie des blouses qui se consommaient dans le Poitou et dans les provinces environnantes.

Depuis quelques années, Orléans, Poitiers, la Rochelle, Fontenay, et principalement Niort, ont créé des ateliers de confection de blouses, et trouvent dans nos contrées un débouché assez considérable pour donner à ce genre d'affaires une grande importance.

On fabrique à Niort 25,000 douzaines de blouses, dont le prix varie, suivant que la matière première est en fil ou en coton, et suivant le soin apporté à la confection, depuis 12 fr. jusqu'à 100 fr. la douzaine. Le prix moyen est environ 20 fr. la douzaine, ce qui élève le produit de cette industrie à 500,000 francs.

M. Enault fait confectionner pour 100 à 150,000 francs de cet article, qui se vend dans les Deux-Sèvres, les Deux-Charentes et dans la Vendée.

1,800 femmes et jeunes filles sont occupées à ce travail, qu'elles alternent, suivant les circonstances, avec la piqûre de gants. Aussi, le dénombrement des ouvrières en ganterie

Hosted by Google

étant de 1,000 à 1,200 environ, il ne faut en compter que 7 à 800 employées à la confection des blouses, gagnant 50 centimes par jour.

Cette rémunération est minime sans doute, si on la compare aux besoins journaliers; mais nous ferons observer que les ouvrières-maîtresses utilisent le temps de beaucoup de jeunes filles qui ne sont pas encore assez âgées pour travailler seules, et qu'une partie de leur journée est aussi employée aux soins du ménage. On s'occupe dans ce moment de créer un centre d'atelier de confection, ce qui permettra de donner aux ouvrières une rétribution plus large.

La main-d'œuvre de cette industrie coûte 100 à 110,000 fr. C'est à peu près 20 0/0 de la matière employée. Cette somme, répandue dans le sein de la classe la plus pauvre, est une ressource précieuse pour le pays, et vient ajouter aux moyens de subsistance d'un grand nombre de familles.

Cordonnerie.

La Cordonnerie est divisée, à Niort, en deux catégories très distinctes; celle qui sert aux besoins de la localité, et celle qui exporte ses produits.

La première catégorie comprend les cordonniers-bottiers, qui sont au nombre de 15. La deuxième, les cordonniers travaillant pour l'exportation, dont le nombre est de 16. A ces chiffres viennent s'ajouter les cordonniers travaillant seuls, dont la quantité s'élève à 51. Total 82 maîtres.

Nous ne nous occuperons ici que des cordonniers exportateurs, qui constituent une industrie spéciale du pays.

Les débouchés de cette industrie sont Surgères, la Rochelle, Rochefort, l'arrondissement de Marennes, les îles de Ré et d'Oleron, les pacotilles d'expédition pour les colonies et les

Hosted by Google

fournitures pour les armées de terre et de mer. L'établissement de Belle-Croix consommait, il y a peu d'années encore, une assez grande quantité de ces produits.

A l'époque de la révolution et pendant les guerres de l'empire, l'industrie de la Cordonnerie avait pris à Niort un grand développement. En l'an IX, 400 ouvriers cordonniers (1) étaient employés à la confection des chaussures; en 1810 (2), on comptait encore 108 maîtres et 262 ouvriers. Le produit de cette industrie s'élevait à 500,000 fr. Aujourd'hui, les 82 maîtres désignés plus haut emploient: 1° les 15 cordonniers-bottiers, 46 ouvriers; 2° les 16 cordonniers exportateurs, 213. Ces 213 ouvriers confectionnent (3) 63,900 paires de souliers par année, qui, à 4 fr. 50 c. la paire, prix moyen, produisent 287,550 fr. Si à ce chiffre nous ajoutons le produit des 51 cordonniers travaillant seuls, et s'élevant, par année, à 15,300 paires de souliers; soit, à 5 fr. la paire, 76,500 fr., nous trouverons que la cordonnerie d'exportation, à Niort, s'élève à 364,050 fr., et que la totalité de cette industrie, en y comprenant les cordonniers-bottiers, est au moins égale à ce qu'elle était en 1810.

Nous constatons ce fait, qui démontre que cette industrie, qui était en complète décadence il y a quelques années, tend aujourd'hui à reprendre son ancienne importance.

Carrosserie.

Dans aucun des mémoires statistiques publiés jusqu'à ce jour dans l'intérêt de notre pays, il n'est fait mention de cette

(1) DUPIN, 1er mémoire, page 39.

(2) DUPIN, Mémoires Statistiques déposés à l'Institut.

(3) Un cordonnier confectionne une paire de souliers par jour; l'année se compose de 300 jours de travail.

Hosted by Google

industrie. Il y a trente à quarante ans, à peine si l'on comptait quelques voitures à Niort, qu'un petit nombre de privilégiés de la fortune avaient fait venir à grands frais de Paris ou de Poitiers. 2 selliers, 8 bourreliers et quelques charrons suffisaient à tous les besoins. L'aisance qui s'est répandue dans nos contrées, avec les progrès de notre agriculture et de notre commerce, les relations plus fréquentes des habitans du pays, par suite surtout de la création de nos routes vicinales, les habitudes de bien-être et de luxe, qui sont une des conséquences d'une civilisation avancée, ont donné naissance à une industrie qui, alors, n'avait pas de raison d'être.

Niort fournit aujourd'hui des voitures de maître, non-seulement dans tout le département, mais encore dans celui de la Vendée, et dans une grande partie du département de la Charente-Inférieure.

La statistique fera mieux connaître et apprécier quelle est la situation de cette industrie dans notre cité, et quels sont ses résultats financiers.

7 selliers-carrossiers travaillent spécialement à la fabrication des voitures. Ils emploient dans leurs ateliers, à la confection de tous les articles de sellerie, 21 ouvriers et 8 apprentis.

Ils occupent en ville :

1° 4 peintres, qui ont avec eux 5 ouvriers et 5 apprentis ;

2° 5 serruriers-forgerons, qui emploient 19 ouvriers ;

3° 3 charrons et 2 fabricans de caisses de voitures, occupant 15 ouvriers.

La totalité des maîtres, ouvriers, apprentis, travaillant spécialement à la fabrication des voitures, est de 94. — Le nombre des voitures vendues, sorties des ateliers de Niort, est de 81, produisant, au prix moyen de 12 à 1,500 fr., la somme de 100,000 francs.

Hosted by Google

Fabrique de Colle-Forte.

Dans la notice sur la chamoiserie, nous avons dit qu'une Usine de Colle-Forte, établie dans un des faubourgs de notre ville, trouvait dans les rognures et raclûres des peaux les matières nécessaires à sa fabrication.

Nous allons nous occuper de cette industrie, qui compte à peine quelques mois d'existence.

Il y a déjà plusieurs années, quelques personnes étrangères au commerce avaient eu l'idée de créer à Niort une fabrique de colle-forte, et d'utiliser ainsi la grande quantité de colles-matières produites par les chamoiseries, les tanneries et par quelques autres établissemens industriels. Soit indifférence pour tout ce qui concernait les affaires commerciales, soit par crainte de compromettre une position assurée, ce projet rencontra peu d'encouragement, et ne fut point mis à exécution. Cependant l'idée était toujours en germe et n'attendait qu'une occasion pour se développer.

Cette industrie s'est enfin élevée; les débuts furent difficiles comme ceux de beaucoup d'industries qui se créent sans les élémens nécessaires qui peuvent les consolider. Elle était sur le point de tomber, lorsque des hommes capables s'en sont emparés avec l'intention d'y consacrer leur temps, leur intelligence et des capitaux assez considérables pour lui donner tout le développement que comportent les ressources du pays.

Si une industrie doit réussir à Niort, c'est celle des colles-fortes et des gélatines de diverses sortes, qui font partie de cette fabrication. La matière est sur les lieux, et peut, par conséquent, être employée dans l'état le plus avantageux. Nos divers établissemens de pelleterie ont un intérêt sérieux à encourager et à soutenir une industrie qui consomme chaque

Hosted by Google

jour des résidus encombrans, humides, d'une sèche très longue et très difficile, répandant des odeurs nauséabondes, et exigeant, par des soins continuels, une main-d'œuvre assez coûteuse. Si nous ajoutons à cela les ennuis de l'expédition, les dépenses d'emballage, et quelquefois le défaut de demande qui oblige les fabricans à conserver ces matières plusieurs années dans leur magasin, ils seront facilement convaincus des avantages qu'ils doivent retirer de la proximité d'une industrie qui a une sorte de solidarité avec celle qu'ils exercent.

Les matières animales qui produisent de la colle-forte sont nombreuses : les débris, les rognures de peaux, les os, toutes les substances animales gélatineuses, sont les matières les plus généralement employées. Quant à la préparation des os traités, soit à la vapeur, soit au moyen des acides, cette fabrication, à laquelle on pourrait joindre celle du noir-animal, cet engrais si précieux pour l'agriculture, deviendra plus tard un des complémens de la fabrique de Niort.

Nous lisions dernièrement, dans un rapport sur l'Exposition universelle, un compte-rendu des produits extraits des matières animales, qui prouve l'importance de cette industrie (1).

« MM. Coignet père et fils et Compagnie ont à Lyon deux « vastes usines en pleine activité. Ils opèrent, chaque année, « sur 3,000,000 de kilog. d'os, 500,000 kilog. de rognures de « peaux, 1,000,000 de kilog. d'acide sulfurique, 300,000 ki- « log. de potasse, 1,200,000 kilog. de matières animales « diverses ; ils consomment 500,000 kilog. de houille, et oc- « cupent 300 ouvriers ; le chiffre de leurs affaires est plus de « 1,500,000 francs. Ces chiffres, qui effraient l'imagination, « sont d'autant plus intéressans, qu'à l'époque où la maison « Coignet a débuté dans la carrière, les os et les tissus d'ani-

(1) *Cosmos*, 7e livraison.

Hosted by Google

« maux étaient des matières abandonnées et presque sans « valeur. Quelle folie, s'écrie l'auteur du rapport, d'aller « chercher si loin l'or de la Californie, quand le génie indus- « triel peut le faire jaillir partout du sol de la patrie ! »

Plus modeste dans nos prétentions et dans notre examen, nous allons donner une idée de la fabrique de M. Goujon, en lui conseillant une marche incessante vers la perfection et le progrès, seuls moyens d'assurer l'avenir de tout établissement industriel.

La fabrication de la colle-forte est une opération des plus simples. Comme nous l'avons dit, le seul avantage d'un établissement à Niort, c'est d'employer les colles-matières fraîches, et de trouver ainsi, après un faible lavage, pour les débarrasser de la chaux qu'elles peuvent contenir, des matières toutes préparées pour être mises dans la chaudière d'extraction. Cette chaudière remplie de colles-matières, on y introduit de l'eau jusqu'aux deux tiers de sa hauteur; on chauffe, et, dès que l'ébullition commence à se faire sentir, les matières s'affaissent et finissent par être submergées. L'opération commence. Il y a deux manières de la terminer : soit en prolongeant la cuite des matières jusqu'à ce qu'elles soient complètement fondues, soit en fractionnant les produits de la dissolution, de manière à ce qu'ils restent moins longtemps soumis à l'action de la chaleur. Par ce dernier procédé, on obtient des colles de qualités différentes. Il est évident que la première extraction donnera des produits plus résistans, d'une plus belle qualité que ceux provenant d'une dissolution complète. Aussi, cette première qualité est-elle désignée dans le commerce sous le nom de colle de Flandre, et la seconde sous le nom de colle Givet, ou colle anglaise.

M. Goujon opère par la méthode des produits fractionnés. A l'appareil qu'il emploie est jointe une chaudière chauffée au

Hosted by Google

bain-marie à 100 degrés. Dès que la dissolution est assez concentrée pour devenir solide après refroidissement, on la laisse couler doucement dans cette chaudière ; elle y dépose pendant quatre à cinq heures, jusqu'à ce qu'on la soutire pour être versée dans les moules.

L'opération continue en ajoutant une nouvelle quantité d'eau, et on obtient ainsi une seconde solution gélatineuse ; l'opération est répétée une troisième fois. Quant aux résidus, on les presse, et le liquide qui s'en écoule est clarifié au moyen d'une petite quantité d'alun en poudre.

Lorsque la solution qui a été versée dans les moules est prise en gelée, ce qui a ordinairement lieu au bout de douze à dix-huit heures, il ne s'agit plus que de détacher les pains de gélatine, de les diviser et subdiviser au moyen d'un fil de cuivre, suivant la dimension qu'on veut donner aux feuilles de colle, et de les faire sécher sur les filets.

L'opération de la sèche n'est pas la moins délicate de cette fabrication. Il ne faut pas croire que tout soit bénéfice dans cette industrie. Elle a aussi son chapitre des accidens. Lorsqu'un fabricant doit lutter contre le froid, la chaleur, les brouillards, l'orage, toutes les intempéries de l'atmosphère, on peut dire que le succès n'est assuré que lorsqu'il est assez heureux pour éviter toutes ces influences funestes. Le printemps et l'automne sont les saisons les plus favorables pour cette fabrication. Ce n'est pas à dire pour cela qu'on doive se reposer pendant les autres saisons de l'année; mais il faut avoir recours à la science pour vaincre toutes les difficultés qui se présentent.

MM. Coignet ont triomphé, dit-on, de tous ces obstacles. « Ils fabriquent en tout temps, en toute saison, en dépit de « la chaleur, du froid, de l'humidité, de la sécheresse; et « leurs gélatines, qu'elles sortent des os ou des rognures de

Hosted by Google

« peaux, sont toujours semblables à elles-mêmes, transpa-
« rentes, incolores, inodores, nerveuses, au maximum de la
« beauté et de la bonne qualité. »

Nous désirons qu'il en soit ainsi de l'établissement de M. Goujon, et qu'en ne cessant de marcher dans la voie qui lui est ouverte par les progrès de l'industrie, il arrive à une fabrication perfectionnée qui ne laisse rien à désirer.

Voici quelle est aujourd'hui, dans ses débuts, la position de cette industrie.

M. Goujon fait trois cuites, par semaine, de 1,600 kilog. de colles-matières, soit 4,800 kilog. par semaine; si l'on calcule sur 50 semaines de travail, 240,000 kilog. (1) de colles-matières fraîches seront employées. Le rendement est environ de 72,000 kilog. de colle-forte.

Dans quelque temps, M. Goujon arrivera à fabriquer 7,500 kilog. de colles-matières par semaine, et à une consommation de 375,000 kilog., par année, de ces diverses substances

Cet établissement emploie 7 ouvriers, dont 5 hommes et 2 femmes; son chiffre d'affaires peut s'élever à 80,000 francs environ.

De l'Horticulture et de l'Industrie Maraîchère.

Depuis peu d'années, une Société d'horticulture s'est fondée à Niort. Dans un rapport écrit avec autant de science que de talent, où l'élégance du style fait encore mieux apprécier le sujet grâcieux qui y est traité, M. de Meschinet, Président de

(1) C'est déjà plus que la production des matières provenant des fabriques de chamoiserie.

Hosted by Google

cette Société, fait connaître l'état de la science et de l'art horticoles, dans notre département, et les avantages particuliers que notre arrondissement retire, non seulement de la culture des fleurs et de l'embellissement des jardins paysagers, mais encore de ses nombreuses pépinières, plantées d'arbres de toute espèce, et de la culture maraîchère.

Nous renvoyons à la brochure (1) publiée par la Société, pour connaître tous les détails de cette industrie nouvelle dans le pays. Nous nous occuperons seulement ici, au point de vue statistique, des pépinières et de ces cultures spéciales de nos maraîchers, les oignons et les artichauts.

Nous emprunterons au rapport adressé par M. de Meschinet à M. Decaisne, directeur du Muséum de Paris, les extraits suivans :

Niort possède depuis longtemps une réputation bien méritée pour ses cultures et leurs produits. Les pépinières surtout y ont pris, depuis quelques années, un développement considérable, qui fait que Niort, jadis tributaire pour les arbres à planter, de Tours, d'Orléans et d'Angers, en fournit aujourd'hui à tous les départemens voisins.

Les essences forestières sont cultivées avec avantage dans notre arrondissement ; tous les arbres d'agrément et les arbres fruitiers y végètent à merveille.

30 hectares de terre sont cultivés en pépinières autour de la ville. Les arbres restent pour la plupart six ans en pépinière avant d'être vendus et transplantés. En prenant pour terme de comparaison 15 ares 10 centiares de terre, on peut évaluer les frais de cette culture comme il suit :

(1) Société d'horticulture et d'arboriculture des Deux-Sèvres, 1re année, 1er semestre 1853.

Hosted by Google

Prix de ferme de 15 ares 10 c. pendant 6 ans, à 22 f. 50 c. par an.	135 fr.
Défoncement du terrain, s'il y a lieu.	70 fr.
Trois mille jeunes plants à 25 fr. le mille, transport compris.	75 fr.
Frais de culture annuelle, comprenant trois labours, trois binages et la taille, à 35 fr. par an.	210 fr.
Fumier.	75 fr.
Arrachage et emballage.	150 fr.
	715 fr.

Ce qui fait, pour les frais de culture des 30 hectares, 142,052 fr. 98 c.

Un hectare de pépinières doit contenir 19,000 sujets dont le prix moyen, la sixième année, est de 40 centimes. Ainsi l'hectare rapportera 7,600 fr., et les 30 hectares, 228,000 fr.

En prenant le sixième des frais de culture de ce produit, on voit que les 30 hectares de pépinières de Niort coûtent annuellement à leurs propriétaires 23,675 fr. 49 c., et qu'ils produisent 38,000 fr. — Bénéfice net. 14,324 fr. 51 c.

Si les pépinières sont pour les jardiniers Niortais une source de richesse, les artichauts et les plants d'oignons en sont une bien plus féconde encore.

Cent hectares de terre sont ensemencés en oignons chaque année. On les sème du 25 août au 15 septembre ; ils s'arrachent et se vendent du 6 février au 1er mai.

En février, c'est-à-dire durant 22 jours, il se vend par jour 50 fournitures d'oignons, soit..	1,100	fournitures.
En mars, pendant 31 jours, 100 fournitures. . . .	3,100	—
En avril, pendant 30 jours, 100 —	3,000	—
Total des fournitures vendues.	7,200	

La fourniture d'oignons contient 200 paquets de 100 oignons, plus 10 pour cent de don ; soit 220 paquets, ou

Hosted by Google

22,000 plants d'oignons; elle se vend en moyenne 16 fr. Ainsi les 7,200 fournitures produisent 115,200 francs.

Les frais de culture des oignons, pour 15 ares 10 centiares, sont :

Prix de ferme du terrain, dont il faut retrancher la moitié, puisqu'on fait une seconde culture après les oignons.	10f	»»
Préparation du terrain, ...	9	»»
Six kilogrammes de graines à 2 fr. le kilog.	12	»»
Fumier, y compris le temps pour le répandre.	20	»»
Sarclages à 2, 3 et 4 reprises. . . , ...	35	»»
Pour faire arracher le plant.	30	»»
Dix journées pour la vente du plant	15	»»
Dépenses d'auberge à l'occasion des livraisons.	17	50
Total des frais pour 15 ares 10 c.. . . .	148	50

Ce qui porte les frais, pour les cent hectares, au chiffre de 98,344 fr. 27 c.

Du 6 février au 1er mai, les plants d'oignons de Niort, si renommés à cause de la saveur particulière que leur donne notre sol calcaire, sont, chaque année, exportés dans les départemens de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Vienne, d'Indre-et-Loire, de la Mayenne, de la Manche, du Calvados et de la Seine-Inférieure.

On a tenté même d'en expédier en Belgique; les frais de transport seuls ont arrêté jusqu'à ce jour une spéculation qui aurait donné à cette industrie un très grand développement

Pendant les trois mois de vente, il part de Niort en moyenne 8 charretées d'oignons par jour, ce qui fait faire aux hommes et aux chevaux une dépense de 7,000 fr. environ.

Ainsi donc les frais de culture des oignons s'élèvent annuellement à Niort à 98,344 fr. 27 c. — Ils se vendent 115,200 fr.

Hosted by Google

Bénéfice net, 16,855 fr. 73 c. — Ils font dépenser à Niort aux charretiers qui les viennent chercher, 7,000 francs.

En 1812, la récolte des oignons était évaluée à 300 milliers; les prix variaient alors de 1 fr. 25 c. à 3 fr. le mille.

Le sol de Niort convient d'une manière toute particulière aux artichauts; ils y viennent avec une facilité et une force extraordinaires.

Les échantillons envoyés à Paris, à l'Exposition universelle, par un de nos maraîchers (1), qui a obtenu la première médaille, ont fait l'admiration des horticulteurs.

La culture de l'artichaut est moins coûteuse que celle de l'oignon, et rapporte proportionnellement davantage.

Pour 15 ares 10 centiares, on compte;

Prix de ferme	20 fr.
Achat de fumier	20
1er labour	7
1er, 2e et 3e ratissage	9
Temps passé à couper les fruits	10
2e labour	7
Pour le chausser	3
Total	76 fr.

La culture des artichauts occupe à Niort 35 hectares, et coûte, par conséquent, chaque année, 17,715 fr.

Un hectare contient environ 3,000 pieds d'artichauts plantés à 1 mètre 80 centimètres de distance. Chaque pied porte ordinairement trois tiges, et chaque tige donne trois artichauts.

A 9 artichauts par pied, un hectare en produirait 27,000, qui, à cinq centimes pièce, valent 1,350 fr. — Les 35 hec-

(1) M. Gaborit.

Hosted by Google

tares d'artichauts plantés aux alentours de Niort rapportent donc 47,250 fr.

L'angélique de Niort soutient toujours sa réputation. On n'en fait pas de grandes cultures ; les jardins des confiseurs suffisent à la production nécessaire à ce commerce, qui peut s'évaluer de 2 à 3,000 fr. par année.

RÉSULTATS DE CETTE INDUSTRIE.

Pépinières.	38,000 fr.
Oignons.	115,200
Artichauts.	47,250
Angélique.	2,500
	202,950

Saint-Maixent.

Seconde ville de notre arrondissement, Saint-Maixent a perdu depuis longtemps son importance, tant sous le rapport industriel que sous le rapport de sa population. Tout ce qui sent le besoin de se créer une position dans le monde, va chercher ailleurs un aliment à son intelligence, ou les moyens de satisfaire une ambition fort légitime. Aussi, il y a quelques années, existait-il peu de villes où la misère fût plus grande, eu égard à la population. Jadis Saint-Maixent était classé au nombre des villes de fabriques ; des métiers de grosses étoffes, des fabriques de couvertures, de bonneterie, la confection des bas de laine employaient une population ouvrière considérable. Cette fabrication produisait, en l'an IX, 299,820 fr.

Les tricoteuses étaient citées pour leur nombre à Saint-Maixent, comme les piqueuses de gants à Niort. Les moyens

Hosted by Google

mécaniques ont fait disparaître ces industries à la main ; la misère les a remplacées. Cependant, grâce au travail, à la persévérance et à l'intelligence de trois industriels, des établissemens nouveaux viennent de se créer, indépendamment de la filature de laine, qui maintient toujours avec succès la réputation que lui a justement acquise son fondateur, M. Blot, et font espérer que Saint-Maixent se relèvera de son état d'abaissement. Nous allons donner quelques détails sur ces industries.

Deux fabriques de tricots de gilets et de laine, dont l'une, exploitée par M. Chabrol, originaire de Saint-Maixent, et l'autre par des chefs ouvriers, MM. Cabaille, fondateurs de ces établissemens, méritent une attention particulière. A l'une le capital, à l'autre le travail, l'intelligence et le crédit; ce sont là les élémens de prospérité d'une industrie qui s'est ouvert de vastes débouchés. Chacun de ces établissemens possède 75 métiers, occupe 150 ouvriers, et les nombreuses commandes que reçoivent ceux qui les dirigent, les obligent à des agrandissemens successifs. Comme cet article s'adresse plus particulièrement à la classe pauvre et laborieuse, ces fabricans ont dû chercher à obtenir des produits à bon marché et d'une qualité excellente. Les laines du Midi, qu'ils emploient, principalement les laines du Médoc; la régularité de la filature et le soin qu'ils apportent dans la confection, leur permettent de remplir ces conditions essentielles.

Le prix des gilets de laine s'établit par douzaine et varie suivant le poids et la qualité. Le classement se fait par une série de numéros qui est indispensable pour l'intelligence des calculs.

On peut estimer de 7 à 8,000 douzaines le nombre de gilets expédiés chaque année de cette fabrique.

Hosted by Google

Fabrique de Chapeaux souples.

MM. Couralleau frères ont depuis peu de temps importé cette industrie dans le pays.

Les articles appelés chapeaux souples se composent de trois qualités. La première, qui est une spécialité des villes de Bordeaux et d'Aix (Provence), se fabrique avec du poil de lapin et de lièvre, teint au moyen de procédés chimiques; la seconde est un mélange de matières plus communes, avec adjonction de laine du pays. Travaillée par les mêmes procédés et avec le plus grand soin, cette seconde qualité offre au coup-d'œil la même apparence, en même temps qu'elle réunit la même solidité que la première, qui s'en distingue cependant par la finesse et par une différence de prix (1) assez notable. Mais ce n'est pas au consommateur d'élite que MM. Couralleau s'adressent; les deux premiers produits ne témoignent que de l'habileté de ces industriels et de la perfection de leur fabrication. C'est à la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, c'est à ce grand consommateur qu'on appelle le peuple, qui permet de donner au produit qu'il consomme un développement infini. Réunir la solidité à la modicité du prix, tel est le but que se sont proposé ces fabricans, et tel est celui qu'ils ont la prétention d'avoir atteint dans la fabrication de leur troisième qualité de chapeaux souples, qui est devenue pour eux leur spécialité. — Ces chapeaux se fabriquent avec les laines d'agneaux du pays.

Encourager cette fabrication, c'est donc encourager notre

(1) MM. Couralleau peuvent établir la première qualité de leurs chapeaux 8 fr. 50 c., au lieu de 10 fr. qu'elle se vend dans les pays de fabrique susindiqués; et la deuxième qualité 5 50 à 6 fr., au lieu de 6 50 à 7 50.

Hosted by Google

agriculture, puisqu'elle consomme, aujourd'hui qu'elle est à ses débuts, 2,000 kilog. de ses produits, et qu'elle est appelée à une consommation plus grande. 30 à 40 ouvriers sont occupés à cette fabrication, qui s'élève à 25,000 chapeaux par année.

Tanneries.

La tannerie est une des principales industries de Saint-Maixent par le chiffre d'affaires. 5 établissemens emploient 35 fosses, occupent 20 ouvriers et produisent pour 300,000 fr. de marchandises fabriquées.

Filatures de Laine et Fabriques d'Étoffes.

Indépendamment de la filature de M. Blot, qui, au moyen d'un moteur hydraulique et d'une machine à vapeur de la force de 10 chevaux, fait marcher 15 métiers de 100 à 120 broches, 13 cardes et 2 loups, emploie 90 ouvriers, il existe dans le canton deux autres filatures, l'une à Moulin-Neuf, l'autre à la Crèche, qui occupent 5 assortimens et emploient 66 ouvriers.

Quatre fabriques d'étoffes en laine donnent du travail à 14 ouvriers et occupent 10 métiers à tisser.

Champdeniers.

Chef-lieu de canton situé à 18 kilomètres de Niort, Champdeniers, pays de transition entre la Gâtine et la Plaine, acquiert, par cette position, une assez grande importance commerciale.

Son principal commerce consiste en bœufs, en mules et en chevaux, qui se vendent à ses foires qui attirent un grand nombre d'étrangers.

Hosted by Google

Cette commune comprend 141 patentables, dont les principaux sont: 12 tanneurs, 1 marchand de laine, 2 orfèvres, 9 marchands de tissus, 3 teinturiers-chapeliers, 7 cordonniers, 29 aubergistes et cabaretiers et 11 épiciers.

En 1810, on y voyait 8 tanneurs, 6 cordonniers, 4 chapeliers, 1 teinturier, 40 aubergistes, 1 orfèvre.

Si on remarque une diminution dans le nombre des chapeliers et des aubergistes, les fabriques de tannerie ont augmenté.

En l'an IX, cette industrie produisait 43,734 fr. Aujourd'hui les 12 tanneurs emploient 34 fosses, d'où sortent chaque année, des cuirs de diverses natures, pour une somme de 100,000 francs.

Le nombre des ouvriers est de 12 à 13 par année, qui gagnent 1 fr. 50 c. par jour.

Coulonges.

Cette commune, chef-lieu de canton, située sur la rivière l'Autise, à 20 kilomètres de Niort, comprend 142 patentables, dont les principaux sont: 26 aubergistes et cabaretiers, 5 boulangers, 11 marchands de tissus et de mercerie, 13 épiciers, 5 cordonniers, 4 marchands de chevaux, 5 meuniers 3 tanneurs.

En 1810, il y avait 13 ateliers de tanneurs; le commerce des cuirs était alors la principale industrie du pays.

Aujourd'hui, on n'en compte plus que trois, qui occupent 11 fosses, desquelles ils retirent chaque année 15,000 kilog. de cuirs d'une valeur de 60,000 fr. environ. Cette industrie emploie 9 ouvriers qui gagnent 2 fr. par jour.

Nous mentionnerons également l'exploitation houillère de Saint-Laurs, qui fera l'objet d'un article spécial.

Hosted by Google

Mine houillère de Saint-Laurs.

L'arrondissement de Niort, si largement doté par la nature qui a répandu avec profusion sur son sol ses richesses variées, a de plus l'heureux privilège de posséder un vaste gisement houiller. Il y a 17 ans à peine, ce trésor enfoui n'était connu que dans le monde savant; dans le pays, on ignorait son existence. C'est à M. le colonel marquis de Nettancourt-Vaubecourt que nous devons la mise en valeur d'immenses terrains pour ainsi dire incultes, et c'est grâce à ses prodigieux efforts que la houille, cette matière indispensable à la prospérité de l'industrie, est sortie des entrailles de la terre (1).

Dans le courant de l'année 1838, M. de Nettancourt ayant eu connaissance d'un travail publié par les soins de l'administration des Mines, sur les gîtes métallifères du Bocage vendéen, travail fait par M. l'ingénieur Fournel, vint visiter la commune de Saint-Laurs, où un terrain houiller, prolongement du bassin de Vouvant, était indiqué.

Aidé des conseils de M. l'ingénieur Lechâtellier, alors en résidence à Angers, il fit quelques recherches qui furent couronnées d'un plein succès. Il se mit alors en instance pour obtenir une concession qui lui fut accordée par Ordonnance royale du 28 août 1840.

Les travaux sérieux ne datent donc que de cette dernière époque.

Cette exploitation eut le sort de tous les établissemens de cette nature; ses débuts furent difficiles. Mais M. de Nettancourt n'était pas de ces industriels spéculateurs qui, le bénéfice

(1) Nous devons une partie de cette notice à M. Poirier, ingénieur et directeur de la mine.

Hosted by Google

réalisé, abandonnent à toutes les chances du hasard l'industrie qu'ils ont créée, et vont chercher ailleurs une autre bonne fortune. Son caractère persévérant, sa volonté ferme, sa foi dans l'avenir d'une industrie qui était son œuvre, le firent triompher de tous les obstacles. Si une partie de sa fortune était engagée dans une aussi vaste entreprise, son amour-propre l'était plus encore; aussi ne voulut-il agir qu'avec ses propres ressources, refusant tous secours étrangers. Avec un tel esprit, il n'y avait que l'insuffisance de la matière exploitable qui pouvait être une cause d'insuccès. Heureusement les prévisions de la science n'ont pas été trop déçues dans cette voie si incertaine de l'inconnu; les produits ont été abondans, d'une qualité convenable, et ils sont encore loin d'être en rapport avec la richesse des gîtes.

La houille est grasse, dite *maréchale*, collante, et donne un beau coke boursouflé; elle brûle avec une grande flamme, en dégageant une odeur bitumineuse qui n'a rien de désagréable; elle n'est pas sensiblement pyriteuse. Son seul défaut est d'être friable. En résumé, elle peut être employée à tous les usages auxquels l'industrie destine ce combustible.

Trois puits (1) principaux d'extraction, desservis par autant de machines à vapeur représentant une force de 72 chevaux, ont été établis sur des gîtes d'une certaine importance.

Le nombre des couches que renferme le terrain houiller de Saint-Laurs n'est pas encore complètement connu. Un des puits

(1) Le puits Saint-Laurent atteint la profondeur de 75 mètres. (Machine à vapeur de 12 chevaux.)

Le puits Sainte-Marie atteint la profondeur de 120 mètres. (Machine à vapeur de 25 chevaux.)

Le puits Sainte-Clotilde atteint la profondeur de 60 mètres. (Machine à vapeur de 25 chevaux.)

Hosted by Google

offre *quatre* couches exploitables, un autre, *six*, et enfin le troisième, *sept*. Un grand nombre d'affleuremens indique l'existence d'autres couches qu'il n'a pas été opportun d'explorer jusqu'ici. Ces couches sont de puissances différentes, mais de qualités à peu près identiques. Les plus faibles sont de 0^m 50; les moyennes, de 1^m à 1^m 50; enfin l'une d'elles présente quelquefois une puissance de vingt mètres.

Subordonnée aux débouchés assez restreints qu'offre l'industrie du pays, la production de cette mine est loin d'avoir atteint ses développemens naturels, et l'on peut dire même que cette production n'est pas en rapport avec l'importance des travaux préparatoires et des moyens mécaniques dont elle dispose.

La mine de Saint-Laurs produit environ 12 à 13,000 tonnes de charbon par année; c'est plus de la moitié de la production totale de toutes les mines du Bocage vendéen, qui est de 24,000 tonnes, en y comprenant celle de Chantonnay. Le prix de la tonne de houille sur le carreau de la mine est de douze francs en moyenne, soit 1 fr. l'hectolitre (1).

Sur cette production, 2,000 tonnes sont consommées sur les lieux pour l'alimentation des machines à vapeur, des fours à chaux à chaleur continue, et pour le chauffage intérieur de l'établissement; et comme la consommation dans le département est de 6,274 tonnes de charbon de toute provenance, il s'en suit que les 11,000 tonnes destinées à être vendues sont plus que suffisantes pour les besoins des Deux-Sèvres; l'excédant est expédié dans les départemens de la Vendée, de Maine-et-Loire et de la Vienne.

Deux cents travailleurs sont aujourd'hui employés aux diffé-

(1) Le charbon anglais vaut, prix moyen, 2 fr. l'hectolitre, pris à Rochefort ou à La Rochelle.

Hosted by Google

rens travaux d'exploitation. Tous ces ouvriers sont en partie du pays, et ont été formés par les soins des chefs de l'établissement qui s'attachent à y admettre le moins possible d'étrangers.

L'établissement entretient en outre un personnel, tant en hommes qu'en chevaux, de 40 à 50 individus, aux sept fours à chaux établis sur la route départementale n° 1, de Niort à l'Absie, dans le voisinage de la mine.

La prospérité du pays est intimement liée à celle des mines des Deux-Sèvres et de la Vendée par les ressources qu'elles offrent à la fois, 1° à l'agriculture, 2° aux industries qui y existent et à celles qui pourront s'y développer.

A l'agriculture, en permettant de lui fournir à de bonnes conditions (1) la chaux, amendement si précieux pour la Gâtine et les terres fortes de nos plaines, qu'en dehors de lui et dans l'état actuel de nos connaissances tout progrès agricole est impossible.

A l'industrie, en lui assurant son aliment de chaque jour, le combustible, devenu la matière première indispensable par suite des applications si variées de la vapeur, comme moteur.

Favoriser l'établissement des fours à chaux sur toute la ligne du Bocage et persuader son emploi aux cultivateurs, est un moyen d'arriver à élever à un haut degré la prospérité de ces deux industries corrélatives dans notre pays, les Mines et l'Agriculture.

Mettre les mines en communication avec les lignes de fer de Bordeaux et de Nantes, aurait pour effet :

1° D'offrir aux Compagnies concessionnaires de ces lignes, les moyens d'abaisser leurs frais de traction par l'emploi du combustible qu'elles trouveraient pour ainsi dire sur place ;

2° De leur présenter des élémens de trafics importans par le

(1) Le prix est de 9 à 10 fr. le mètre cube.

Hosted by Google

transport des houilles des centres de production aux centres de consommation, et ce, dans des limites de parcours très étendus, et de la pierre calcaire nécessaire à la fabrication de la chaux.

3° Enfin, pour répondre aux nouveaux besoins qui seraient créés, d'accroître l'exploitation qui, se faisant alors sur une grande échelle, assurerait du travail et par conséquent du bien-être à une population nombreuse d'ouvriers.

Le chemin se fer de Nantes à Limoges, passant par Napoléon, Fontenay et Niort, et même le grand transversal de l'Ouest de Cherbourg à Bayonne, conduiraient indubitablement à ces résultats, si le tracé traverse, soit directement, soit au moyen d'embranchemens, les bassins houillers de la Vendée et des Deux-Sèvres.

Il est aujourd'hui de toute évidence que la consommation du charbon de terre prend dans toute la France un tel essor, qu'on ne saurait apporter trop de développement à sa production. Malgré l'abaissement des droits d'entrée sur les houilles anglaises, les prix se sont tellement élevés, les charbons sont devenus si rares, que plusieurs établissemens industriels ont été forcés d'arrêter leurs travaux, faute de combustible (1).

Toutes ces considérations, que nous avons cru de notre devoir de mettre sous les yeux des personnes compétentes, ne doivent-elles pas appeler l'attention du gouvernement et des ingénieurs sur le tracé du chemin de fer de Nantes à Limoges; et puisque notre pays est admis à émettre son opinion, n'avons-nous pas des raisons puissantes à faire valoir pour que les intérêts de notre département soient sérieusement représentés.

(1) J. MIRÈS, *Journal des Chemins de Fer*.

Hosted by Google

Mauzé.

Cette commune, chef-lieu de canton, est à 20 kilomètres de Niort. Située à l'extrémité sud du département, sur les confins de la Saintonge et de l'Aunis, son commerce principal consiste en Eaux-de-Vie.

En 1810, la plus grande partie des habitans de Mauzé était occupée à ce commerce, soit comme fabricans, soit comme commissionnaires-entreposeurs, tonneliers, charrons, rouliers et aubergistes. On comptait 6 distilleries. Dans les années favorables, dit M. Dupin, cette branche de commerce fait plus de deux millions d'affaires. A cette même époque, on trouvait en outre dans cette commune un serrurier, un coutelier, un chaudronnier, deux orfèvres, deux bourreliers, cinq cordonniers, une corderie, une vinaigrerie, une fabrique d'huile, une fabrique de chapeaux, une papeterie, dont l'établissement datait de 1803, et dont les produits bruts s'élevaient annuellement à 25,000 francs. On fabriquait aussi un peu de toile et quelques étoffes de laine.

La plupart de ces établissemens industriels n'existent plus. Il y a quelques années, quatre distilleries d'eaux-de-vie étaient en activité. Le prix élevé des vins a forcé les fabricans à suspendre, depuis 1853, cette fabrication. Deux maisons importantes par leurs relations d'affaires, continuent le commerce des eaux-de-vie. Ces deux maisons expédient, chaque année, de Mauzé 9,000 hectolitres d'eau-de-vie d'une valeur moyenne de 500,000 francs.

Il y a à Mauzé 184 patentables, dont les principaux sont: 20 aubergistes, 12 marchands de tissus et mercerie, 16 épiciers, 5 cafetiers, 3 orfèvres, 6 charpentiers-tonneliers, 6 charrons, 6 cordonniers, 6 bourreliers, 6 marchands de

Hosted by Google

graines oléagineuses, 4 fabricans d'eaux-de-vie, 2 chaudronniers, etc.

Nous mentionnerons à ce sujet la distinction qu'ont obtenue à l'Exposition universelle de 1855, MM. Lescure et Audoïn, pour leur chaudronnerie repoussée au marteau.

Frontenay.

Cette commune, chef-lieu de canton, est à 8 kilomètres de Niort. La Mégisserie était en 1810, époque qui nous sert de terme de comparaison, sa principale industrie. Il y avait alors six ateliers : aujourd'hui on n'en compte qu'un seul, qui n'a aucune importance. On y voyait aussi 5 distilleries d'eaux-de-vie, 1 chaudronnier, 1 bourrelier, plusieurs charrons, beaucoup de tisserands, de cabarets et d'auberges, une boucherie considérable qui fournissait de la viande à plusieurs kilomètres à la ronde.

Frontenay comprend aujourd'hui 138 patentables, dont les principaux sont : 19 aubergistes et cabaretiers, 7 boulangers, 6 cordonniers, 8 marchands de tissus et mercerie, 8 sabotiers, 5 menuisiers, 4 épiciers, 4 bourreliers, 3 charrons, 7 marchands de bois, 1 mégissier, 7 bouchers. Le nombre des tisserands a beaucoup diminué : ils se trouvent compris dans une autre catégorie de patentables.

Beauvoir.

Cette commune, chef-lieu de canton, située à 16 kilomètres de Niort, comprend 62 patentables, qui n'ont aucune importance au point de vue industriel et commercial. Il en est ainsi de Prahecq, que nous ne mentionnons ici que parce que cette

Hosted by Google

commune fait partie des dix cantons de l'arrondissement de Niort.

Breloux.

Nous avons cru devoir terminer cette Notice par BRELOUX, qui dépend du canton de Saint-Maixent, et qui est une des communes rurales considérables de l'arrondissement de Niort par sa population et par son industrie. Cette commune comprend 101 patentables; on y trouve une fabrique d'huile, une filature de laine de 200 broches, et 12 meuniers faisant marcher 20 paires de meules. Ces minoteries produisent 11,700 hectolitres de farine de froment et 14,160 hectolitres de farine provenant de graines de diverses sortes. Le résultat commercial de cette industrie est, année commune, de 323,000 francs.

Du Commerce général dans l'arrondissement de Niort.

Le mouvement des affaires commerciales dans l'arrondissement est très considérable; il s'est encore accru par le commerce des eaux-de-vie qui, à Niort, a pris un très grand développement.

Si la vente des bestiaux et des denrées alimentaires figure au premier rang, les produits d'une fabrique de fécule, d'une fonderie, le commerce des laines du Poitou, des plâtres pour l'agriculture, des peaux de chevreaux, des graines fourragères et oléagineuses, des divers tissus en laine et des tissus désignés sous le nom de rouennerie, des articles d'épicerie; le commerce des sels et des savons, et la minoterie qui se multiplie à l'infini sur le plus grand parcours de la Sèvre et de ses affluens, donnent lieu à des opérations importantes. Si on ajoute le produit des distilleries et du commerce des eaux-de-

Hosted by Google

vie à Mauzé, le mouvement commercial de l'arrondissement, en dehors de sa fabrication, s'élève à. . 18,218,921 fr. (1)

Les résultats généraux des établissemens industriels donnent un chiffre de. . 9,543,000 (2)

Total des affaires de l'arrond^t. . . . . 27,761,921 fr.

Quelque considérable que soit ce chiffre, ne doit-il pas s'augmenter encore, lorsque les chemins de fer et la navigation de la Sèvre auront ouvert un large débouché à nos produits agricoles et manufacturiers. Personne ne peut mettre en doute quelle heureuse influence une bonne voie navigable et les chemins de fer peuvent exercer sur l'avenir commercial d'un pays. Aussi, l'attention de tous ceux qui s'intéressent à notre commerce et à notre industrie, doit-elle aujourd'hui se fixer sur ces puissans moyens de communication. Deux chemins de fer sont aujourd'hui à l'étude; celui de Nantes à Limoges, et le *Grand Transversal de l'Ouest*, de Cherbourg à Bayonne. Ces deux lignes ferrées, qui traversent la Vendée, les Deux-Sèvres, les départemens de la Charente-Inférieure, de la Charente et de la Haute-Vienne, créent au chef-lieu de notre département une position centrale qui doit nécessairement donner un nouvel essor aux affaires de notre arrondissement.

Le chemin de fer de Poitiers à la Rochelle a rencontré à Niort une résistance assez vive; c'est qu'en effet, chacun, se sentant impressionné par une dépense considérable de capitaux sans avantage direct, ne concevait pas une idée abstraite qui consiste à savoir habilement éviter les pertes, lorsque les bénéfices ne peuvent pas être atteints.

Si le chemin de fer de Poitiers à la Rochelle doit maintenir

(1) Voir le Tableau B.

(2) Voir le Tableau A.

Hosted by Google

seulement dans notre pays une sorte d'immobilité matérielle, nous ne devons pas encore regretter les sacrifices qu'il nous a imposés, par la pensée qu'il nous fait participer à tous les bienfaits de la civilisation, qui, par les voies ferrées, rayonnent aujourd'hui dans toute la France.

En serait-il ainsi des deux lignes de fer dont nous venons de parler? Quiconque s'occupera sérieusement de cette question, arrivera, nous le pensons du moins, à cette conclusion, c'est que le *Grand Transversal de l'Ouest* donne satisfaction aux intérêts commerciaux du nord du département, et que le chemin de fer dont la tête est à Nantes et, dans l'avenir, l'extrémité à Lyon, relié à la navigation de la Sèvre et mis en communication avec les exploitations houillères de la Vendée, permettrait à la mine de charbon de Saint-Laurs de prendre le plus grand développement, et qu'ils deviendraient l'un et l'autre, pour l'arrondissement de Niort surtout, une source de prospérité.

Nous laissons à des mains plus habiles le soin de traiter ces hautes questions.

Puisse ce faible essai, que la Société de Statistique me permettra de déposer dans son sein, comme un germe qui demande à être fécondé, servir de jalon conducteur à ceux qui plus tard s'occuperont de ce travail. Puissent-ils constater dans l'avenir, par des chiffres plus éloquens encore, que l'industrie et le commerce, cette variété de la richesse publique qui se multiplie chaque jour sous mille formes diverses, est aussi ingénieuse pour notre pays, dans ses moyens de création, que féconde dans ses résultats.

Hosted by Google

ANNÉE 1855. — A. **Tableau général de l'Industrie de l'Arrondissement de Niort.**

NATURE de L'INDUSTRIE.	COOPÉRATEURS de L'INDUSTRIE.	Nombre des Etablissemens.	Nombre des Patrons.	NOMBRE DES OUVRIERS y compris les contre-maîtres et les membres de la famille employés comme ouvriers, ainsi que les enfans.			Nombre des Apprentis.	SALAIRES de		TOTAL des Ouvriers et Ouvrières.	Total des Patrons.	MOTEURS. NOMBRE			MOTEURS divers.	RÉSULTAT de CHAQUE INDUSTRIE.	*OBSERVATIONS.*
				Ouvriers.	Ouvrières.	Enfans.		Ouvriers.	Ouvrières.			des roues hydrauliques.	des machines à vapeur.	Force en chevaux des machines à vapeur.			
								fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.						
	Chamoiseurs.	15	15	112	»	»	8		2 »»	»	120	15	»	1	»	»	
	Blanchisseurs.																
CHAMOISERIE.	Teinturiers.	6	6	53	»	»	»		2 »»	»	53	6	»	»	»	»	1,012,150
	Ponceurs.																
	Foulonniers.	4	»	26	»	»	»		1 75	»	26	»	4	»	»	»	
	Coupeurs de Gants. .	»	»	90	»	»	3		2 50	»	95	»	»	»	»	»	
GANTERIE.	Piqueuses, etc. . . .	8	8	»	»	»	»		»	»	»	8	8	»	»	»	660,000
	Brodeuses de Gants. .	»	»	»	1,000	»	»		»	» 50	1,000	»	»	»	»	»	
CRINS FRISÉS et SOIES DE PORCS REDRESSÉES.		3	6	217	30	80	»		2 »»	» 80	327	6	1	2	20	»	1,000,000	y compris l'établissement situé à Usseau.
BROSSERIE.		5	10	132	41	35	»		2 50	1 »»	208	10	»	»	»	»	400,000	
HUILERIE.		4	4	90	»	»	»		2 »»	»	90	4	4	4	70	»	2,000,000	y compris l'établissement du Pont-de-Vaux.
FILATURE DE COTON. . .		1	1	50	78	12	»		2 50	1 »»	140	1	1	1	50	»	300,000	
DISTILLERIE.	Industrielle.	1	1	45	4	»	»		2 »»	» 75	49	1	»	1	12	»	200,000	
ALCOOL DE BETTERAVES.	Agricole.	1	1	10	10	»	»		1 25	» 70	20	1	»	»	»	manège.	17,000	
COLLE-FORTE.		1	1	5	2	»	»		2 »»	1 »»	7	1	»	»	»	»	80,000	
CONFECTION DES BLOUSES		»	12	»	800	»	»		»	» 50	800	12	»	»	»	»	500,000	
CORDONNERIE.		»	82	259	»	»	»		1 50	»	259	82	»	»	»	»	365,050	
TANNERIE et CORROIERIE.		30	31	69	»	»	»		2 »»	»	69	31	»	»	»	»	1,500,000	y compris St-Maixent, Champdeniers et Coulonges.
	Peintres.	4	4	5	»		5											
	Serruriers-Forgerons. .	5	5	19	»	»	»											
	Charrons et Fabricans de caisses de voitures.	5	5	15	»	»	»		»	»	73	21	»	»	»	»	100,000	
CARROSSERIE.		7	7	21	»	»	8											
INDUSTRIE MARAICHÈRE. .		»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	202,950	
FILATURE DE LAINE. . .		3	3	55	46	55	»		2 50	» 75	156	3	3	1	10	»	113,850	Ces établissemens filent à façon et possèdent 11 assortimens.
FABRIQUE D'ÉTOFFES. . .		4	4	10	4	»	»		2 »»	» 60	14	4	»	»	»	10 métiers.	40,000	
FABRIQUE DE TRICOTS et GILETS.		2	3	100	150	50	»		2 »»	» 60	300	3	»	»	»	150 métiers.	300,000	
CHAPELLERIE.		1	2	30	10	»	»	2 50 à 3 »»		1 »»	40	2	»	»	»	»	100,000	
MINE DE HOUILLE. . . .		1	1	200	»	»	»		1 50	»	200	1	»	3	62	»	132,000	
IMPRIMERIE.		4	4	26	3	9	»		2 50	1 »»	38	4	»	»	»	10 presses à bras. 2 presses mécaniques.	110,000	y compris l'Imprimerie de Saint-Maixent.
LITHOGRAPHIE.		1	1	8	»	3	»		3 »»	»	11	1	»	»	»	6 presses.	20,000	
ORFÈVRERIE.		2	2	12	»	»	8	2 »» à 3 »»		»	20	2	»	»	»	»	200,000	
FONDERIE.		1	1	20	»	»	»	2 »» à 5 »»		»	20	1	»	1	6	»	40,000	
BRASSERIE.		4	4	16	»	»	»		2 »»	»	16	4	»	»	»	»	150,000	
		123	224	1,695	2,178	244	54				4,151	224	21	14	210		9,543,000	

Hosted by Google

Hosted by Google

Année 1855. — B.

Tableau général du Commerce de l'Arrondissement de Niort.

NOMBRE DES PATENTABLES.		NOMBRE DES PATENTABLES.	
Niort	1,300	Champdeniers	141
Saint-Maixent	373	Frontenay	139
Mauzé	184	Beauvoir	62
Coulonges	102		

LAINES	Ce commerce est évalué à 200,000 kilogrammes, d'une valeur de Les laines connues sous la dénomination de laines du Poitou s'expédient dans la Vendée, la Bretagne, à Paris et à Rheims. A cette production du pays viennent s'ajouter les laines du Médoc et des Landes, employées pour teinture.	700,000 fr.
GRAINS	Froment, baillarge et avoine, 5 à 600,000 hectolitres	1,000,000
GRAINES DE TRÈFLE	10,000 balles de 100 kilog, à 100 fr. la balle, prix moyen	1,000,000
MINOTERIE	La localité consomme la plus grande partie de ce produit, dont une quantité assez considérable s'expédie à la Rochelle, Rochefort et à l'Ile-de-Bé 126 établissemens sont répartis dans 40 communes. Un seul établissement, dans la commune du Bourdet, possède une machine à vapeur.	1,906,421
EAUX-DE-VIE et SPIRITUEUX	Y compris Mauzé	2,000,000
VINS		500,000
SAVONS	Niort reçoit de Marseille 9,000 caisses de savon, à fr. 100 la caisse	900,000
ÉPICERIE et HUILES	Les 9/10es de cette quantité de savon sont exportés dans les contrées voisines du département, ainsi qu'une valeur de 500,000 fr. environ d'articles divers se rattachant au commerce d'épicerie et des denrées coloniales	500,000
	A reporter	8,506,421

Hosted by Google

	Report d'autre part. . . .	8,506,421 fr.
SELS.	32,000 hectolitres de sels provenant de la Rochelle et de l'Ile-de-Rhé.	350,000
RÉSINES.	Produit de ce commerce. . . .	70,000
VINAIGRES.	Produit de ce commerce. . . .	30,000
PLATRES.	2,500,000 kilo. expédiés sur lest de Rouen et de Paris sont débarqués à Marans et transportés par la Sèvre jusqu'à Niort. 3/4 sont employés pour l'agriculture, 1/4 pour la construction. Le résultat de ce commerce est de.	62,500
PEAUX DE CHEVREAUX.	100,000 peaux à fr. 3.	300,000
TISSUS, ROUENNERIE et ÉTOFFES DE LAINE. .	Le résultat de cette industrie, dont les produits se tirent de la Vendée et des fabriques de Rouen, Lille, Roubaix, Rheims, Elbeuf, Alençon et la Basse-Normandie, est de.	1,200,000
TISSUS, MOUSSELINES et BLANCS.	Produit de cette industrie. . . .	300,000
COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.	Marchandises diverses.	300,000
MERCERIE et RUBANNERIE.	Résultat.	400,000
CHIFFONS.	Expédiés à Angoulême. . . .	300,000
FERS et MÉTAUX. . . .	Produit.	400,000
COMMERCE DES BESTIAUX.	Produit des chevaux, mules, bœufs et moutons vendus aux foires de Niort, Champdeniers, Saint-Maixent, Coulonges et aux marchés de Beauvoir.	6,000,000
		18,218,921 fr.

Hosted by Google

TABLEAU **C.**

Tribunal de Commerce de Niort,

CRÉÉ LE 6 OCTOBRE 1809.

ANNÉES.	NOMBRE des Juges.		NOMBRE des Affaires			NOMBRE des Actes de société déposés au greffe. (Art. 42 C. civ.)		NOMBRE DES FAILLITES					PASSIF DES FAILLITES. Faillites de						MONTANT DU DIVIDENDE									
													5,000 fr. et au-dessous.		5,000 à 10,000.		10,000 à 100,000.		obtenu par concordat.					obtenu par liquidation de la faillite.				
	Président et Juges.	Juges suppléans.	à juger, introduites. avant le 1er janvier et pendant l'année.	terminées pendant l'année.	restant à juger le 31 décembre.	en nom collectif.	en commandite.	ouvertes avant le 1er janvier.	pendant l'année.	TOTAL.	terminées dans l'année. par concordat.	terminées dans l'année. par contrat d'union et liquidation.	Nombre des Faillites.	Montant du Passif.	Nombre des Faillites.	Montant du Passif.	Nombre des Faillites.	Montant du Passif.	moins de 10 °/₀.	de 10 à 25 °/₀.	de 26 à 50 °/₀.	de 51 à 75 °/₀.	plus de 75 °/₀.	moins de 10 °/₀.	de 10 à 25 °/₀.	de 26 à 50 °/₀.	de 51 à 75 °/₀.	plus de 75 °/₀.
1830	»	»	345	»	»	»	»	6	1	7	»	1	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1836	3	4	220	220	»	»	»	3	1	6	»	2	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1841	3	4	196	191	5	1	»	2	1	3	1	1	1	»	»	»	2	1	95,619	»	2	»	»	»	1	»	1	»	»
1846	3	4	333	325	8	»	»	6	7	13	2	2	9	»	»	»	»	4	»	»	1	1	»	»	1	»	1	»	»
1851	3	4	312	293	19	2	1	9	5	14	6	»	8	1	»	»	»	3	»	1	4	1	»	»	1	»	»	»	»
1853	3	4	306	293	13	3	»	5	8	13	1	3	7	»	»	»	1	3	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»
1854	3	4	390	376	14	4	»	7	8	15	4	2	9	»	»	»	3	1	73,000	»	2	1	»	1	1	»	»	»	»
1855	3	4	463	439	26	6	2	9	7	16	3	5	8	»	»	»	4	4	»	1	»	1	»	2	2	2	»	»	»
										Nombre des Faillites, De 1817 au 31 décemb. 1826.			7			6		9										
										24	2	22																	

Hosted by Google

NIORT.

Affaires introduites et terminées devant les Conseils de Prudhommes.

(Ce Conseil a été établi à Niort en vertu d'une ordonnance royale du 6 mai 1818, et conformément aux dispositions du décret du 11 juin 1809, et de l'avis du Conseil d'Etat du 20 février 1810.)

ANNÉES.	BUREAU PARTICULIER. NOMBRE DES AFFAIRES portées devant le bureau particulier.	conciliées par le bureau particulier.	retirées par les parties avant que le bureau ait statué.	non conciliées par le bureau.	BUREAU GÉNÉRAL. Nombre des Affaires retirées avant jugement.	NOMBRE des Affaires terminées par des jugemens en dernier ressort.	susceptibles d'appel.	NOMBRE DES APPELS interjetés.	OBSERVATIONS.	LOIS ET DÉCRETS.
1836	19	17	2	»	»	»	2	»		3 août 1810 ; — 27 mai 1848 ; — 16 septembre 1848. (Décrets). 2 février 1852 ; — 1er juin 1853. (Lois).
1841	24	20	»	4	1	2	1	»		
1846	18	13	2	3	2	»	1	1		
1852	39	30	3	6	1	3	2	»		
1853	56	45	5	6	2	4	»	»	On fait observer que la construction du chemin de fer de Poitiers à Niort, pendant les années 1854 et 1855, a créé pour le Conseil une position exceptionnelle.	
1854	137	123	10	4	»	4	»	»		
1855	140	120	10	10	»	8	2	1		

Hosted by Google

Hosted by Google

RAPPORT

PRÉSENTÉ

Au Conseil municipal de Niort, par la Commission des Logemens insalubres,

Concernant l'Enquête faite par cette Commission, pendant les mois de juin et juillet 1853 (1).

MESSIEURS,

La Commission à qui, d'après le vœu de la loi du 22 avril 1850, vous avez confié la tâche de visiter les logemens insalubres et d'indiquer soit les moyens de les assainir, soit la nécessité d'en interdire la mise en location, croit devoir joindre aux rapports particuliers dont ces logemens ont été l'objet, un rapport général destiné à vous présenter, sous forme de résumé, les résultats de son travail, et à vous faire connaître les diffi-

(1) La Commission était composée de MM. Clavel, Coumeau, Ségretain Fontant, Baraud, Roulland, Calixte Martin jeune, Mangou-Bouchon, Taury et Aug. Tonnet, rapporteur.

Ce rapport a été lu à la Société de Statistique dans la séance du 6 décembre 1855.

Hosted by Google

cultés qu'elle a rencontrées, et l'esprit qui l'a dirigée dans l'accomplissement de sa mission.

La Commission a visité environ 150 logemens. Sept vacations, de 3 à 4 heures chacune, ont été employées à ces visites.

Parmi les logemens examinés, 49 ont été considérés par la Commission comme insalubres. Les avis qu'elle a donnés concernant ceux-ci, sont consignés dans 44 rapports.

Pour 37 logemens insalubres, la Commission a proposé des mesures d'assainissement; 12 ne lui ont pas paru susceptibles d'être assainis.

Quelles sont les causes d'insalubrité qu'elle a constatées? Quelle est leur importance? Quelle est leur fréquence relative? Voici, quant à ces questions, qui intéressent à la fois l'hygiène et l'administration, ce qui ressort de l'analyse des rapports particuliers.

Enumérons d'abord les causes d'insalubrité d'après l'ordre de fréquence.

Le nombre des logemens insalubres est, avons-nous dit, de 49; or,

1° L'humidité a été constatée dans	28	d'entr'eux.
2° Le manque de lumière, dans	26	—
3° Le manque d'air ou l'insuffisance des moyens de le renouveler, dans	22	—
4° La présence d'un foyer d'infection, pour	10	—
5° Le mauvais état de clôture, dans	6	—
6° Un logement a été reconnu insalubre par suite des dégradations de la couverture	1	—
7° Dans un autre, le plancher était vermoulu au point d'exposer les habitans à des dangers	1	—

Il convient maintenant, pour mieux apprécier ces causes, de les examiner séparément et d'entrer, à l'égard de chacune d'elles, dans quelques détails.

Hosted by Google

Toutefois, nous laisserons de côté les deux dernières, qui sont tout-à-fait exceptionnelles.

HUMIDITÉ.

L'humidité est, pour la fréquence, au premier rang parmi les causes d'insalubrité notées : 28 logemens l'ont présentée. C'est peut-être la cause qui mérite le plus de fixer l'attention.

Elle a paru être le résultat de conditions diverses. La plus générale est l'abaissement du rez-de-chaussée des habitations au-dessous du niveau soit de la voie publique, soit des cours ou jardins dans lesquels elles sont situées. Sur 28 logemens humides, il en est 24 qui se sont trouvés dans cette condition, et à l'égard desquels elle a paru être l'une des causes, sinon la cause unique de l'humidité.

Au reste, dans les logemens de la classe ouvrière, situés pour la plupart dans les faubourgs et formés d'un rez-de-chaussée et d'un grenier, rien n'est plus commun que de voir le sol intérieur en contre-bas du sol extérieur. La Commission en a rencontré qui sont ainsi encaissés de plus d'un mètre. Il est vrai que cette disposition n'est pas toujours primitive, à ce degré du moins. Dans plusieurs rues, telles que le Chemin-Haut, la rue Napoléon, la rue Limousine, elle a été produite ou exagérée par l'exhaussement du niveau de celles-ci ; soit que ce changement ait été exécuté tout d'un coup, comme mesure de nivellement, ou bien qu'il se soit opéré peu à peu par la superposition successive des couches de pierre destinées à l'entretien de la voie publique.

Cependant, cette même disposition a été observée aussi dans des maisons tout récemment construites. Il paraît que, pour les petites constructions, elle était autrefois généralement adoptée, et qu'elle l'est encore quelquefois aujourd'hui, comme un moyen d'économiser la maçonnerie.

Son influence sur l'humidité se fait sentir même dans les

Hosted by Google

quartiers élevés de la ville, quoique à un moindre degré. Elle devient plus marquée là où les maisons sont agglomérées, lorsqu'on n'a pas pris les précautions nécessaires pour donner aux eaux pluviales un écoulement prompt et facile, et que ces eaux, augmentées souvent des eaux ménagères, séjournent dans des cours étroites et peu accessibles aux rayons du soleil. Nous reviendrons tout-à-l'heure sur cette dernière cause d'humidité. Celle dont il s'agit maintenant a préoccupé la Commission au point qu'elle s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu d'exiger, à l'avenir, par mesure de police, que, dans toute construction nouvelle, le rez-de-chaussée de la maison d'habitation soit élevé de 0m 15 au moins au-dessus du niveau de la voie publique.

Une autre circonstance se rencontre souvent avec la précédente, et concourt puissamment avec elle à faire pénétrer l'humidité dans les murs, et, par suite, dans l'intérieur des habitations : c'est, nous l'avons dit, la stagnation des eaux pluviales. Elle a été rencontrée 13 fois.

Dans les maisons destinées à la classe pauvre, aucune mesure n'est prise pour recueillir ces eaux et les conduire vers des endroits où elles puissent se perdre ou s'écouler sans causer de dommage. Ainsi les toits, le plus souvent, n'ont point de dalles. L'eau qui en découle tombe au pied des murs et s'y infiltre, ou forme dans les cours, devant les portes et les fenêtres, des flaques très longues à sécher. En outre, lorsque l'intérieur des maisons est en contre-bas, le terrain, au lieu d'être relevé comme il conviendrait près de l'entrée des logemens, offre une pente de ce côté, et pour peu que la pluie soit abondante, toute l'eau versée dans la cour ou dans le passage afflue dans le rez-de-chaussée, qui fait l'office d'un réservoir.

Ici encore se présentent les inconvéniens des puisards, dont le voisinage est presque toujours nuisible aux constructions, et auxquels cependant la nécessité de se débarrasser des eaux inutiles oblige trop souvent de recourir, lorsque l'écoulement

Hosted by Google

e ces eaux ne peut avoir lieu sur la voie publique. 5 logemens ont été reconnus humides par le fait de la présence de puisards insuffisans ; 4 d'entr'eux sont souvent inondés par le regorgement de l'eau.

Dans la rue Perrière, un logement a été trouvé humide, quoique élevé au-dessus du niveau de la rue, parce qu'il est, sur le derrière, dominé dans toute sa hauteur par les terres d'un jardin.

Un autre, placé sur le bord de la Sèvre, au lieu dit *sous les Ormeaux*, a paru devoir au voisinage de la rivière son humidité,

Deux fois, la présence d'arbrisseaux ou de treilles placés devant lès fenêtres des logemens, a été considérée comme une cause auxiliaire de l'humidité qui y régnait.

Enfin, un fumier adossé au mur, le défaut de renouvellement de l'air dans le fond d'une pièce étroite et profonde, ont aussi paru contribuer à entretenir de l'humidité dans plusieurs habitations.

DÉFAUT DE LUMIÈRE.

Après l'humidité vient, parmi les causes d'insalubrité que la Commission a le plus souvent observées, le défaut de lumière. Il s'est présenté dans 26 logemens.

Un bien petit nombre des habitations destinées à la classe pauvre jouissent assez largement du bienfait de la lumière. C'est avec parcimonie qu'on leur octroie un faible jour, juste suffisant pour que l'obscurité ne règne pas dans l'intérieur. Sans doute, l'ouvrier que ses travaux appellent toute la journée au dehors ne souffre pas de ce fâcheux système. Mais on oublie que les femmes et les jeunes enfans, dont l'existence est plus sédentaire, se trouvent par là, pendant une partie du jour au moins, privés de l'impression vivifiante des radiations de la lumière.

Hosted by Google

Sur 49 logemens déclarés insalubres par la Commission, 13 sont complétement dépourvus de fenêtres; 12 en ont une, mais dont les dimensions sont si petites, ou bien qui est placée de telle sorte qu'ils ne sont qu'en partie ou que très insuffisamment éclairés.

Dans un logement, l'absence de clarté tient à ce qu'il prend jour sur un corridor obscur.

Pour deux autres, la présence d'arbrisseaux devant la fenêtre a été notée comme ôtant du jour, en même temps qu'elle donne de la fraîcheur et de l'humidité.

MANQUE D'AIR.

22 logemens ont été reconnus insalubres en raison du manque d'air.

Sous ce titre, nous réunissons deux causes d'insalubrité distinctes, quoique intimement liées, et qui, souvent réunies, s'aggravent l'une l'autre; à savoir :

1° Le manque d'air qui tient à la capacité insuffisante du logement;

2° Le manque d'air qui résulte de l'impossibilité d'opérer, autant qu'il est nécessaire dans les habitations, le renouvellement de ce fluide.

L'existence de la première de ces causes n'a été admise par la Commission que rarement, dans les cas où elle était incontestable, c'est-à-dire lorsque les logemens offraient des dimensions tellement restreintes que manifestement l'atmosphère confinée dans leur intérieur n'était pas suffisante pour les besoins de la respiration d'un individu, obligé d'y séjourner sans renouveler l'air, durant la nuit et souvent aussi pendant une partie des journées d'hiver. 7 logemens se sont trouvés dans ce cas.

Hosted by Google

On conçoit, du reste, que tel logement dont la capacité est suffisante aujourd'hui parce qu'une seule personne l'habite, pourra plus tard, s'il est occupé par une famille plus ou moins nombreuse, devenir par cela même trop étroit, et, par conséquent, insalubre. C'est donc là une cause d'insalubrité dont l'existence ne peut, dans tous les cas, être établie d'une manière absolue.

Elle peut, toutefois, être positivement constatée et saisie dans un de ses élémens; nous voulons dire le manque d'élévation. Ce défaut est général. Il serait à désirer que les logemens n'eussent pas moins de 2^m 50 d'élévation; or, il en est un grand nombre, même parmi les moins défectueux, qui atteignent à peine 2^m ou 2^m 15. Si la Commission n'a pas demandé qu'il fût remédié à cette cause d'insalubrité toutes les fois qu'elle l'a rencontrée, c'est que les mesures d'assainissement auraient entraîné des dépenses considérables et même la reconstruction presque complète des habitations.

L'insuffisance ou la mauvaise disposition des moyens à l'aide desquels s'opère le renouvellement de l'air, a été constatée dans 21 logemens.

Les moyens ordinaires de ventilation sont la porte, la fenêtre et la cheminée. Parmi ces moyens, il en est un, du moins, qui ne saurait jamais manquer; c'est la porte. Mais il n'en est pas de même des deux autres.

L'absence de cheminée, en effet, a été notée pour un logement.

Quant à la fenêtre, elle manquait dans 11 de ceux que la Commission a jugés n'être pas suffisamment aérés. Dans un autre, la fenêtre, bien qu'elle existât, était nulle pour la ventilation, parce que le vitrage était immobile.

Enfin, pour 9 de ces logemens insalubres par insuffisance du renouvellement de l'air, les moyens de ventilation étaient disposés de telle sorte qu'ils ne pouvaient remplir cet office.

Hosted by Google

Le plus ordinairement, en effet, la porte et la fenêtre sont percées dans la façade à côté l'une de l'autre; en outre, comme la fenêtre est très petite et n'éclaire point toute la pièce; comme, d'un autre côté, il est nécessaire qu'on puisse voir clair autour de la cheminée, il y a nécessité de placer celle-ci près de la fenêtre : les instrumens de ventilation se trouvent ainsi tous concentrés vers un même point de l'appartement. Il en résulte que l'air confiné dans celui-ci ne saurait éprouver qu'un renouvellement incomplet et tout-à-fait insuffisant.

Ce mode d'arrangement, extrêmement vicieux, semble être passé en coutume. L'importance du point d'hygiène dont il s'agit, comme celle de bien d'autres, est totalement méconnue.

Dans les petits logemens ouvriers, placés presque tous dans des conditions telles qu'ils ne peuvent prendre le jour et l'air que par une seule façade, le renouvellement de l'air ne peut s'effectuer d'une manière efficace qu'autant que la cheminée est opposée aux deux autres moyens de ventilation. C'est donc dans le fond de la pièce qu'il faut la placer. Elle doit être éclairée d'ailleurs, comme tout l'intérieur de la chambre, par une fenêtre suffisamment grande.

Le manque d'air dans les logemens, et l'insuffisance des moyens de le renouveler, constituent une cause d'insalubrité dont la gravité ne saurait être ici passée sous silence. N'est-ce pas elle qui fait naître les dangers de ce qu'on appelle l'encombrement? Ne sait-on pas combien elle favorise le développement et la propagation de certaines maladies qui se transmettent par l'intermédiaire de l'air atmosphérique?

PRÉSENCE D'UN FOYER D'INFECTION.

10 logemens ont été trouvés insalubres par suite de la présence d'un foyer d'infection qui résultait, pour 5 d'entr'eux,

Hosted by Google

du voisinage trop immédiat et de la construction vicieuse des latrines ; était, pour trois autres, une conséquence du manque absolu de fosse d'aisance, et deux fois enfin provenait d'un amas de fumier établi sous la fenêtre.

Il serait à désirer que, par mesure de salubrité, l'obligation fût imposée aux propriétaires d'annexer aux logemens qu'ils mettent en location, des latrines convenablement disposées.

Les amas de fumier et de matières animales et végétales en putréfaction, dont le voisinage devient pour les habitations une cause d'insalubrité, appellent la surveillance de la police.

Quant au mauvais état de clôture, signalé 6 fois, 3 fois il provenait de ce que, les logemens étant placés immédiatement sous le lattis, celui-ci n'était pas jointif et ne mettait pas les locataires suffisamment à l'abri des vissicitudes atmosphériques ; et 3 fois de ce qu'une croisée était dépourvue de fermeture.

Telles sont les causes d'insalubrité que la Commission a pu atteindre et qu'elle s'est efforcée de faire disparaître, ou du moins de pallier. Mais il en est d'autres devant lesquelles elle s'est trouvée désarmée, impuissante.

L'encombrement, dont il a été déjà question, est de ce nombre. Comment s'opposer, en effet, à l'habitation d'une famille nombreuse dans une demeure relativement trop étroite, mais offrant cependant des dimensions convenables et exempte par elle-même de toute cause d'insalubrité ?

La présence d'animaux sous le même toit qui abrite une famille nombreuse, ajoute aux dangers de l'agglomération, les animaux contribuant pour leur part à la viciation de l'air. Certaines denrées, certains objets de commerce, que l'on dépose dans les pièces d'habitation, et dont l'odeur forte et pénétrante s'y concentre, contribuent aussi à rendre impure et malsaine

Hosted by Google

l'atmosphère domestique. De là encore des causes d'insalubrité qui ne dépendent point du logement.

Il n'est pas, non plus, au pouvoir des Commissions de faire que l'aération des logemens ait lieu d'une manière convenable. Elles exigent que les instrumens de ventilation existent dans un appartement et y soient convenablement disposés ; mais ces instrumens ne doivent pas fonctionner d'une manière permanente; c'est aux locataires d'en déterminer et d'en suspendre l'action en temps opportun. Une fenêtre, prescrite en vue d'aérer une chambre, peut rester à jamais inutile si, comme il arrive trop souvent, elle n'est jamais ouverte.

Il est donc, pour les habitations, des conditions de salubrité qui ne peuvent être imposées, et que ceux-là seuls à qui elles sont utiles sont à même de réaliser. La propreté est aussi de ce nombre ; il est inutile de s'y arrêter.

A l'égard de toutes ces causes d'insalubrité, éclairer les habitans sur les dangers auxquels elles exposent, est tout ce que l'on peut faire. C'est en répandant les préceptes de l'hygiène, et avec l'aide du temps, qu'on parviendra à déraciner la routine et les habitudes invétérées.

La Commission, dans l'accomplissement de sa tâche, devait-elle s'en tenir rigoureusement aux termes de la mission qui lui était confiée? Devait-elle, au contraire, avoir égard à des considérations étrangères à la salubrité, sur laquelle elle était spécialement chargée de se prononcer? Devait-elle, en un mot, avant de conseiller des mesures d'assainissement, envisager les conséquences que ces mesures pouvaient entraîner? Elle a cru devoir céder à de semblables préoccupations et n'entamer qu'avec prudence une réforme capable d'apporter une assez grande perturbation dans les intérêts, soit des propriétaires, soit des locataires eux-mêmes.

Hosted by Google

Ainsi, la condition de plusieurs propriétaires, voisine de l'indigence, l'a souvent empêchée de procéder aussi largement qu'elle l'eût désiré, dans la prescription des mesures d'assainissement. Imposer des mesures trop onéreuses à un propriétaire qui n'était point en position d'en supporter les frais, c'eût été l'obliger ou à vendre, ou à ne plus louer; c'eût été, dans quelques cas, le priver de la plus grande partie de ses moyens d'existence. La Commission, en pareille circonstance, a cru devoir user de ménagement.

Elle s'est arrêtée aussi devant la nécessité de demander l'interdiction de certains logemens, alors que cette nécessité résultait de l'impossibilité de faire exécuter, sans porter atteinte aux droits de propriétaires voisins, les mesures d'assainissement dont ces logemens étaient pourtant susceptibles.

D'un autre côté, quelles devaient être, à l'égard des locataires, les conséquences des mesures conseillées par la Commission? Si des logemens étaient supprimés, si dans d'autres des améliorations plus ou moins coûteuses étaient faites, n'en devait-il pas résulter, pour les locataires auxquels ils sont destinés, d'abord moins de facilité à trouver à se loger, mais surtout l'enchérissement des logemens, assainis et en même temps devenus plus rares. Il est clair que si l'interdiction et les mesures d'assainissement avaient été tout d'un coup étendues à un très grand nombre de logemens, les conséquences que nous venons de signaler auraient pu se faire sentir et peser sur les locataires. Aussi la Commission a-t-elle vu là un écueil à éviter et un nouveau motif de n'agir qu'avec réserve. Elle n'a point perdu de vue le but de la mission qui lui était confiée; mais son opinion, basée sur ce qui précède, a été que ce but ne pouvait, sans inconvéniens, être atteint du premier coup, et qu'il était préférable de n'arriver que graduellement à généraliser les améliorations désirables. Cette manière d'agir n'est

Hosted by Google

point contraire, sans doute, à l'esprit de la loi, qui dit implicitement (art. 2) que les Commissions seront permanentes.

Du reste, l'utilité de ces améliorations et la nécessité de la salubrité, même la plus vulgaire, sont loin d'être comprises par toutes les personnes de la classe ouvrière. En effet, certains logemens sont tellement insalubres et incommodes, que l'on a peine à comprendre qu'il se trouve des locataires pour les habiter, d'autant plus qu'ils ne sont pas toujours les moins chers. Des logemens, dont la Commission a dû, sans hésiter, demander l'interdiction, sont affermés 30 fr., tandis que la moyenne du prix des logemens sur lesquels elle a fait des rapports est de 26 f. 38 c. Elle s'est assurée d'ailleurs, par les renseignemens qu'elle a recueillis, que le prix des logemens est loin d'être toujours proportionné aux avantages de commodité et de salubrité qu'ils présentent, et qu'il est des propriétaires qui louent très cher, comparativement aux autres. Et cependant, certains locataires se résignent à habiter et à conserver pendant plusieurs années ces logemens incommodes, malsains, et, avec cela, onéreux; se faisant ainsi victimes de la cupidité des propriétaires, soit par insouciance, ou par incurie, ou par ignorance, ou par habitude.

Ces remarques nous ont paru mériter d'être mentionnées en passant. Elles font voir, en effet, combien la classe indigente a besoin d'être éclairée et instruite sur ce qui est de son intérêt en matière d'hygiène et de salubrité, et combien, à cet égard, elle a besoin d'être poussée dans la voie du progrès. Elles serviraient donc aussi à faire ressortir, si cela était nécessaire, l'opportunité de la loi du 22 avril 1850.

La Commission, avons-nous dit, s'était préoccupée de cette pensée que le loyer des logemens, dont l'exécution des mesures d'assainissement doit entraîner l'augmentation, pourrait s'éle-

Hosted by Google

ver au point de n'être plus à la portée des locataires pauvres. Elle avait été amenée à se demander si le bon marché pourrait bien se concilier avec la salubrité. Or, elle a dû se rassurer à cet égard. En effet, elle a rencontré, non sans une vive satisfaction, un logement qui réunit toutes les conditions de salubrité et de commodité désirables, qui pourrait servir de modèle comme habitation ouvrière, et qui n'est loué que 30 fr. (1). Ce prix, il est vrai, est un peu plus élevé que le prix moyen (26 fr. 38) des logemens sur lesquels des rapports ont été faits, mais on peut dire, nonobstant, qu'il n'excède pas les ressources pécuniaires des locataires pauvres. Ne disions-nous pas tout-à-l'heure que plusieurs logemens, tellement insalubres que la Commission a dû en demander l'interdiction, ne sont pas loués moins cher? Ainsi la salubrité, dans les logemens de la classe ouvrière, n'exclut point nécessairement le bon marché. Elle est compatible à la fois avec la position des locataires et avec les intérêts des propriétaires. Il est donc permis d'espérer la réalisation de ce bienfait. Le meilleur moyen de la hâter serait d'encourager la construction de petits logemens présentant les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires. C'est là une mesure que la Commission croit devoir, en terminant, recommander à la sollicitude éclairée de l'administration municipale.

Niort, le 10 août 1853.

(1) Ce fait d'un logement d'ouvrier salubre et commode, loué pour un prix aussi modique, avait paru douteux à plusieurs membres de la Société de Statistique, très compétens en matière de constructions. De nouvelles informations en ont confirmé l'exactitude. Les honorables membres dont je viens de parler le considèrent comme exceptionnel, et pensent qu'il ne saurait se généraliser.

Hosted by Google

Après avoir donné lecture de ce rapport à la Société de Statistique, M. Tonnet a ajouté :

MESSIEURS,

Permettez-moi de faire suivre de quelques réflexions le rapport que je viens d'avoir l'honneur de vous lire.

Ce rapport date déjà de plus de deux ans. Depuis lors, la question des logemens insalubres semble avoir perdu de l'intérêt qui, pendant plusieurs années, s'y est attaché; elle a été délaissée, en quelque sorte, et aujourd'hui elle s'efface devant une autre question de même nature et encore plus importante; je veux parler de la question des alimens salubres et à bon marché. L'une et l'autre cependant ont droit à de sérieuses préoccupations, et il est à désirer que l'assainissement des logemens de la classe pauvre ne soit pas négligé.

Je ne suis point en mesure de vous faire connaître toutes les tentatives qui ont été faites pour procurer aux ouvriers des habitations réunissant les conditions les plus favorables à la santé et à l'économie domestique; mais quelques renseignemens que j'ai recueillis sur ce sujet ne vous paraîtront pas, j'espère, déplacés ici.

Les premiers et les plus grands pas, dans cette voie d'amélioration, paraissent avoir été faits à Londres.

Au commencement de l'année 1848, un immense établissement destiné à loger cent dix familles s'ouvrait dans le quartier Saint-Pancrace.

En 1851, huit maisons modèles (model lodgings-houses), —

Hosted by Google

c'est le nom qu'on donne à ces établissemens, — existaient disséminées dans les divers quartiers de la métropole.

Toutes ces maisons-modèles ont été fondées par des sociétés ou des personnes charitables : quatre d'entre elles appartiennent à la *Société pour l'amélioration des Classes laborieuses*, deux à la *Société métropolitaine pour l'amélioration des Classes industrielles*, une a été établie par les soins d'un vénérable pasteur, aidé de personnes charitables ; la dernière a été fondée par lord Kinnaird.

Elles se divisent en trois catégories, suivant le genre des individus qui les habitent : les unes sont destinées à des *familles*, les autres à des *célibataires mâles*, les troisièmes à des *femmes non mariées et veuves*.

Toute maison-modèle se compose d'un nombre plus ou moins grand de petits logemens, lesquels, bien que enclavés dans une construction commune, ont pourtant chacun une entrée particulière.

Chaque logement comprend :

1° Une pièce où l'on se tient (sitting-room), munie d'un poële entouré d'un grillage en fer, et d'un buffet ou deux ;

2° Une ou deux chambres à coucher, auxquelles on joint quelquefois un petit cabinet capable de recevoir un lit supplémentaire ;

3° Une autre pièce (scullery lavoir), contenant un évier, un garde-manger, ventilés d'une manière séparée, une soute à charbon, une fontaine, des latrines, etc.;

4° L'usage d'une buanderie commune et d'une cour destinée à faire sécher le linge.

Quelquefois il y a de plus une salle de bains.

La ventilation s'opère au moyen d'ouvertures pratiquées dans les parois de la cheminée et qui sont fermées au dehors par des plaques métalliques mobiles à volonté.

Hosted by Google

L'eau arrive en quantité convenable dans chaque logement, de manière à subvenir à tous les besoins du ménage.

Ces détails (1), Messieurs, vous donnent une idée de la prévoyance et du soin qui ont présidé à la construction des maisons-modèles. Ainsi, d'abord, on a égard à l'état civil des locataires, que l'on divise, à ce point de vue, en trois catégories, et que l'on évite de confondre dans un même établissement. Chaque appartement, entièrement isolé, renferme sous la même clef tout ce qui peut être utile à un ménage; l'eau, en particulier, y est largement distribuée. Des précautions sont prises pour le renouvellement de l'air et l'expulsion des miasmes et des mauvaises odeurs qui infectent si souvent l'étroite demeure du pauvre. Une buanderie et un séchoir communs sont à la portée de tous. Quelquefois, enfin, une salle de bains complète toutes ces mesures de bien-être, de propreté et de salubrité.

Peut-être trouverez-vous, Messieurs, que dans ces logemens on a un peu trop donné au confortable et qu'ils ne sont pas réduits au strict nécessaire, auquel seul l'indigence peut atteindre. Ne peuvent-ils pas ainsi avoir manqué leur but? Remplissent-ils bien leur destination, qui est d'être à la portée des familles d'ouvriers les plus pauvres? Il ne paraît pas douteux, au moins, qu'on ne puisse arriver à plus de simplicité et d'économie dans ces habitations, tout en y maintenant les conditions sanitaires les plus favorables et des dispositions appropriées aux besoins les plus essentiels du ménage.

Quoi qu'il en soit, les loyers s'élèvent à un taux qui, probablement très modéré pour une grande capitale comme Londres, serait certainement bien au-dessus des ressources de la

(1) Ils sont empruntés presque textuellement au journal l'*Union médicale*, année 1851, numéro 122; des Cités ouvrières de Londres, par le docteur Achille CHÉREAU.

Hosted by Google

classe ouvrière dans la plupart des villes de France. Le loyer des logemens destinés aux familles varie, suivant le nombre des chambres, de 3 à 7 schillings par semaine, c'est-à-dire de 3 fr. 75 à 8 fr. 75; ce qui donne pour l'année 195 et 455 fr. Pour les célibataires, hommes ou femmes, il varie entre 1 fr. 85 et 4 fr. 35, ce qui donne pour l'année 96 fr. 20 et 226 fr. 20. Ce loyer hebdomadaire se paie d'avance. Il a été réduit, assure-t-on, aux proportions les plus minimes que possible; les fondateurs de ces établissemens n'ayant en vue que de couvrir les dépenses qu'ils occasionnent. Dans les logemens ordinaires, les familles pauvres paient une somme semblable ou même plus forte, bien qu'elles n'y trouvent pas autant d'élémens de salubrité et de bien-être. » En regard des maisons-modèles de Londres, et pour en faire ressortir l'immense utilité, il faudrait placer le tableau de quelques quartiers de cette métropole habités par les pauvres, et dans lesquels tant de causes d'insalubrité sont accumulées qu'on s'étonne que des êtres humains puissent y vivre. Mais ces détails pourraient paraître inutiles. J'ajouterai seulement que « le but des maisons-modèles était de soustraire les malheureux aux funestes influences matérielles sous lesquelles ils vivaient, et qu'elles y ont réussi admirablement. »

Voilà, Messieurs, ce qui a été fait à Londres par la charité privée, agissant quelquefois isolément, mais le plus souvent multipliée par l'association.

A Paris, la construction de *Cités ouvrières* a été entreprise sous la direction de l'Etat. Je regrette de ne pouvoir vous donner aucun renseignement sur ces établissemens, qui semblent avoir été abandonnés dès leur berceau.

Il est à ma connaissance qu'une société de bienfaisance, fondée par des protestans, afferme dans les quartiers de Paris, les plus éloignés du centre et les plus salubres, des maisons

Hosted by Google

qu'elle sous-loue à prix réduit à des familles de la même religion, en leur imposant, comme condition, la probité et la bonne conduite.

Il me semble, Messieurs, que c'est surtout par le moyen de l'association que la bienfaisance parviendra à réaliser ces grandes œuvres d'amélioration, qui tendent à apporter un remède efficace et radical aux souffrances des classes pauvres. Les occasions sont rares où un seul particulier, possédant, avec l'esprit de charité, les dons de la fortune, se trouve en position d'établir sur une grande échelle quelque fondation de ce genre. Mais n'est-ce pas aussi le devoir de l'administration de provoquer et d'encourager, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, les efforts qui peuvent être faits dans ce but? La loi du 22 avril 1850, relative à l'assainissement des logemens insalubres, porte (art. 8) que les ouvertures pratiquées pour l'exécution des travaux d'assainissement seront exemptées pendant trois ans de la contribution des portes et fenêtres. Donner plus d'extension à cette mesure, accorder aux habitations spécialement et uniquement consacrées à la classe ouvrière une plus large immunité de l'impôt, ce serait alléger les sacrifices auxquels se soumettent les fondateurs de ces établissemens; ce serait en favoriser la multiplication. D'autres priviléges encore pourraient leur être octroyés. Ainsi, pour les villes dans lesquelles l'eau est distribuée par un système complet de tuyaux de conduite, serait-ce une bien lourde charge que de fournir gratuitement à des cités ouvrières toute l'eau nécessaire aux besoins de leurs habitans? Non, sans doute; et quel avantage ne serait-ce pas pour ces derniers d'avoir toujours sous la main, et en abondance, une eau de bonne qualité; l'eau, cet élément de première nécessité, aussi indispensable à la vie que le pain lui-même, et qui remplit dans l'économie et dans l'hygiène domestiques, des usages si divers et si multipliés.

Hosted by Google

Mais il semble que ce ne soit plus le moment de s'occuper des logemens de la classe pauvre; la question n'est plus à l'ordre du jour. Espérons toutefois qu'elle y reviendra; car, de ce côté aussi, l'assistance publique et l'assistance privée peuvent faire d'excellentes choses, et ont encore beaucoup à faire.

Ainsi que je l'ai dit en commençant, d'autres préoccupations ont surgi; les regards et la sollicitude des administrations municipales et de toutes les personnes qui s'intéressent au sort de la classe ouvrière, se portent aujourd'hui sur les moyens d'alimentation de cette classe. Il faut bien le reconnaître, cette préoccupation exclusive n'est que trop justifiée, d'abord par l'extrême importance de la question en elle-même, ensuite par l'enchérissement excessif, et des céréales, et de la viande, et de toutes les autres denrées alimentaires.

Si l'insalubrité des habitations exerce une funeste influence sur la santé de l'ouvrier, les altérations que cette même santé peut subir, par suite d'une mauvaise nourriture, ne sont pas moins à redouter. Le concours de ces deux ordres de causes a une grande part dans le développement des scrofules et d'une foule d'autres maladies chroniques; et la mauvaise qualité des denrées alimentaires peut, elle aussi, occasionner des épidémies, ou tout au moins favoriser singulièrement les ravages d'un grand nombre d'entre elles. En laissant même de côté ce qui concerne l'étiologie médicale, ce sujet fournit encore matière à de pénibles réflexions.

Au lieu de l'aliment salutaire qui répare les forces, renouvelle la substance du corps, répand dans tout l'organisme un sentiment intime de vigueur et de bien-être, et met l'homme en état de développer toute la puissance de ses facultés, combien de familles ne peuvent se procurer qu'une nourriture insuffisante ou malsaine, laquelle fatigue sans profit les voies digestives, et laisse tous les organes dans un état de langueur

Hosted by Google

et d'affaissement. Dans ces conditions si défavorables, il faut cependant que le pauvre travaille; le repos, pour lui, ne saurait se prolonger.

Comment alléger ces dangereuses privations qui, sans cesse renouvelées, et à la longue, portent atteinte au principe de la vie? Par quel moyen mettre une saine alimentation à la portée des plus modiques salaires?

Un admirable exemple de ce qui peut être fait à cet égard, est offert depuis plusieurs années par la ville de Grenoble. C'est à elle que revient l'honneur d'avoir créé l'association alimentaire, précieuse institution, dont les avantages éclatent maintenant à tous les yeux, et que plusieurs villes s'empressent à l'envi d'imiter.

A propos des Maisons modèles de Londres, je faisais remarquer que, pour réaliser de pareilles fondations, on ne pouvait guère compter sur des efforts individuels, mais seulement sur l'association, dont les excellens résultats nous ont été révélés depuis longtemps par les sociétés de secours mutuels. Eh bien! c'est encore l'association qui a permis d'établir le restaurant populaire de Grenoble; c'est avec l'aide de ce puissant levier qu'on a pu surmonter les difficultés et subvenir aux frais d'une aussi grande entreprise.

Si vous désirez, Messieurs, vous faire une idée exacte du mode d'organisation de cet établissement, vous pourrez consulter un intéressant article que lui a consacré le *Magasin pittoresque*, dans son n° d'avril 1855. Ici, je ne ferai qu'en signaler les plus notables avantages.

Sous quelque point de vue qu'on l'envisage, non-seulement sous le rapport de l'hygiène, mais aussi comme mesure d'économie et comme moyen de moralisation, à tous égards, l'Association alimentaire apparaît comme un progrès considérable et bien évident.

Hosted by Google

A l'ouvrier célibataire qui n'avait, pour prendre ses repas, que les restaurans de bas étage, les guinguettes, et n'y trouvait que des alimens de mauvaise qualité, elle offre des mets sains, bien préparés, convenablement variés et sous forme de rations assez copieuses et en même temps d'un prix assez modique, pour qu'il puisse, s'il se restreint au strict nécessaire, y prendre, moyennant 75 centimes, ses trois repas par jour.

Celui qui tient ménage et ne veut pas rompre les habitudes du foyer domestique, peut se procurer à la cuisine de l'Association des alimens tout préparés, qu'il emporte chez lui pour les consommer en famille. De là économie de combustible et des ustensiles de cuisine, moins d'encombrement et plus de propreté dans la maison : de là aussi, pour la femme de ménage, plus de temps libre et qu'elle peut consacrer soit à ses enfans, soit à un travail productif.

Dans les salles du restaurant populaire de Grenoble, point de querelles, point d'habitudes inconvenantes, point d'ivrognerie, point d'excitations à la débauche, rien qui rappelle le cabaret; partout, au contraire, l'ordre, la bonne tenue, la mesure et la décence dans les conversations; en un mot, des habitudes de bonne compagnie. Aussi y voit-on assis, à côté des ouvriers, des étudians, des commïs-marchands, même des ecclésiastiques.

Depuis 1850 qu'elle a été fondée, la prospérité de cette société n'a pas cessé d'être en progrès. Son éminente utilité ne saurait plus être mise en doute; voici d'ailleurs des faits qui parlent hautement en sa faveur.

Le conseil municipal d'Orléans a voté la création d'une société analogue, et invité le maire à faire un voyage à Grenoble, pour y étudier le mécanisme de l'association existante.

A Amiens, le maire a exprimé au conseil municipal le désir qu'une société alimentaire fût organisée.

Hosted by Google

Le maire de Tours, afin d'établir une société de ce genre, a provoqué une souscription publique destinée à couvrir les avances et les premiers frais d'établissement. Le conseil municipal a voté une somme de 1,000 fr., comme témoignage de sa sympathie et de son appui pour l'œuvre.

D'autres villes encore, Arras, Boulogne-sur-Mer, Rochefort, etc., veulent posséder des sociétés alimentaires.

Ces questions d'hygiène populaire ont une portée dont on peut ne pas être frappé au premier abord, mais qui n'en est pas moins très grande. Assurer aux classes laborieuses, dans la mesure et avec les qualités convenables, les élémens essentiels à la vie, à savoir: les alimens, l'eau ou les boissons, l'air, le chaleur et la lumière; en d'autres termes, leur assurer toutes les conditions extérieures de la santé, c'est dégréver les sociétés de secours mutuels et les bureaux de bienfaisance; c'est diminuer le nombre de ces existences faibles, malingres, sans cesse maladives, qui imposent à l'assistance de lourds et continuels sacrifices, à qui tout travail finit par devenir impossible, et que l'on peut considérer comme une charge pour la société; c'est développer chez l'ouvrier les forces physiques, et par conséquent augmenter la somme de travail qu'il peut produire; c'est aussi, en ajoutant au bien-être domestique, écarter, par un salutaire contrepoids, les mauvaises passions et les vices qu'enfante trop souvent la misère; c'est bien réellement travailler à une œuvre de civilisation.

Ici encore un exemple se présente, qui précisera et développera d'une manière saisissante la pensée que je veux émettre; je ne saurais mieux faire que de le citer.

Le récit en est emprunté, ainsi que les réflexions qui l'accompagnent, au journal l'*Union médicale*, année 1847, N° 2.

« M. Léon Talabot, membre de la Chambre des Députés et propriétaire de forges dans le Tarn, occupe annuellement

Hosted by Google

200 ouvriers qui, avec leurs familles, représentent une population de plus de 600 personnes.

« Le pain et la viande étant fort chers dans la contrée, M. Talabot se décida à être lui-même le boulanger, le boucher et l'épicier des hommes employés à ses travaux. Voici un passage du compte-rendu de ses opérations.

« Pour 200 ouvriers et leurs familles, en tout 600 personnes, nous livrons par an 40,000 kilog. de viande, d'une valeur de 10,000 fr. environ, sur lesquels nous perdons 2,000 fr.; 40,000 kilog. de pain d'une valeur d'environ 12,000 fr., sur lesquels nous perdons 2,000 fr., enfin des épiceries diverses pour une valeur d'environ 10,000 fr., sur lesquels nous ne perdons rien.

« La perte de 4,000 fr. est plus que compensée pour nous par l'amélioration morale et matérielle qui en résulte pour nos ouvriers.

« Sous l'influence de ce nouveau régime, la santé et la force de nos ouvriers éprouvèrent une grande amélioration, qui se mesure par cette conséquence remarquable: chacun de nos ouvriers qui, en 1838, perdait, pour causes de maladies et de blessures, en moyenne, quinze jours de travail par an, est arrivé en 1845, grâce aux améliorations de sa position morale et de son régime alimentaire, à ne perdre que trois jours de travail par an, pour les mêmes causes de blessures et de maladies.

« Ajoutons, pour ne rien omettre, que les travaux sont réglés de manière à laisser aux ouvriers quelques heures de liberté par jour, et qu'elles sont employées à la culture de petits jardins loués aux ouvriers environ 12 fr. par an. Le travail en plein air soulage et repose ces hommes que brûle, pendant de longues heures, le feu des forges. »

Ainsi M. Talabot a vu, sous l'influence d'une meilleure hy-

Hosted by Google

giène, la fréquence des maladies diminuer parmi ses ouvriers; il a vu leur santé devenir florissante, leurs forces augmenter; si bien qu'au lieu de perdre, pour cause de maladie, en moyenne quinze jours de travail par an, chaque ouvrier n'en perdait plus que trois, et que le sacrifice annuel de 4,000 fr. qu'il a su s'imposer pour obtenir ce résultat, s'est trouvé *plus que compensé* par l'amélioration morale et matérielle qui en est résulté pour ses ouvriers. Sans doute il veut dire par ces mots: amélioration morale et matérielle, que les ouvriers sont devenus plus rangés, plus assidus au travail, et qu'étant plus robustes, ils y ont apporté plus d'activité et d'énergie. Toujours est-il que les résultats ont été des plus remarquables, qu'à ce nouveau régime, le maître et l'ouvrier ont gagné l'un et l'autre, et que la réforme à la fois hygiénique et économique accomplie avec tant d'intelligence par M. Talabot a été couronnée d'un plein succès.

En même temps qu'il fait ressortir combien il est de l'intérêt de la société de veiller sur l'hygiène des classes pauvres, de remplir ce noble devoir de la morale chrétienne, l'exemple des forges du Tarn vient aussi à l'appui de cette proposition que le bien-être matériel est, à l'égard de la moralité, une cause de progrès. « Il y a un rapport très étroit, dit M. le docteur Chéreau, entre la dégradation morale et sociale et l'extrême misère; ce serait en vain qu'on s'efforcerait de mitiger la première condition avant de venir au secours de la dernière (1).

« Ce n'est pas (dit un autre rédacteur du même journal (2) qu'il faille toujours s'adresser aux instincts matériels, nous sommes loin d'avoir une telle pensée ; mais nous croyons que,

(1) *Union médicale*, 1851, nº 122.

(2) *Union médicale*, 1847, nº 2.

Hosted by Google

pour favoriser le développement des sentimens moraux, il est bon, dans bien des cas, de satisfaire les premiers besoins de l'homme. La morale se comprend beaucoup mieux, lorsqu'on n'est pas accablé par la misère, et que l'avenir présente une existence à peu près assurée. »

Je n'ai plus, Messieurs, que quelques mots à ajouter.

L'assistance publique et la charité privée, en créant les hôpitaux, les bureaux de bienfaisance, les sociétés de secours mutuels, ont certainement répandu sur les classes peu aisées de très grands bienfaits. Mais ces institutions secourables, qui procurent à l'ouvrier les soins les plus nécessaires en cas de maladie, qui l'aident à traverser de dures et trop fréquentes épreuves, qui l'assistent dans les momens de détresse, ne s'adressent pas à la cause même de ses souffrances; elles ne tendent pas à en prévenir les retours; elles n'attaquent point le mal dans sa racine. Quelle que soit leur utilité, quelques services qu'elles rendent, elles ne sont, à tout prendre, que des moyens palliatifs. Il n'en est pas de même de celles qui ont pour but d'assurer à l'ouvrier la santé, de le préserver des maladies, de maintenir dans leur intégrité ses forces physiques, sur lesquelles reposent, en quelque sorte, tous ses moyens d'existence, et cela tout en exerçant la plus heureuse influence sur ses dispositions morales; ces institutions, autant qu'il m'est permis d'en juger, doivent avoir une efficacité bien plus grande pour améliorer la condition précaire des classes laborieuses. C'est assez dire combien elles sont dignes d'intérêt.

La philanthropie, lorsqu'elle a fondé la Cité ouvrière et l'Association alimentaire, est entrée dans une voie nouvelle, féconde et pleine d'avenir. On ne saurait mettre trop d'empressement et de zèle à suivre les exemples que déjà elle a donnés.

Hosted by Google

MÉMOIRE

ADRESSÉ

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DU RECUEIL DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

MONSIEUR,

Veuillez, je vous prie, avoir l'obligeance d'insérer dans votre important journal mes observations, ci-jointes, au sujet d'un article signé de M. Raynal, professeur à l'école impériale vétérinaire d'Alfort, et que vous avez publié dans votre numéro de juin dernier.

L'auteur du dit article établit en principe que la saumure, après trois ou quatre mois d'existence, est un poison, et il avoue qu'il a trouvé, jusqu'à ce jour, la substance délétère de cette préparation insaisissable pour tous les moyens analytiques connus. Ces idées ayant été reproduites par beaucoup de journaux de localité, je pense qu'il y a nécessité de rétablir la question sur sa véritable base, et je viens, en démontrant qu'une semblable théorie constitue une erreur relative, mettre ce poison dans les mains de l'honorable professeur.

Hosted by Google

M. Raynal a expérimenté sur des animaux, en administrant, comparativement, de la saumure nouvelle et de la saumure de trois mois à quatre années de date : la première n'a produit que des effets analogues à ceux de l'eau salée au même degré de saturation, et la seconde a causé des accidens toxiques très graves et la mort. Les expériences répétées, dans le même ordre, avec de la saumure provenant de salaisons préparées en Amérique, n'ayant provoqué aucun empoisonnement, le digne observateur, surpris, se demande si cette saumure n'était point *nouvelle*, se promettant, du reste, d'expliquer la différence qui peut exister entre la saumure de viandes salées en France ou en Amérique.

M. Raynal a remarqué que cette substance exerce dans l'économie animale deux modes d'action : l'un général, agissant sur la peau, sur l'appareil urinaire, et plus directement sur le système nerveux; l'autre sur le tube digestif. Il croit que cette préparation acquiert ses propriétés pernicieuses en vieillissant, par son contact avec les viandes rances ; mais il ignore pourquoi et comment se produit cet étrange phénomène.

Qu'on sache donc que la saumure, comme tant de denrées alimentaires, n'est dangereuse qu'autant que, faute de soins, elle est envahie par les cryptogames. On doit donc, à tout prix, la préserver du contact de l'air; autrement sa surface libre, comme celle de tout liquide contenant des matières organiques, sera bientôt moisie; car ces végétaux se développent et prospèrent malgré la présence de substances corrosives violentes : témoin le sel dans la saumure, le sulfate de fer dans l'encre, l'acide sulfurique dans le cirage, les cantharides dans l'onguent vésicatoire, etc.

Sans m'arrêter aux inconvéniens multipliés qui naissent de la négligence des préparateurs comme de celle des consommateurs, ou de la forme vicieuse des saloirs, si favorable aux

Hosted by Google

moisissures, je donnerai le moyen d'en préserver la saumure et la viande, et de mettre ainsi un terme aux déplorables accidens constatés par l'honorable écrivain.

Les saloirs doivent avoir à l'intérieur une forme cylindrique régulière et une hauteur double du diamètre de la base : outre le couvercle destiné à fermer hermétiquement l'orifice, il en faut un second, mobile à l'intérieur, et s'adaptant, dans sa marche de haut en bas, toujours avec les parois. Ce disque, sans cesse en contact avec la saumure, est muni, au centre, d'un pertuis conique bouché lui-même, et permettant d'observer le niveau du liquide qui ne doit jamais atteindre la surface supérieure du couvercle mobile. Il est certain que si M. Raynal n'eût, pour ses expériences, employé que de la saumure soigneusement gouvernée dans des charniers ainsi établis, il n'aurait observé aucun des phénomènes toxiques qu'il signale, quelle que fût la date de la préparation, eût-elle une origine française, américaine ou chinoise.

La couche de champignons implantés sur la surface de la saumure, exposée à l'air libre, suffirait certainement pour donner à ce liquide la propriété toxique que lui reconnaît M. Raynal ; mais le poison est bien plus violent, quand il se compose de plusieurs restes de saumure, négligés au fond des saloirs ; surtout lorsque ces restes ont été plus ou moins altérés à la suite du bris répété et du renouvellement de la couche végétale, durant la consommation de la viande.

Les substances évidemment compressibles ne peuvent, sans les plus grandes précautions, être préservées de ces hôtes destructeurs qui, favorisés par l'air contenu dans les interstices, croissent même à l'intérieur, sous l'influence de l'humidité et d'une certaine température : c'est ce qui se passe à l'égard des grains, des farines, des fourrages, des poissons secs, et en général de toutes les matières contenant des prin-

Hosted by Google

cipes nécessaires à la vie de ces parasites. Peu de jours, quelques heures suffisent à des espèces pour qu'elles aient totalement infecté les amas les plus considérables; mais, comme presque toutes les plantes, ils ne végètent point par un temps sec, ni à une température inférieure à 10 degrés.

La partie délétère de la saumure est, de l'aveu de M. Raynal, tellement subtile, qu'elle traverse le filtre au charbon; aussi les farines moisies livrées au blutage conservent-elles, même dans la fleur, cette matière impalpable qui, par conséquent, entre dans la composition du pain de toute qualité, et n'en ternit pas plus l'apparence que ne le fait la saumure toxique, lorsqu'elle est employée à le saler.

On pourrait, avec une écumoire, enlever de la surface de la saumure en repos et exposée à l'air dans le saloir le mieux couvert à l'orifice, des champignons pour les observer à la loupe ou au microscope. Ces petites plantes offrent l'aspect d'une crème, appelée acide gras, produite, dit M. Raynal, sous l'influence du chlorure de sodium (sel marin); et moi je dis: naissant et végétant malgré la présence du chlorure de sodium, puisqu'ils ne vivent et ne végètent que par la substance animale contenue dans la saumure.

Le poison de l'honorable professeur, avalé pur et à fortes doses, a provoqué des intoxications bien connues; mais si cette substance cryptogamisée eût été mêlée aux alimens dans des proportions usuelles, pour être administrée pendant trois ou quatre mois consécutifs, elle eût produit quelques-uns de ces phénomènes morbides si variés qui affectent la société de mille manières, sans qu'on ait pu encore, avant moi, soulever le voile qui cachait leur origine: elle aurait premièrement causé une altération dans le sang, et ensuite dans l'économie animale; car, en vertu de sa subtilité le principe toxique est, de préférence, d'abord enlevé du tube digestif par les vaisseaux

Hosted by Google

absorbans, puis il passe dans le canal thoracique avec le chyle, fait naître les accidens les plus graves, et cause de funestes maladies variant suivant le siége du mal et suivant les espèces et les localités.

Une persévérance soutenue, pendant un grand nombre d'années, peut seule porter l'observateur à saisir toutes ces particularités qui, dans leur ensemble, s'enchaînent si merveilleusement. Le praticien y trouvera le moyen d'expliquer les effets les plus contradictoires. Ainsi, l'expérience lui fera voir que les alimens moisis avec certaines conditions n'acquièrent aucune propriété malfaisante ; que les cryptogames, si variés en espèces, sont plus ou moins dangereux suivant les localités où ils surgissent et les substances sur lesquelles ils s'implantent. Ceux qui naissent dans l'obscurité sont, en général, d'autant plus redoutables que les alimens qu'ils envahissent sont plus substantiels : ainsi la saumure provenant de chair d'animaux élevés dans la plaine ou nourris de grains, est bien plus facile à préserver des moisissures que ne l'est celle des viandes de bêtes de marais ou de bestiaux repus de légumes et de racines. Si, dans le premier cas, les accidens sont plus funestes, dans le second, ils sont en revanche bien plus fréquens. Aussi les habitans des marais sont-ils plus que ceux des autres localités affectés d'ulcères et de scrofules. Les épices et les substances alimentaires exemptes de cryptogames, telles que les grains, le vin, les viandes succulentes, fraîches, etc., sont alors pour la nature, dans ses moyens d'élimination, de puissans auxiliaires, et c'est pour ces raisons, multipliées à l'infini, que les personnes qui concourent à la consommation d'un même saloir ou qui vivent dans le même lieu, à l'époque où se consomment des alimens faits avec des denrées moisies, ne seraient pas toutes frappées de la même manière.

On savait bien que les salaisons donnent le scorbut ; mais ce

Hosted by Google

qu'on ne connaissait pas, avant mes publications, c'est que les alimens cryptogamisés sont la *seule cause directe* des affections scorbutiques. Ces vérités se trouvent exposées pages 330, 366, 367 et 368 de mon Traité sur les causes des épidémies et des épizooties, ouvrage publié en 1849.

Ces maux hideux qui sévissent de temps immémorial, et qui, de nos jours, déciment nos braves marins et nos intrépides soldats des armées d'Afrique et d'Orient, cesseront de paraître, quelle que soit la quantité de salaison consommée, si l'on met en pratique les préceptes que je recommande comme propres à préserver les denrées alimentaires de l'envahissement des moisissures; et la saumure demeurera inoffensive, ainsi que la viande qu'elle est destinée à conserver; car ce liquide ne dégénère en poison que par l'effet des cryptogames très palpables qui y surgissent par négligence, et qui constituent cette substance toxique que M. Raynal attribue à des causes peu connues.

Si M. Raynal est, à chaque pas, arrêté en étudiant cette question, la plus saisissable de la toxicologie élémentaire, combien ne trouvera-t-il pas d'obstacles à vaincre en suivant les traces si dissimulées de la cryptogamie générale alimentaire, à laquelle j'attribue exclusivement la *cause originelle unique* des grandes épidémies et des épizooties infectieuses, qui exercent leur ravage par tout le monde civilisé! Les découvertes que j'ai proclamées m'ont permis de prévoir et d'annoncer, par des écrits, longtemps à l'avance, le mal dans des cantons, dans des communes, et même dans des fermes particulières. Des champions déterminés attaquèrent systématiquement, dans des journaux, mes officieuses prédictions; mais une éclatante réalisation les réduisit bientôt au silence.

J'ai, en 1852 et en 1853, signalé au gouvernement, par un rapport motivé, les épidémies funestes et extraordinaires

Hosted by Google

de 1853 et 1854; j'ai, en 1854, annoncé l'état sanitaire général satisfaisant de 1855, et je prévois pour 1856 les épidémies et les épizooties les plus graves et les plus meurtrières. C'est l'état des récoltes plus ou moins disposées à se moisir par l'influence des intempéries prolongées, qui, dans ces diverses circonstances, me sert de guide.

Loin de moi l'idée que la consommation des denrées avariées puisse donner lieu à des phénomènes de la nature des affections dites typhoïdes. Je soutiens, au contraire, que de tels alimens peuvent être impunément consommés, eu égard à ces affections, tant qu'ils demeurent préservés de l'envahissement de parasites qui souvent s'y implantent et s'y multiplient au moyen de germes contractés, même avant la récolte, à la faveur d'une altération de contexture et de substance, et par suite des souffrances que ces denrées peuvent éprouver pendant les différentes phases de la végétation, et au moment de la récolte.

Je porte assurément haut les principes que j'émets, et je ne suis pas moins fondé dans mes espérances que ne l'étaient les Genner, les Papin et les Christophe Colomb. Fort des grandes révélations que j'ai faites sommairement à mon pays, et sur lesquelles je reviendrai avec détail; fort des moyens curatifs certains que j'ai proclamés, et qui ont été généralement adoptés pour des maux qui n'admettaient pas de remèdes, je puis, sans scrupules, faire, pour quelque temps encore, mes réserves au sujet de la guérison radicale d'affections invétérées et jugées comme constitutionnelles et incurables: tels les cancers ulcérés, les impétigos, les dartres sèches ou vives, etc., etc.

Les moyens de prévoir, de prévenir, et même de guérir les maladies les plus redoutables, découlent nécessairement de la connaissance de leurs causes; et la médecine qui, par son in-

Hosted by Google

certitude dans les applications, prête trop malheureusement à la critique, ne peut atteindre le niveau des sciences exactes que par ses progrès dans l'étiologie.

Agréez, etc.

PLASSE, *Médecin-Vétérinaire.*

Hosted by Google

MÉMOIRE

Sur ce qui reste de la Musique de l'ancienne Grèce dans les premiers Chants de l'Église.

MESSIEURS,

Vous m'avez une fois de plus honoré de vos suffrages pour la présidence de notre Société. Pour vous exprimer ma profonde reconnaissance dont vous ne pouvez douter, je ne pourrais que vous renouveler mes vifs remerciemens, vous redire mon entier dévouement et vous répéter mes justes craintes sur mon insuffisance à remplir les devoirs attachés à l'honneur que vous me faites. Par ces redites, je craindrais de vous fatiguer, car je n'ai pas, comme plusieurs d'entre vous, le talent d'orner les mêmes pensées de couleurs toujours nouvelles. J'ai préféré vous offrir le résultat d'un travail auquel je me suis livré. Par cette lecture, je vous fatiguerai peut-être encore,

Hosted by Google

mais du moins elle vous prouvera ma bonne volonté, qui, j'ose l'espérer, m'obtiendra votre bienveillante indulgence. Voici ces quelques observations que je viens vous soumettre.

« Tout ce qui porte le cachet d'une haute antiquité a pour nous un attrait qui nous séduit et nous attache: c'est le souvenir d'un passé que notre imagination se plaît à parer des plus brillantes couleurs et que nous aimons comme on aime l'espérance de l'avenir; c'est la tradition; c'est le lien par lequel nous cherchons, sur cette terre, à nous rattacher à ce qui nous a précédé et à ce qui doit nous suivre. Un chapiteau, une frise, une statue même mutilée, un reste de peinture à peine reconnaissable, quelques fragmens de prose ou de poésie, s'ils remontent à des temps reculés, sont curieusement recherchés par l'architecte, le sculpteur, le peintre ou le littérateur. Pourquoi donc l'art musical n'aurait-il pas aussi ses précieuses antiquités? Pourquoi le réduirait-on à la seule jouissance des productions du jour, sans laisser de lendemain à ses œuvres? Ce serait rétrécir d'une main malheureuse le cercle qu'il embrasse et qui cependant est vaste, immense, puisque la musique est une expression plus animée, plus colorée que le langage ordinaire de nos sentimens et de nos passions. Au point de vue de l'intéressante recherche des origines, n'est-il pas infiniment curieux de savoir ce qu'a été la musique dans les siècles qui nous ont précédés et dont nous recueillons l'héritage? Mais lorsqu'à cet attrait de curiosité viennent se mêler les jouissances plus saisissantes causées par des œuvres marquées au cachet du grand, du beau, quelquefois du sublime, combien alors les recherches dont nous parlons n'acquièrent-elles pas de charme et d'entraînement!

Je vous prie, Messieurs, de me permettre de vous entre-

Hosted by Google

tenir un moment de quelques œuvres musicales auxquelles on peut appliquer les caractères que je viens d'indiquer.

Les Anciens divisaient leur échelle musicale ou l'ensemble gradué de tous les sons qu'ils employaient, ils divisaient, dis-je, cette échelle par tétracordes, c'est-à-dire, par séries de quatre notes comme nous divisons la nôtre par octaves ou séries de huit notes dans le genre diatonique, et, de même que, chez nous, cet intervalle d'octave et les sons qu'il renferme jouent, dans l'ordre où nous les plaçons et où nous les classons, un grand rôle dans toutes les œuvres des compositeurs, de même, chez eux, le tétracorde jouait nécessairement un rôle semblable dans leur musique. Donc, si à des époques et dans des circonstances qui me rapprochent de l'antiquité classique, je trouve des chants où le sentiment du tétracorde se fait remarquer d'une manière prononcée et avec insistance, je suis autorisé à présumer que ces chants nous viennent des peuples qui marquèrent ces temps anciens de leurs arts et de leurs sciences, et si à cette présomption et d'accord avec elle, vient se joindre une certaine tradition, même vague, j'arrive alors à une presque certitude. C'est ce qui a lieu pour quelques chants de l'Eglise. Le premier dont je vous entretiendrai est celui de la Préface. *(Voyez pl. de musique, morc. n° 1.)*

Ce chant est renfermé dans l'intervalle d'un tétracorde, en d'autres termes, il est composé simplement avec quatre notes consécutives du genre diatonique. Doit-on l'attribuer au pape Gélase, qui fut élevé au trône pontifical en 492 et qui composa des hymnes à l'imitation de S^t Ambroise? M. Fétis, le savant historien de la musique, ne se prononce pas à ce sujet, mais il dit que *rien de plus beau n'a été fait pour le service divin.* En effet, cette touchante mélodie, pour peu qu'elle soit passablement chantée, produit, sur l'auditoire silencieux, une sensation saisissante et profonde. Le tétracorde dans lequel elle est

Hosted by Google

composée appartient au mode lydien des Grecs, et, suivant l'opinion générale des Anciens, parmi lesquels nous pouvons citer des noms tels que ceux de Platon, d'Athénée, d'Aristote et de Plutarque, le mode lydien était pathétique et propre à exprimer la plainte, la tristesse. Or, analysant le chant qui nous occupe, qui pourrait ne pas reconnaître que cette tierce mineure par laquelle la voix du Prêtre s'élève au commencement de chaque phrase ou des principaux membres de phrase, est pleine d'une expression de douce mélancolie. Cette expression semble s'augmenter encore lorsque la voix, après avoir redescendu par degrés le même intervalle et s'être reposée sur la note intermédiaire, reprend cette simple et noble mélopée. Je ferai observer en outre que, dans les endroits où sont indiqués les repos principaux et où la voix fait entendre le son le plus grave de ce chant, l'absence de la note sensible qu'appellerait pour nous la tournure mélodique, cette absence de la note passionnée donne à cette mélancolique prière le caractère d'une noble élévation. Ainsi, sans dépasser l'étendue d'un tétracorde, et en n'employant que les quatre sons dont il se compose, l'auteur de cet admirable chant est parvenu au plus haut degré de l'expression simple et noble. C'est le cas de redire, avec M. Fétis, *que rien de plus beau n'a été fait pour le service divin.*

Un autre chant non moins célèbre parmi ceux de l'Eglise, et qui, suivant quelques-uns, a été composé par S[t] Hilaire, évêque de Poitiers, mais que plus généralement on attribue à S[t] Ambroise, ce qui, du reste, importe peu pour la question qui nous occupe, puisque tous les deux vécurent environ à la même époque (1), le *Te Deum*, en un mot, est le second exemple que nous citerons. *(Voyez pl. de mus. morc. n° 2.)*

(1) Une chose fort remarquable, c'est que, selon Saint Augustin, Saint Ambroise ordonna, dans une occasion mémorable, de chanter à

Hosted by Google

Ici le chant, loin d'être circonscrit dans l'intervalle d'un tétracorde, embrasse celui d'une octave. Mais en l'examinant avec soin, on reconnaît aisément que du commencement du second verset jusqu'à la fin du quatrième et, un peu plus loin, à partir des mots : *Pleni sunt cœli et terra* pendant sept versets, la mélodie est exclusivement renfermée dans l'intervalle d'un tétracorde qui appartient, comme pour la Préface, au mode lydien, mais avec une expression beaucoup moins mélancolique par suite de la contexture du chant. Plus loin encore nous trouvons également que la première partie des trois versets : *Œternâ fac* : *Salvum fac* : *Et rege eos*, ne dépasse pas non plus les limites d'un tétracorde du mode lydien, mais dans des cordes plus graves. Or nous croyons que cette persistance pendant près de la moitié d'un hymne aussi long que le *Te Deum*, a quelque chose de très significatif et d'une grande portée.

Nous ferons remarquer en passant que lorsque la mélodie prend un plus grand développement et s'étend au-delà des bornes d'un tétracorde, c'est principalement et presque exclusivement lorsque les paroles célèbrent plus particulièrement les louanges de Jésus-Christ *le Roi de gloire*, *le Fils éternel du Père*, *le Rédempteur de l'humanité!* Il semble en effet qu'ici le style devait se revêtir d'une nouvelle forme, se parer de nouvelles couleurs.

Je suis convaincu que mon observation est applicable à d'autres chants de l'Eglise, surtout aux plus anciens, et qu'en les examinant attentivement, on retrouverait dans plusieurs, sous une forme ou sous une autre, certaines traces du té-

Milan les hymnes et les psaumes suivant l'usage de l'Eglise d'Orient, et que Saint Hilaire a été exilé en Phrygie. Tous deux avaient donc eu connaissance des chants usités chez les peuples successeurs des anciens Grecs.

Hosted by Google

tracorde des Grecs. J'ai même déjà quelques données à cet égard, mais elles sont encore peu nombreuses; cependant, en continuant mes recherches, j'espère arriver à un travail plus complet sur cette question. Je n'entends pas dire que toutes les mélodies dans lesquelles on reconnaîtra évidemment le sentiment du tétracorde sont nécessairement d'origine grecque, mais seulement qu'elles ont pu avoir cette origine, ou qu'elles ont été composées dans les mêmes conditions, dans le même système que les chants de l'ancienne Grèce, dont elles peuvent au moins nous donner une certaine idée. M. Fétis l'a dit avec beaucoup de raison: la gamme d'un peuple est l'élément avec lequel sont composés ses chants, ou, en d'autres termes, c'est le rudiment de ses airs nationaux; or la gamme des Grecs, c'est le tétracorde; c'est avec le tétracorde que ce peuple divisait son échelle musicale; même lors de sa plus grande étendue, conséquemment à ce principe, il n'employait que quatre syllabes pour solfier, tandis que nous en avons sept. Par toutes ces considérations, je crois être suffisamment autorisé à conclure que cet élément essentiel de sa musique, le tétracorde, jouait un rôle important dans tous ses chants, les caractérisait d'une manière particulière, ainsi que tous ceux qui ont été composés à leur imitation.

Maintenant, si l'on me fait cette objection: mais comment pouvez-vous apprécier le rôle que le tétracorde jouait dans les chants de l'ancienne Grèce, si vous n'avez de cette musique que des monumens peu nombreux et incomplets. Ces monumens, en effet, sont en petit nombre; mais ce nombre restreint ne m'en est que plus favorable, puisque l'un de ces fragmens, et j'ose le dire, le plus important, vient à l'appui de mes conclusions de la façon la plus positive. Je veux parler de ce qui nous reste de la musique de la première ode pythique de Pindare. Ici il ne peut pas y avoir de doute. Ce fragment est

Hosted by Google

traduit, presque sans aucune différence, de la même manière par nos savans les plus illustres, et l'influence du système de musique par tétracorde s'y reconnaît de la manière la plus claire et la moins équivoque ; en effet, ce fragment n'est autre chose, en grande partie, que les quatre sons d'un tétracorde, se succédant diatoniquement par une marche descendante répétée plusieurs fois. *(Voyez pl. morc. n° 3.)* Un semblable exemple me paraît d'un grand poids dans la question.

On sait qu'il existe une grande corrélation entre les arts des plus anciens peuples de l'Orient et les arts de la Grèce. Cette corrélation est peut-être encore plus marquée en musique que dans les autres Beaux-Arts. Plusieurs des modes de la musique des Grecs portent les mêmes noms que certains peuples de l'Asie mineure. Or, en suivant cet ordre d'idées, permettez-moi de vous soumettre quelques faits que j'ai observés et qui ne vous sembleront peut-être pas dénués d'intérêt. J'ai recueilli de la bouche d'un jeune Indien un air de son pays. Pendant les premières mesures de cet air, que j'ai noté, la marche mélodique est la même que dans le commencement du chant de l'ode de Pindare. Dans l'un comme dans l'autre, c'est une succession descendante plusieurs fois répétée et composée des quatre sons d'un tétracorde, avec cette différence cependant que le mode n'est pas le même que dans l'air indien ; le rhythme est vif et animé, tandis qu'il est beaucoup plus grave dans le fragment antique auquel nous le comparons. *(Voy. pl. morc. n° 4.)* Chose fort singulière, M. Fétis, dans sa biographie des musiciens, rapporte un air russe dont les premières mesures, pour la succession mélodique, sont absolument les mêmes que dans l'air indien que je viens de citer, et qui offre encore une plus grande conformité avec le chant de l'ode de Pindare, le mode étant ici le même. M. Fétis, en rapportant cet air, dit que c'est un type qui se représente souvent avec des

Hosted by Google

modifications plus ou moins nombreuses, sans altération sensible de la forme primitive, et il ajoute d'après Guthrie, savant Anglais, qui a passé un grand nombre d'années en Russie, que toutes ces mélodies sont de la plus haute antiquité, qu'elles ont toutes un caractère analogue, et que les paysans russes les chantent dans l'intérieur des terres, où jamais l'étranger n'a pénétré, de la même manière que ceux qui environnent les grandes villes. M. Fétis en conclut que, chez les Russes, tout ce qui tient à la musique se retrouve aujourd'hui dans le même état qu'aux siècles les plus reculés de l'histoire, et que cette musique est à peu près ce qu'était celle des Scythes. *(Voy. pl. morc. n° 5.)*

Je dois à l'obligeance de M. Jomard, membre de l'Institut, la connaissance d'un air arabe qu'il a noté en Egypte. Or cet air est renfermé dans l'intervalle d'un tétracorde du mode lydien, et l'un de ses membres de phrase *(la 2e mesure)*, d'autant plus caractéristique qu'il est répété plusieurs fois, reproduit la même succession mélodique que je viens de signaler dans la musique de l'ode de Pindare, dans le chant russe cité par M. Fétis et dans l'air arabe que j'ai noté. *(Voy. Pl. morc. n° 6.)*

Voici un autre fait qui me semble aussi fort important.

Dans le grand ouvrage sur l'Egypte, Villoteau reproduit une chanson arabe qu'il a entendu chanter par des musiciens égyptiens. Cet air offre une très grande ressemblance avec la musique des versets du *Te Deum* que j'ai cités précédemment, il y a cette différence toutefois que, dans le premier membre de phrase de la chanson arabe, la voix s'élève un degré plus haut que dans le chant de l'hymne ambroisienne. Mais cette note plus élevée est placée de telle façon qu'on peut aisément la prendre pour une note ajoutée, pour une sorte d'accentuation. Quoiqu'il en soit, à cette légère différence près, ces deux

Hosted by Google

chants, je le répète, ont entre eux un très grand rapport: c'est le même mode, autant qu'il est possible de rapprocher les modes arabes de ceux de l'Eglise; c'est la même tournure, et, si je puis m'exprimer ainsi, c'est le même contour mélodique; enfin il est facile de leur reconnaître un air de famille qui me semble très remarquable. *(Voy. pl. morc. n° 7.)*

Il est un autre exemple qui n'est peut-être pas moins important que celui de l'ode de Pindare, quoique son application ne paraisse pas au premier coup d'œil aussi frappante.

Le chant de l'hymne de saint Jean, *Ut queant laxis*, se trouve noté dans divers manuscrits, sur les paroles de plusieurs odes d'Horace. Laborde, dans son Essai sur la Musique, nous dit que de savans littérateurs, comparant, pour la coupe, ces odes avec celles qui nous restent de Sapho, ont trouvé que ces dernières pouvaient être chantées sur la même mélodie, et en ont conclu qu'elles pourraient bien avoir été composées par cette femme célèbre, ou de son temps. On comprend sans peine que je n'entreprends point d'éclaircir, et encore moins de trancher cette question; seulement il me semble beaucoup plus probable que cette mélodie a été adaptée aux odes d'Horace avant de l'être à l'hymne de saint Jean. En étudiant attentivement ce chant, très remarquable par son beau caractère, je reconnais, non seulement, ce qui a été observé depuis longtemps, qu'à chaque commencement de vers et à chaque césure, il s'élève d'une note ou d'un degré, mais que dans la première phrase musicale, du commencement du vers à la césure, le chant monte d'un degré ou d'une seconde, de la première à la dernière note de cette phrase: que dans la deuxième, de la césure à la fin du vers, il s'élève d'un autre degré; que dans la troisième, il redescend ce degré; dans la quatrième, toujours de la première à la dernière note de la phrase musicale, il parcourt l'intervalle d'une tierce descendante; dans

Hosted by Google

la cinquième, l'intervalle d'une quarte, limites du tétracorde ; dans la sixième, au lieu de parcourir l'intervalle d'une quinte également descendante, comme cela pourrait sembler naturel conséquemment à ce qui précède, il reste, pour ainsi dire, suspendu sur le cinquième degré au-dessus de la note qui va servir de finale à ce chant, et qui a été le point de repos des trois phrases précédentes; enfin, dans la dernière phrase musicale, il parcourt, sans le dépasser, l'intervalle d'un tétracorde, pour se reposer sur la note finale dont nous venons de parler. Revenant sur ce qui vient d'être dit pour le bien faire comprendre, et prenant les sept phrases dont se compose ce chant *(Voy. pl. morc. n° 8)*, nous trouvons, toujours de la première à la dernière note de chacune de ces phrases, nous trouvons, dis-je, que la première part d'un degré au-dessous de la note finale et s'élève sur cette note, la seconde monte un degré au-dessus, la troisième descend ce même degré ou d'une seconde et s'appuie sur la note finale, ma quatrième monte trois degrés et redescend sur la même note ; la cinquième s'élève de quatre degrés pour revenir toujours au même point, et cet intervalle de quarte, amené ainsi progressivement, donne le sentiment très prononcé du tétracorde; la sixième monte de cinq degrés, sans redescendre comme les précédentes, ce qui est remarquable ; enfin la dernière vient se reposer sur la note finale, après avoir parcouru, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, l'intervalle d'un tétracorde. Nous croyons que cette disposition de la mélodie qui nous occupe porte l'empreinte très sensible du système tétracordal de la musique des anciens, et ainsi s'expliquerait cette observation du savant M. de Coussemaker, dans son Histoire si intéressante de l'Harmonie au moyen-âge, que cette mélodie a une contexture qui lui donne un caractère tel qu'elle ne semble appartenir ni à la tonalité moderne, ni à celle du plain-chant.

Hosted by Google

Puisque je viens de puiser dans M. de Coussemaker, qu'on me permette encore une citation tirée de son important ouvrage. Parmi les nombreux monumens qu'il reproduit, se trouve la musique notée sur deux odes de Boèce, savant écrivain du commencement du VI^e^ siècle et qui, pour son malheur, fut ministre de Théodoric. Ces chants sont renfermés dans l'intervalle d'un tétracorde. *(Voy. pl. morc. n° 9.)*. M. Fétis, dans son résumé philosophique de l'histoire de la musique, en parlant de ces deux morceaux, se demande si la mélodie du premier, où le ministre déchu déplore dans sa prison les misères de la condition humaine, n'est pas celle qu'il composa lui-même, et si nous n'avons pas dans ces chants de précieuses reliques de la musique de l'Italie sous la domination des Goths? Je ne décide point cette question; mais je livre à de plus érudits que moi mon observation sur l'étendue que parcourent ces deux mélodies.

En cherchant à faire connaître ce qui peut nous rester de la musique des anciens, j'ai peut-être bien fatigué votre attention j'ose espérer cependant que vous me le pardonnerez en faveur de l'intérêt que doit inspirer ce sujet, dont vous trouverez, j'ai lieu de l'appréhender, que je n'ai pas tiré tout le parti dont il est susceptible. »

D. BEAULIEU.

Hosted by Google

N. 1. Chant de la Préface. 1.

On recommence plusieurs fois ce chant pour le reste des paroles.

N. 2. Te Deum.

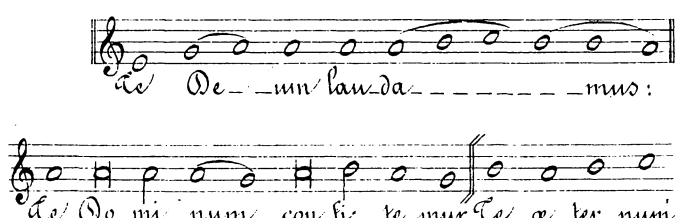

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

4.

Hosted by Google

Hosted by Google

6.

Hosted by Google

N°. 3. *Ode de Pindare.* 7.

N°. 4. *Air Indien.*

Hosted by Google

8. N.° 5. *Air Russe.*

N.° 6. *Air Arabe.*

Recueilli en Egypte par M. Jomard, Membre de l'Institut.

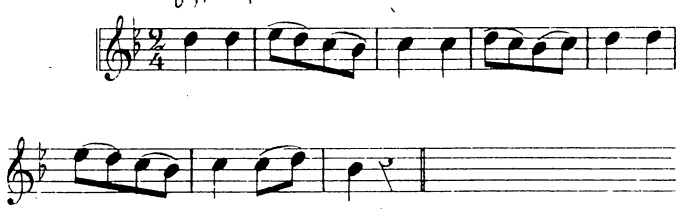

N.° 7. *Chanson Arabe.*

Mémoire de Villoteau *dans le grand ouvrage sur l'Egypte T. I p. 879.*

(1) *Ce signe hausse la note d'un tiers de ton environ.*

Hosted by Google

N.8. Ode d'Horace,

sur la mélodie de l'hymne Ut queant laxis.

N. 9. Ode de Boëce.

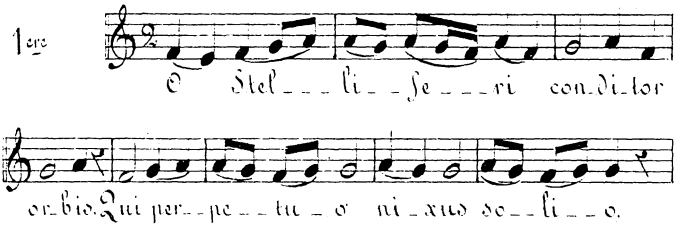

Hosted by Google

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Année 1855.

Pages.

Liste nominative des membres de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres. 1

Rapport sur l'état de l'agriculture dans l'arrondissement de Parthenay, présenté au Comité pour l'Exposition universelle. 9

Exposition universelle de 1855. — Rapport au Comité départemental séant à Niort, lu à la Société de Statistique par M. Grellet.. . . 72

Mémoire statistique sur l'industrie et le commerce de l'arrondissement de Niort, à l'occasion de l'Exposition universelle. 89

Année 1856.

Rapport présenté au Conseil municipal de Niort par la commission des logemens insalubres, concernant l'enquête faite par cette commission pendant les mois de juin et juillet 1853. 156

Mémoire sur ce qui reste de la musique de l'ancienne Grèce dans les premiers chants de l'Eglise, par M. Beaulieu. 190

Ces huit pages, qui portent pour titre : tome XVIII, 1855-1856, doivent remplacer celles qui ont été distribuées il y a déjà assez longtemps, et qui portent seulement pour titre : tome XVIII, année 1855.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07371 0637

Hosted by Google